



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 9 décembre 2015**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

12.002 Accord de principe / Mandat spécial

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1152124002

Prendre connaissance de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux qui ont été soumis par divers arrondissements et dont la réalisation est recommandée par le comité de sélection en accessibilité universelle (appel de projets 2015)

12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

12.004 Énoncé de politique

CM Direction générale, Bureau - Ville intelligente et numérique - 1157130001

Adopter la nouvelle «Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal» et la «Directive sur la gouvernance des données»

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1154332008

Accorder à la firme Alcis un contrat de 115 491,35 \$, taxes incluses, pour l'achat d'équipements sportifs pour les compétitions extérieures d'athlétisme au complexe sportif Claude-Robillard en vue de la Finale des Jeux du Québec - Montréal 2016 - Appel d'offres public no 15-14783 (1 soumissionnaire)

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de sécurité incendie de Montréal, Direction de la prévention et de la planification - 1153838009

Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc. pour la fourniture de 5 véhicules utilitaires à traction intégrale Ford police Interceptor, avec équipements et accessoires, selon les caractéristiques décrites au devis - Somme maximale de 216 063,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15 14796 (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1156362001

Conclure avec Mabarex inc. une entente d'achat contractuelle d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de pièces de rechange pour les réacteurs au rayonnement ultraviolet (UV) des usines de production d'eau potable - Appel d'offres public 15-14782 (1 soumissionnaire) (montant estimé : 629 332,91 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1156362002

Conclure avec Evoqua Technologies des eaux ltée une entente d'achat contractuelle d'une durée de 12 mois, pour la fourniture sur demande de pièces de rechange pour les procédés de génération d'hypochlorite de sodium des usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J. Des Bailleurs - Appel d'offres public 15-14781 (1 soumissionnaire) (montant estimé : 285 925,03 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications - 1156756005

Accorder un contrat à La Presse pour l'achat d'espace publicitaire dans ses médias pour les besoins du Service Espace pour la vie - Dépense maximale de 335 727 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 163 264,50 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange entre La Presse et le Service de l'Espace pour la vie

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1154922004

Accorder un contrat à Aluquip pour la fourniture et l'installation d'une boîte utilitaire avec équipements et accessoires sur un châssis de camion fourni par la Ville - Somme maximale de 261 223,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14797 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1154338003

Conclure avec Énergie Valero inc. et Pepco Énergie Corp. des ententes-cadres collectives pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard pour une période de 3 ans avec 2 possibilités de prolongation d'une année chacune - Appel d'offres public 15-14232 (6 soumissionnaires) (montant estimé : 20 226 835,78 \$ & 7 450 697,82 \$)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.001

20.008 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1157000001

Accorder un contrat à Les Entreprises Pera (9016-6919 Qc inc.) pour le remplacement de la passerelle piétonne Isabey-Darnley dans l'arrondissement de Saint-Laurent et Ville de Mont-Royal - Dépense totale de 3 126 716,16 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 2 982 727,85 \$ + incidences 143 988,31 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 299701 (10 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.009 Contrat de construction

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154444001

Accorder un contrat à Construction Soter inc., pour le planage, le revêtement bitumineux et la reconstruction de trottoirs et de bordures dans la bretelle nord-est d'accès au boulevard Cavendish Nord en provenance de l'autoroute 40 Ouest, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 441 957,54 \$ (contrat: 408 757,54 \$ + incidences: 33 200,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 304301 (9 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.010 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers - 1153456005

Accorder un contrat à Néoelect inc. pour les travaux de remplacement du système d'alimentation sans coupure au Quartier général du Service de sécurité incendie de Montréal situé au 4040 avenue du Parc - Dépense totale de 308 312,59 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5808 (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.011 Contrat de services professionnels

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1157065004

Accorder un contrat de services professionnels à Sustainable Societies Consulting Group LTD, pour coordonner jusqu'au 31 décembre 2018, le développement d'un projet de prévention de la criminalité en milieu municipal pour le Réseau Municipal en Prévention de la Criminalité - Somme maximale de 243 172,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14838 (1 soumissionnaire) - Approuver un projet de convention à cette fin

20.012 Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1153855001

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : EnGlobe Corp. (3 149 337,71 \$), Groupe Qualitas inc. (2 918 065,50 \$), Groupe ABS inc. (2 759 905,89 \$), Labo S.M. inc. (2 352 445,99 \$), Consultants GHD Ltée (2 244 771,90 \$) et Solmatech inc. (1 831 839,19 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements - Appel d'offres public no 15-14689 (7 soumissionnaires) - Approuver les projets de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.002

20.013 Contrat de services professionnels

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1154332009

Résilier le contrat de 85 058,51 \$, taxes incluses, accordé aux firmes Affleck de la Riva architectes, DÉOM + Paré Experts-conseils inc. et MLC Associés inc., (CE15 0901), relativement aux services professionnels requis pour le projet d'aménagement du noeud central de circulation extérieure du complexe sportif Claude-Robillard - phase 2, pavillon d'accueil et aménagement paysager

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 2 décembre 2015, 8 h 30, à l'article 20.025

20.014 Entente

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1150498004

Approuver le projet d'entente, d'une durée de 3 ans, entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec concernant le « Programme Rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu volet privé - municipalités»

20.015 Entente

CG Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI - 1157076001

Conclure une entente de gré à gré avec le Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) afin d'obtenir de l'expertise de pointe en informatique, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 - Somme maximale de 736 399,18 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 2 décembre 2015, 8 h 30, à l'article 20.029

20.016 Immeuble - Acquisition

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1156896036

Acquisition, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 2 170 636, 2 170 638, 2 170 639 et 2 170 808 du cadastre du Québec identifiés comme rues au cadastre et le lot 2 170 697 du cadastre du Québec identifié comme ruelle au cadastre, et ce, à des fins de rues et de ruelle publiques, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

20.017 Obligations contractuelles

CG Service du développement économique - 1155175010

Rembourser au Gouvernement du Québec la dette de 24 378 449 \$ de la Ville de Montréal pour les Fonds locaux d'investissement (FLI) - Rembourser au Gouvernement du Québec sa contribution de 1 600 000 \$ aux Fonds locaux de solidarité (FLS) - Mandater le Service du développement économique afin qu'il procède, en collaboration avec le Service des finances et le Service des affaires juridiques à la création d'un Fonds d'investissement Montréal et de ses encadrements et mécanismes de suivi

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

20.018 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.019 Subvention - Contribution financière

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1157103001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 13 175 \$ à 6 organismes, pour l'année 2015, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports

20.020 Subvention - Contribution financière

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1151361005

Accorder une quatrième et dernière série de 115 soutiens financiers totalisant la somme de 162 498 \$, pour l'année 2015, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, oeuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

20.021 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.022 Subvention - Contribution financière

CG Service du développement économique - 1155175011

Accorder une contribution financière maximale de 632 000 \$ à l'École entrepreneuriale de Montréal pour les années 2016 et 2017 pour la création de l'école dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Programmation ainsi que toute modification à celle-ci selon l'entente avec le MAMOT

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 2 décembre 2015, 8 h 30, à l'article 20.039

20.023 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.024 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1150706006

Accorder un soutien financier de 14 000 \$ à la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) afin d'assurer les frais reliés à la coordination du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal pour la période se terminant le 31 mars 2016 - Approuver un projet de convention à cet effet

20.025 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1156368004

Accorder un soutien financier 70 000 \$, pour l'année 2015, à Le Centre Intégré Universitaire de Santé et des Services Sociaux du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS), Direction régionale de santé publique, pour participer à la réalisation de l'enquête TOPO 2016 - Approuver un projet de convention à cet effet

20.026 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1150679024

(AJOUT) Accorder un soutien financier et technique au montant total de 525 000 \$ à l'organisme Montréal en fêtes, pour la réalisation de « Montréal en fêtes et le spectacle du Nouvel An » dans le Vieux Montréal (125 000 \$ en soutien financier et 50 000 \$ en soutien technique, par année, pour les années 2015, 2016 et 2017) - Approuver le protocole d'entente de soutien financier et de soutien technique à cette fin

20.027 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Direction générale , Bureau des relations internationales - 1154834005

Approuver le renouvellement pour les années 2016 et 2017 de la participation de la Ville de Montréal au Programme du Congés solidaires - Mandater le Bureau des relations internationales de planifier jusqu'à douze missions en 2016 et huit missions en 2017 avec trois partenaires : le consortium Uniterra - CECI; le Service d'assistance canadienne aux organismes (SACO) et Oxfam Québec

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1153334032

Autoriser la directrice du Service de l'eau et les directeurs des directions dont les projets requièrent une autorisation en vertu de l'article 65 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), à s'engager, au nom de la Ville de Montréal, à remettre, dans un délai de soixante jours, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les attestations de conformité et rapports requis par celui-ci

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 2 décembre 2015, 8 h 30, à l'article 30.002

30.004 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1154302002

Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, le 11 décembre 2015, à Toronto (Ontario), afin de participer à la rencontre bi-annuelle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent - Montant estimé : 625 \$

30.005 Administration - Nomination de membres

CG Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1156811012

Nommer Monsieur Jean-François Parenteau, maire de l'arrondissement de Verdun, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Grand Sud-Ouest

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.006 Administration - Nomination de membres

CG Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire - 1151333014

Mettre fin à la nomination de Madame Lorraine Pagé, à titre de représentante de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au conseil d'administration de la CDEC Ahuntsic-Cartierville

Compétence d'agglomération : Éléments du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.007 Budget - Autorisation de dépense

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1155892003

Autoriser une dépense de 1 201 776,19 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la réalisation du plan stratégique de densification des espaces administratifs de l'édifice Louis-Charland

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.008 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics - 1153515001

Approuver la modification des services offerts par la patrouille aqueduc de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à compter du 1er janvier 2016 et le retour des charges inter-unités excédentaires aux arrondissements concernés

30.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.010 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications - 1151673005

Autoriser la réception de contributions financières totalisant 5 500 \$ provenant de partenaires, tel que prévu dans le cadre du projet de développement de la stratégie numérique et participative d'Espace pour la vie financé en partie par le volet Initiatives stratégiques du programme de financement du Fonds du Canada pour l'investissement en culture du ministère du Patrimoine canadien - Autoriser un budget additionnel de dépense équivalent à ce revenu supplémentaire

30.011 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des communications - 1150957002

Autoriser un virement budgétaire de 270 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications, afin de réaliser les opérations de communication liés aux travaux nécessaires dans l'intercepteur Sud-est et dans les installations de sa station d'épuration, ainsi qu'à la construction de la chute à neige Riverside, reliée à cet intercepteur sous la rue Mill, entre les rues Riverside et Bridge

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30.012 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1151081004

Autoriser un virement budgétaire de 651 000 \$ en provenance des dépenses contingences imprévues d'administration vers le Service du matériel roulant et des ateliers afin de permettre la continuité des opérations

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.013 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1153228003

Autoriser un virement budgétaire additionnel, jusqu'à concurrence de 3 000 000 \$ pour l'année 2015, en provenance du Service de l'eau vers les arrondissements (excluant Ville-Marie) dans le cadre de la réalisation d'activités d'entretien systématique et de la récupération du déficit d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout

30.014 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.015 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques - 1151652002

(AJOUT) Autoriser un virement budgétaire au montant de 1,7 M\$ en provenance du Service de la gestion et de la planification immobilière vers l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans le cadre du projet de réalisation de la Maison du Citoyen

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CM Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1155075002

Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.002 Règlement - Adoption

CM Service de l'environnement - 1156032002

Adopter le projet de règlement modifiant le règlement sur l'utilisation des pesticides (RVM 04-041)

40.003 Règlement - Emprunt

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1150706008

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 4 650 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles

40.004 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1151097009

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ pour le financement de travaux d'implantation de rues piétonnes et partagées sur le réseau routier

40.005 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1151097010

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux de sécurisation des passages inférieurs du réseau routier artériel

40.006 Règlement - Emprunt

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1155025002

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic destinés au secteur du centre-ville

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

40.007 Règlement - Emprunt

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1151097017

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement géométrique du réseau routier artériel dans le secteur du centre-ville

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

40.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.009 Règlement - Avis de motion

CM Service de la concertation des arrondissements - 1154631011

(AJOUT) Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) afin de répondre aux principales recommandations du Bureau de l'inspecteur général sur le déneigement et ses pratiques à Montréal

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624076

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154338003 en lien aux contrats à accorder à Énergie Valero inc. et Pepco Énergie Corp.

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.007

60.002 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624077

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153855001 en lien aux contrats à accorder à EnGlobe Corp., Groupe Qualitas inc., Groupe ABS inc., Labo S.M. inc., Consultants GHD Itée et Solmatech inc.

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.012

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	30
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	16
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	17

CE : 10.002

2015/12/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2015/12/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.001
2015/12/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1152124002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la stratégie et du développement durable en immobilier , Section stratégies immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux qui ont été soumis par divers arrondissements et dont la réalisation est recommandée par le comité de sélection en accessibilité universelle (appel de projets 2015)

Il est recommandé :

- de prendre connaissance de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux à retenir dans le cadre de l'appel de projet 2015 et dont la réalisation est recommandée par le comité de sélection en accessibilité universelle;
- de mandater la Service de la gestion et de la planification immobilière pour voir à la mise en œuvre les projets recommandés par le comité de sélection en accessibilité universelle.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-26 17:15

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1152124002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la stratégie et du développement durable en immobilier , Section stratégies immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux qui ont été soumis par divers arrondissements et dont la réalisation est recommandée par le comité de sélection en accessibilité universelle (appel de projets 2015)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme d'accessibilité universelle de la Ville, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) est responsable de la mise en œuvre des projets visant à améliorer l'accessibilité aux immeubles municipaux pour les citoyens présentant des limitations fonctionnelles.

Les arrondissements ainsi que les services municipaux sont invités à soumettre des projets d'amélioration de l'accessibilité aux immeubles, où sont offerts des services à la population, dans le cadre d'un appel de projets. Les projets soumis sont présentés à un comité de sélection composé de 3 représentants du milieu associatif (AlterGo, Ex-Aequo, FADOQ, Regroupement des organismes de promotion de Montréal (ROPMM)), de deux représentants du SGPI et d'un représentant du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS). Le comité de sélection analyse chacune des demandes et documente ses choix.

De façon générale, le processus d'appel de projets s'échelonne sur plusieurs mois. À partir de la date du lancement de l'appel de projets par le SGPI, les arrondissements et les services municipaux ont environ 3 mois pour soumettre leurs projets. Une fois reçus à la date de fermeture de l'appel, le comité de sélection amorce le processus d'analyse des projets et les délibérations. Ce processus inclut, entre autres, l'étude des documents descriptifs des projets, des visites aux immeubles, des présentations des projets devant le Comité et finalement les rencontres de délibération afin de choisir les projets à recommander. Le processus d'appel de projets se termine par la présentation du dossier décisionnel au comité exécutif (CE) des projets recommandés pour leur réalisation.

L'objet du présent sommaire vise à présenter aux membres du CE la liste des projets retenus par le Comité en matière d'accessibilité universelle pour l'appel de projets 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0506 - 21 juin 2011 : Adopter la Politique municipale d'accessibilité universelle / Inviter tous les arrondissements à adopter cette Politique d'ici la fin de l'année 2011.
À noter : Subséquemment à l'adoption ci-dessus, les 19 arrondissements ont adopté la Politique municipale d'accessibilité universelle via 19 sommaires décisionnels distincts.

CM09 0086 – Le 23 février 2009 - Approuver, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de services entre la Direction des immeubles et les arrondissements mentionnés au dossier décisionnel relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à l'application des programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle.

CE14 0062 – 22 janvier 2014 - Prendre connaissance de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux qui ont été soumis par divers arrondissements et dont la réalisation est recommandée par le comité de sélection en accessibilité universelle (appel de projets volet 8)

À noter : à titre d'information additionnelle, une présentation intitulée « Programme d'accessibilité universelle des immeubles municipaux » a aussi été présentée au comité exécutif lors de sa séance du 22 janvier 2014. La présentation est en pièce jointe au présent dossier décisionnel.

CE14 1658 – 5 novembre 2014 - Prendre connaissance de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux qui ont été soumis par divers arrondissements et dont la réalisation est recommandée par le comité de sélection en accessibilité universelle (appel de projets 2014).

DESCRIPTION

Lors de l'appel de projet précédent (en 2014), tous les arrondissements et les services centraux ont été invités à soumettre des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux.

Les projets devaient répondre à certains critères, notamment :

- les projets ne visaient que des immeubles appartenant à la Ville (excluant les bâtiments municipaux en cours de construction et ceux dont la construction est à venir) ou des espaces locatifs pour lesquels la Ville a conclu un bail à long terme ;
- les projets ne visaient que des immeubles où sont offerts des services de première ligne aux citoyens;
- les immeubles visés avaient fait l'objet d'une expertise préalable par un consultant en matière d'accessibilité universelle;
- les interventions proposées apportaient des améliorations en accessibilité universelle;
- les améliorations proposées allaient au-delà des codes de construction en vigueur;
- les améliorations proposées devaient découler d'une réflexion approfondie des besoins en matière d'accessibilité universelle pour l'ensemble de l'immeuble;
- la faisabilité des projets, d'un point de vue technique, devait avoir été analysée et démontrée dans la proposition;
- le milieu associatif ainsi que les porteurs de dossiers en accessibilité universelle à la Ville avaient été consultés lors de l'élaboration de chaque projet afin de s'assurer qu'il répondait aux besoins.

Les délibérations du comité de sélection ont produit les recommandations suivantes (recommandations qui ont déjà fait l'objet de la décision CE14 1658 du comité exécutif) :

- 12 projets touchant 12 immeubles dans 8 arrondissements sont retenus pour l'appel de projets 2014.
- 4 projets touchant 4 immeubles dans 4 arrondissements sont retenus pour être admis au prochain appel de projets, lors d'un renouvellement en 2015 des crédits de l'enveloppe dédiée au programme d'accessibilité universelle des immeubles municipaux de la Ville de Montréal (à titre d'information additionnelle, ces projets sont estimés à environ 3,4 M\$ incluant les honoraires professionnels).

Par sa décision CE14 1658 du 5 novembre 2014, le comité exécutif a entériné les 12 projets mentionnés au premier point ci-haut. Quant aux 4 projets du deuxième point, ils devaient faire l'objet d'une décision ultérieure dans le cadre d'un futur appel de projets.

En avril 2015, le SGPI a comblé l'enveloppe annuelle du programme avec les 4 projets non entérinés en 2014. Conséquemment, les services et les arrondissements ont été informés de cette décision (La note aux directeurs, datée du 30 avril 2015, est en pièce jointe).

Une validation auprès des proposeurs concernés révélait leur désir de maintenir les 4 projets afin de les inclure dans l'appel de projets 2015, Cependant, le projet proposé pour l'Aréna Denis Savard est devenu inéligible au programme avec l'annonce en juillet dernier de la démolition de l'aréna actuel dans le cadre du projet de rénovation majeure du site de l'Auditorium de Verdun.

La liste des 3 projets retenus pour l'appel de projet 2015 est en pièce jointe. Aussi en pièce jointe et à titre d'information additionnelle, les informations en lien avec le projet non retenu.

JUSTIFICATION

Les interventions proposées visent à rendre accessibles les immeubles municipaux offrant des services à la population de manière inclusive pour les personnes présentant des limitations fonctionnelles. Ces interventions découlent directement de la Politique municipale d'accessibilité universelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un soutien financier, sous forme d'enveloppe budgétaire dédiée à l'amélioration de l'accessibilité universelle dans les immeubles municipaux offrant des services de première ligne à la population, est disponible annuellement depuis 2006 au PTI du SGPI. Ce montant en 2015 est de l'ordre de 2,5 M\$. Il passera à 3,0 M\$ à partir de 2016.

Se basant sur les estimations préliminaires contenues dans les propositions de projets recommandés par le présent sommaire, après majoration pour inclure les contingences, taxes et autres considérations inhérentes à la mise en œuvre des projets, et considérant la contribution financière aux projets proposée par certains arrondissements dans leur(s) proposition(s), le SGPI estime le besoin en soutien financier à plus de 2,5 M\$ incluant les honoraires professionnels.

Cette dépense est à 100 % corporative.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets respecteront les directives de la politique de développement durable de la Ville de Montréal selon leur nature et leur ampleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S-0

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tel que stipulé dans les documents d'appel de projets, il est de la responsabilité des arrondissements concernés d'informer les citoyens des travaux réalisés dans les immeubles touchés par les travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Délégation au SGPI, de la part des arrondissements non couverts par la résolution CM09 0086 pour la mise en œuvre de projets retenus, le tout conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville : dès l'automne 2015

- Évaluation technique des projets : printemps 2016 à automne 2016
- Rédaction du programme fonctionnel et technique : printemps 2016 au printemps 2017
- Plans et devis : automne 2016 à automne 2017
- Travaux : printemps 2017 jusqu'à la fin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Olivier BEAUSOLEIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Paul DE VREEZE
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Isabelle LUSSIER
Chef de section

Le : 2015-11-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2015-11-26

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2015-11-26

CE : 12.003
2015/12/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1157130001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau - Ville intelligente et numérique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Adopter la nouvelle "Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal" et la "Directive sur la gouvernance des données"

Il est recommandé :
D'adopter la nouvelle "Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal" et la "Directive sur la gouvernance des données".

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-12-03 07:47

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1157130001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau - Ville intelligente et numérique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Adopter la nouvelle "Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal" et la "Directive sur la gouvernance des données"

CONTENU

CONTEXTE

En octobre 2011, la Ville de Montréal a adopté sa première politique de données ouvertes. Cette politique a permis l'ouverture de plus de 180 ensembles de données augmentant le niveau de transparence de la Ville de Montréal et supportant le développement d'un secteur d'activité utilisant les données ouvertes gouvernementales pour compléter l'offre de services auprès des citoyens. Toutefois l'évolution des bonnes pratiques en la matière et la volonté de l'administration d'augmenter le rythme d'ouverture des jeux de données nécessite de revoir la Politique et d'ajouter une Directive administrative concernant la gouvernance des données. Les services du Greffe et des Technologies de l'information ont été associés à la présente démarche et y adhèrent pleinement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1023 - 3 juin 2015 - **Adoption de la "Stratégie Montréalaise 2014 - 2017 ville intelligente et numérique" et le "Plan d'action 2015 - 2017 Montréal ville intelligente et numérique" qui en découle**

CE14 0249 - 19 février 2014 - **Adoption de la mise à jour de la licence de données ouvertes de la Ville de Montréal**

CE11 1708 - 26 octobre 2011 - **Adoption des 9 recommandations contenues dans le rapport du Groupe de travail sur les données ouvertes (GTDO)**

DESCRIPTION

Le Bureau de la Ville intelligente et numérique propose que le Comité exécutif et au Conseil Municipal adoptent deux documents :

- La "Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal". Cette politique vise à rendre publiques les intentions de la Ville de Montréal en matière d'ouverture des données et notamment l'adoption d'une approche d'ouverture par défaut, c'est-à-dire de considérer que tout ensemble de données géré par la Ville devrait être ouvert à

moins d'une justification contraire (par exemple en lien avec la protection de la vie privée ou la sécurité publique).

- La "Directive sur la gouvernance des données". Cette directive administrative vise à clarifier la propriété des données au sein de la Ville de Montréal et à spécifier les rôles et responsabilités des différents intervenants quant à la gestion des données.

Les deux documents ont été validés comme conformes par le Service des affaires juridiques.

JUSTIFICATION

Dans le cadre du "Plan d'action 2015 - 2017 Montréal ville intelligente et numérique", l'ouverture des données est élément clé en vue de faire de Montréal un chef de file en matière de ville intelligente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Faire de Montréal l'un des chefs de file mondialement reconnu en matière de ville intelligente et numérique.

Démontrer l'engagement de la Ville de Montréal en matière de transparence gouvernementale.

Supporter le développement économique sur le créneau ville intelligente.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera déployée en lien avec l'adoption de la Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La Ville de Montréal recommande également aux organisations paramunicipales ou faisant partie de son périmètre comptable d'adopter la présente politique.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc LEBEL, Service du greffe
Jean-Martin THIBAUT, Service des technologies de l'information

Lecture :

Marc LEBEL, 1er décembre 2015
Jean-Martin THIBAUT, 1er décembre 2015

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane GUIDOIN
Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-30

Stéphane G GOYETTE
Directeur



Dossier # : 1154332008

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Alcis un contrat de 115 491,35 \$, taxes incluses, pour l'achat d'équipements sportifs pour les compétitions extérieures d'athlétisme au complexe sportif Claude-Robillard en vue de la Finale des Jeux du Québec - Montréal 2016 - Appel d'offres public n° 15-14783 - 1 soumissionnaire.

Il est recommandé :

1. D'accorder un contrat de 115 491,35 \$, taxes incluses, à la firme Alcis, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'achat d'équipements sportifs pour les compétitions extérieures d'athlétisme au complexe sportif Claude-Robillard en vue de la Finale des Jeux du Québec - Montréal 2016;
2. D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrite au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-11-26 17:27

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1154332008

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Alcis un contrat de 115 491,35 \$, taxes incluses, pour l'achat d'équipements sportifs pour les compétitions extérieures d'athlétisme au complexe sportif Claude -Robillard en vue de la Finale des Jeux du Québec - Montréal 2016 - Appel d'offres public n° 15-14783 - 1 soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

Les organisateurs des Jeux du Québec - Montréal 2016 et des Jeux mondiaux des policiers et pompiers en 2017 ont identifié la piste d'athlétisme du complexe sportif Claude-Robillard (CSCR) comme un pôle d'activités majeur pour la tenue des compétitions d'athlétisme. La course est au cœur du développement de tous les athlètes, quelle que soit la discipline sportive, et presque tous les organismes partenaires du CSCR bénéficient de la piste et de ses aires de saut et de lancer. Elle est actuellement utilisée par plusieurs groupes pour l'entraînement et la compétition.

La réfection de la piste et de sa périphérie est en voie d'achèvement selon un contrat octroyé à Lanco Aménagement en avril 2015. Les travaux de la piste consistent à refaire le revêtement souple de polyuréthane de la piste elle-même et des aires de saut et de lancer, les bacs à sable, les bases pour butoirs, les planches d'appel et la cage de lancer, ainsi qu'à acquérir des équipements d'athlétisme pour les compétitions.

Les travaux d'aménagements périphériques prévus au même contrat consistent à implanter de nouvelles clôtures, des équipements de parc, des plantations, du pavage, du bétonnage, ainsi que des travaux d'électricité générale incluant la distribution électrique pour le tableau d'affichage et les haut-parleurs. Ces derniers équipements seront acquis et installés ultérieurement après la réception des travaux.

L'acquisition et l'installation d'équipements d'affichage et de sonorisation, ainsi que l'acquisition d'équipements d'athlétisme pour les compétitions sont prévues en incidence au contrat de travaux octroyé à Lanco Aménagement.

Pour cette dernière acquisition, le Service de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres public le 23 septembre 2015. Les soumissions ont été ouvertes le 21 octobre 2015. Les équipements ont été subdivisés en deux groupes : les équipements généraux (groupe 1) et

les équipements électroniques (groupe 2).

Le présent sommaire décisionnel propose d'octroyer le contrat pour le groupe 1 d'équipements à la firme Alcis, le plus bas soumissionnaires conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0532 - 27 avril 2015	Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour réaliser les travaux de réfection de la piste d'athlétisme extérieure et des aménagements périphériques au complexe sportif Claude-Robillard en vue d'y accueillir la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016 - Dépense de 3 354 195,77 \$, taxes et incidences incluses.
---------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à acquérir une série d'équipements de compétitions d'athlétisme (pour la course, le saut, les lancers et autres accessoires) en vue de la Finale des Jeux du Québec - Montréal 2016.

La liste des équipements a été validée par la Fédération québécoise d'athlétisme afin qu'ils servent à l'homologation des compétitions de la Finale des Jeux du Québec de 2016. Pour plusieurs de ces équipements, une certification de l'International Association of Athletics Federations (IAAF) a été exigée.

Aux termes de l'appel d'offres public, un (1) fournisseur, Alcis, a déposé une soumission pour le groupe 1 d'équipements généraux de compétitions d'athlétisme. Cette soumission est jugée conforme.

Quatre (4) addenda ont été émis pendant l'appel d'offres en réponse aux questions des preneurs de cahier des charges.

JUSTIFICATION

Sur un total de huit (8) preneurs de cahier des charges pour les deux groupes d'équipements, un seul (1) a soumissionné pour le groupe 1 (12,5 %). Parmi les preneurs de cahier des charges figurent le Service du greffe de la Ville (deux fois) et la Société du parc Jean-Drapeau.

Les résultats de l'appel d'offres pour le groupe 1 d'équipements généraux d'athlétisme sont :

Soumissions conformes	Coût de base	Autres	Total
Alcis	115 491,35 \$	-	115 491,35 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne le 20 octobre 2015	140 269,50 \$	-	140 269,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			115 491,35 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100			0 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			0 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100			0 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	- 24 778,15 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	- 17,66 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	0 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100	0 %

Tous les coûts indiqués comprennent les taxes.

La dernière estimation des coûts relatifs à cette acquisition a été basée sur le prix courant des catalogues 2015 des fabricants d'équipements sportifs.

L'explication de la différence de prix de l'unique soumission conforme par rapport à la dernière estimation pourrait résider dans le fait que les prix de la majorité des équipements sont affichés en dollars américains et sont donc soumis à la variation du taux de change. En outre, il s'agit de prix unitaire que le fabricant pourrait ajuster pour des achats de plusieurs équipements en même temps comme c'est le cas ici. Il s'agit d'économie d'échelle difficile à évaluer, à priori, le tout étant cependant en faveur de la Ville.

Par ailleurs, les documents de l'appel d'offres public étaient suffisamment clairs et des réponses ont été apportées par addenda à toutes les questions posées par les firmes qui ont disposé du temps nécessaire pour rechercher et soumettre leurs meilleurs prix puisque l'ouverture des soumissions a été prolongée d'une semaine (27 jours calendriers au total).

Les validations requises voulant que l'adjudicataire recommandé ne fasse pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été effectuées par le Service de l'approvisionnement. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le présent contrat ne découle pas d'un appel d'offres visé par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat est de 115 491,35 \$, taxes incluses.

Le coût total du contrat sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale n° 15-007 - « Règlement autorisant un emprunt de 9 900 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal ».

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces équipements d'athlétisme sont destinés aux compétitions de la Finale des Jeux du Québec - Montréal 2016. C'est pourquoi le présent dossier décisionnel est soumis au conseil municipal de décembre 2015, afin de permettre la livraison des équipements au plus tard en

février 2016. Ils contribueront au bon déroulement de ces compétitions favorisant ainsi l'image de la Ville qui accueille les Jeux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Livraison : au plus tard le 13 février 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Djaffer HELLEL
conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-12

Jean-François DULIÈPRE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME

Directrice

Tél :

514 872-6133

Approuvé le :

2015-11-19



Dossier # : 1153838009

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc. pour la fourniture de 5 véhicules utilitaires à traction intégrale Ford police Interceptor, avec équipements et accessoires, selon les caractéristiques décrites au devis, pour une somme maximale de 216 063,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14796 (6 soumissionnaires, 4 conformes).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Jacques Olivier Ford inc., plus bas soumissionnaires conformes, la commande pour la fourniture de 5 véhicules utilitaires à traction intégrale Ford police interceptor, avec équipements et accessoires, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 216 063,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (15-14796);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-25 08:19

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153838009

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc. pour la fourniture de 5 véhicules utilitaires à traction intégrale Ford police Interceptor, avec équipements et accessoires, selon les caractéristiques décrites au devis, pour une somme maximale de 216 063,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14796 (6 soumissionnaires, 4 conformes).

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'assurer la disponibilité et la fiabilité des véhicules légers d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), le programme de remplacement des véhicules légers du SIM prévoit le remplacement de 5 véhicules utilisés par les chefs aux opérations. Ces véhicules ont dépassé leur durée de vie utile de 4 ans prévue pour un véhicule léger d'urgence de première ligne.

L'appel d'offres public a été publié sur le SÉAO le 5 octobre 2015 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 octobre 2015. Les preneurs de cahier de charge auront disposé de 15 jours calendrier pour déposer leur proposition. Les soumissions sont valides 150 jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions du 21 octobre 2015. Durant la période de sollicitation, aucun addenda n'a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE10 1837 - 24 novembre 2010

D'accorder à Fortier Auto (Montréal) Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de deux véhicules de marque Ford, modèle Explorer XLT 4X4, année 2011, aux prix de sa soumission, soit au prix approximatif de 78 890, 60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 10-11498 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur.

CE10 1169 - 4 août 2010

D'accorder à P.E. Boisvert Auto ltée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'acquisition de 12 véhicules de marque Ford, modèle Explorer XLT 4X4, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 452 552 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10-11395 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur.

DESCRIPTION

L'acquisition de ces véhicules permettra le remplacement de 4 véhicules de marque Ford Explorer et 1 véhicule de marque Ford Escape, utilisés pour les déplacements des chefs aux opérations vers les lieux des interventions ou lors de leurs déplacements quotidiens.

Véhicules qui seront remplacés :

# d'appel	Matricule
120	167-11150
130	167-10408
133	167-10382
140	167-10409
999	165-12139

Les véhicules remplacés deviendront des véhicules de deuxième ligne. Ils permettront la mise au rancart de véhicules de deuxième ligne ayant atteint leur durée de vie de 7 ans.

JUSTIFICATION

Tableau des preneurs de cahiers de charge

Preneurs du cahier de charge	Soumissions déposées		% de preneurs soumissionnaires
	Oui	Non	
6	4	2	66,7%

Motifs de non dépôt de soumissions :

- Non disponibilité.
- Manque de temps.

Le contrat est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme.

Soumissions conformes	Prix unitaire	Coût (avant tx)	Total (tx incluses)
Jacques Olivier Ford inc.	37 584,44 \$	187 922,20 \$	216 063,55 \$
Le Circuit Ford Lincoln ltée	37 800,00 \$	189 000,00 \$	217 302,75 \$
LaSalle Ford inc.	37 927,21 \$	189 636,06 \$	218 034,06 \$
Fortier Auto (montréal) ltée	37 929,00 \$	189 645,01 \$	218 044,35 \$
Dernière estimation réalisée (\$)			229 950,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			217 361,18 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			0,6 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	1 980,80 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	0,92 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	-13 886,45
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-6,04 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	1 239,20 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	0,57 %

Lors des vérifications administratives des soumissions reçues, nous constatons que la proposition de la firme Jacques Olivier Ford inc. ne possède pas d'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Il n'était toutefois pas requis de la détenir dans le cadre de ce contrat. Cette firme ne se trouve pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA, et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que les actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. Ces vérifications ont été effectuées le 23 octobre 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 216 063,55 (taxes incluses) sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 216 063,55 \$, correspondant à l'investissement sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-033 – Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal et leurs équipements.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le renouvellement des véhicules de première ligne du SIM permet d'augmenter la performance environnementale du parc de véhicules conventionnels du SIM, ceci par le rajeunissement de véhicules fortement utilisés par des véhicules de pointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Assurer le maintien d'un niveau de service aux citoyens de l'agglomération de Montréal;

- Réduire les coûts d'entretien;
- Réduire les temps d'immobilisation des véhicules;
- Maintien de la flotte de véhicules du SIM à un niveau optimal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne DAGHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves TOUSIGNANT
Chef aux opérations

ENDOSSÉ PAR

Sylvie GIRARD
Chef de division

Le : 2015-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patrick TAILLEFER
Directeur adjoint

Approuvé le : 2015-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

François SIM MASSÉ
Directeur

Approuvé le : 2015-11-24



Dossier # : 1156362001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , Usine Atwater
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Mabarex inc. une entente d'achat contractuelle d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de pièces de rechange pour les réacteurs au rayonnement ultraviolet (UV) des usines de production d'eau potable - Appel d'offres public 15-14782 – (1 soumissionnaire) Montant estimé : 629 332,91 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture sur demande de pièces de rechange pour les réacteurs UV des usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J. Des Bailleurs et Pierrefonds;
2. d'accorder au seul soumissionnaire Mabarex inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14782 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-12-02 10:00

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156362001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , Usine Atwater
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Mabarex inc. une entente d'achat contractuelle d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de pièces de rechange pour les réacteurs au rayonnement ultraviolet (UV) des usines de production d'eau potable - Appel d'offres public 15-14782 – (1 soumissionnaire) Montant estimé : 629 332,91 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de modernisation des usines d'eau potable, des réacteurs au rayonnement ultraviolet (UV) ont été installés aux filières de traitement des usines Atwater, Charles J. Des Bailleurs et Pierrefonds. Cet ajout aux procédés des usines est nécessaire afin de respecter les exigences édictées par le règlement sur la qualité de l'eau potable du Québec (RQEP). Au total, 28 réacteurs UV ont été installés aux usines: quatorze(14) à Atwater, onze(11) à Charles J. Des Bailleurs, et trois(3) à Pierrefonds. Tous ces réacteurs sont identiques ce qui facilite grandement la gestion du stock de pièces de rechange. Ces réacteurs permettent de générer des rayons UV, lesquels sont absorbés par les micro-organismes pouvant se trouver dans l'eau. L'irradiation aux UV inactive la reproduction des micro-organismes. Les rayons UV sont générés à l'aide de lampes spécialement conçues à cet effet et chaque réacteur contient 6 lampes. La durée de vie utile des lampes est d'environ sept(7) à dix-huit(18) mois, selon la dose de rayonnement requise. Lorsque chacune des usines fonctionnera à plein régime, ce sont 168 lampes qui devront être remplacées périodiquement. Également, d'autres pièces, soit mécaniques, électriques ou électroniques devront être remplacées, dans le cadre du programme d'entretien planifié des réacteurs.

La mise en route des réacteurs de l'usine Charles J. Des Bailleurs a débuté en décembre 2014. La période de rodage des équipements nous a permis de créer le programme d'entretien planifié basé sur le maintien, l'efficacité et la fiabilité de ces équipements. Compte tenu du caractère critique de ces équipements qui sont requis pour respecter les exigences du RQEP et les délais de livraison pour l'approvisionnement en pièces de

rechange, nous désirons maintenir un stock de pièces suffisant nous permettant d'assurer la pérennité de ce procédé ainsi que d'assurer un approvisionnement efficient lors des entretiens planifiés.

Un appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 14 octobre 2015 au 11 novembre 2015. La durée de publication a été de 27 jours. La soumission est valide pendant 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 10 mars 2016.

Un (1) addenda a été émis le 29 octobre 2015, afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications apportées aux clauses particulières des documents d'appel d'offres. La date d'ouverture des soumissions a été reportée au 11 novembre 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste à conclure une entente d'achat contractuelle de vingt-quatre (24) mois, avec la compagnie Mabarex inc., pour la fourniture sur demande de pièces de rechange pour les vingt-huit (28) réacteurs UV des usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J. Des Bailleurs et Pierrefonds.

Ce contrat comprend, entre autres, la fourniture de:

- Lampes de remplacements ainsi que des pièces d'alimentation électrique (ballasts, condensateurs, fusibles, contacteurs, etc.);
- Manchons de protections au quartz pour les lampes;
- Supports de lampe;
- Diverses pièces de rechange (capteurs de rayonnement UV, racleurs et moteurs de nettoyage, etc.).

Les quantités estimées pour ce contrat sont basées sur :

- le programme d'entretien planifié;
- l'expérience acquise lors de la mise en route et le rodage des réacteurs UV;
- l'expérience de nos employés quant à l'exploitation et l'entretien de système similaire;
- les recommandations du fabricant quant aux pièces de rechange à garder en inventaire;
- la durée de vie des lampes.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 15-14782 , il y a eu deux (2) preneurs du cahier des charges et une (1) soumission a été déposée, soit celle de la firme Mabarex Inc. La firme Calgon Carbon Corporation (CCC) nous a fait parvenir une lettre à l'effet que Mabarex inc. est le distributeur autorisé officiel et unique au Québec pour les pièces de rechange des réacteurs UV fabriqués par CCC.

Il est donc recommandé d'accorder le contrat à la firme Mabarex Inc., seul soumissionnaire.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Mabarex Inc.	629 332,91 \$		629 332,91 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	631 705,99 \$		631 705,99 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			629 332,91 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(2 373,08 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			(0,37 %)

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*. L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Toutefois, la firme Mabarex inc. figure sur la liste des entreprises ayant obtenu une attestation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 629 332,91 \$ incluant les taxes. Cette dépense représente un coût net de 574 664,83 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Pour l'année 2016, la dépense s'élève à 314 666,46 \$, et est prévue au budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau. La balance du contrat, soit un montant de 314 666,45 \$ sera prévue à même la dotation des crédits budgétaires pour l'année 2017.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de modernisation des usines d'eau potable assure une distribution fiable en qualité et en quantité requise d'eau potable, au meilleur coût financier et environnemental possible pour le bien-être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le programme d'entretien planifié ne pourrait pas être réalisé si les pièces de rechange ne sont pas disponibles. Ce qui compromettrait le bon fonctionnement des réacteurs UV, ayant pour conséquence le non-respect des exigences édictées au RQEP.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise dans le cadre de ce dossier en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 17 décembre 2015
Livraison des pièces : janvier 2016 à janvier 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eddy DUTELLY)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Perry VENDETTI
c/s usines de l'ouest

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-20

André MARSAN
Chef de l'exploitation des usines

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2015-11-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-12-02



Dossier # : 1156362002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , Usine Atwater
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Evoqua Technologies des eaux ltée une entente d'achat contractuelle d'une durée de 12 mois, pour la fourniture sur demande de pièces de rechange pour les procédés de génération d'hypochlorite de sodium des usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J. Des Bailleurs - Appel d'offres public 15-14781 – (1 soumissionnaire) - Montant estimé : 285 925,03 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de douze (12) mois, pour la fourniture sur demande de pièces de rechange pour les procédés de génération d'hypochlorite de sodium des usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J. Des Bailleurs - Appel d'offres publiques 15-14781;
2. d'accorder au seul soumissionnaire Evoqua Technologies des eaux ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14781 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-12-02 09:59

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156362002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , Usine Atwater
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Evoqua Technologies des eaux ltée une entente d'achat contractuelle d'une durée de 12 mois, pour la fourniture sur demande de pièces de rechange pour les procédés de génération d'hypochlorite de sodium des usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J. Des Bailleurs - Appel d'offres public 15-14781 – (1 soumissionnaire) - Montant estimé : 285 925,03 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de modernisation des usines d'eau potable, deux procédés de génération d'hypochlorite de sodium (NaOCl) ont été installés, un à l'usine Atwater et l'autre à l'usine Charles-J. Des Bailleurs. Le NaOCl est utilisé dans la chaîne de traitement pour la désinfection de l'eau et pour lutter contre les proliférations bactériennes. Le maintien d'un dosage adéquat est essentiel afin de respecter les exigences édictées par le règlement sur la qualité de l'eau potable du Québec (RQEP). Le NaOCl est généré sur place par un processus d'électrolyse d'une solution d'eau salée (saumure) et est ensuite stockée sur place avant son injection dans l'eau potable.

Afin de générer le NaOCl, onze (11) générateurs ont été installés : six (6) à l'usine Atwater et cinq (5) à l'usine Charles-J. Des Bailleurs. À ces équipements, s'ajoutent au procédé de génération d'hypochlorite de sodium plusieurs autres actifs nécessaires à la fabrication de NaOCl tels que : redresseurs de courant, réservoirs, pompes doseuses, appareils d'analyses et adoucisseurs d'eau.

Les procédés des usines Atwater et Charles-J. Des Bailleurs sont identiques, ce qui facilite grandement la gestion du stock de pièces de rechange.

La mise en route des générateurs de l'usine Charles-J. Des Bailleurs a débuté en décembre 2014 et ceux de l'usine Atwater en mai 2015. La période de rodage des équipements nous a permis de créer un programme d'entretien planifié basé sur le maintien, l'efficacité et la fiabilité de ces équipements. Compte tenu du caractère critique de ces équipements et des

délais de livraison pour l'approvisionnement en pièces de rechange, nous désirons maintenir un stock de pièces suffisant qui nous permettra d'assurer la pérennité de ce procédé ainsi que d'assurer un approvisionnement efficient lors des entretiens planifiés.

Un appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 14 octobre 2015 au 11 novembre 2015. La durée de publication a été de 27 jours. La soumission est valide pendant 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 10 mars 2016.

Un (1) addenda a été émis le 28 octobre 2015, afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications apportées aux clauses particulières des documents d'appel d'offres. La date d'ouverture des soumissions a été reportée du 4 novembre 2015 au 11 novembre 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste à conclure une entente d'achat contractuelle, pour une période de douze (12) mois, avec la compagnie Evoqua Technologies des eaux ltée, pour la fourniture sur demande de pièces de rechange pour les onze (11) générateurs de NaOCl des usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J. Des Bailleurs.

Ce contrat comprend, entre autres, la fourniture de pompes, trousseaux d'entretien, adaptateurs et joints, régulateurs de débit, capteurs de débit, pièces de connexions électriques, etc.

Les quantités estimées pour ce contrat sont basées sur :

- le programme d'entretien planifié;
- l'expérience acquise lors de la mise en route et le rodage des générateurs;
- l'expérience de nos employés quant à l'exploitation et l'entretien de système similaire;
- les recommandations du fabricant quant aux pièces de rechange à garder en inventaire.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 15-14781, il y a eu deux (2) preneurs du cahier des charges et une seule soumission a été déposée, soit celle de la firme Evoqua Technologies des eaux ltée.

Les générateurs d'hypochlorite de sodium vendus aux usines Atwater et Charles-J. Des Bailleurs sont fabriqués exclusivement par Evoqua Technologies des Eaux ltée. Cette firme n'a aucune entente avec des distributeurs au Québec pour le marché municipal et vend ses produits directement aux Villes et Municipalités, sans aucun intermédiaire.

Il est donc recommandé d'accorder le contrat à la firme Evoqua Technologies des eaux ltée, seul soumissionnaire.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)

Evoqua Technologies des eaux Itée	285 925,03 \$	285 925,03 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	277 596,99 \$	277 596,99 \$
Coût moyen des soumissions conformes (<i>total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions</i>)		285 925,03 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (<i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>)		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (<i>la plus basse conforme - estimation</i>)		8 328,04 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (<i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>)		3 %

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*. L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). La firme Evoqua Technologies des eaux Itée ne détient pas une telle autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 285 925,03 \$ incluant les taxes. Cette dépense représente un coût net de 261 087,66 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau de l'année 2016.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de modernisation des usines d'eau potable assure une distribution fiable en qualité et en quantité requise d'eau potable, au meilleur coût financier et environnemental possible pour le bien-être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le programme d'entretien planifié ne pourrait être réalisé si les pièces de rechange ne sont pas disponibles. Ce qui compromettrait le bon fonctionnement de la génération d'hypochlorite de sodium, ayant pour conséquence le non-respect des exigences édictées au RQEP.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise dans le cadre de ce dossier en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 17 décembre 2015

Livraison des pièces : janvier 2016 à janvier 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eddy DUTELLY)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Perry VENDETTI
chef de section

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-11-20

André MARSAN
Chef de l'exploitation des usines

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2015-11-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-12-02

**Dossier # : 1156756005**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de partenariat avec La Presse, conformément à la loi, pour l'achat d'espace publicitaire dans ses médias (La Presse, La Presse+ et Lapresse.ca), pour les besoins du Service Espace pour la vie, pour une dépense maximale de 335 727 \$, taxes incluses. Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 163 264,50 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange entre La Presse et le Service de l'Espace pour la vie.

Il est recommandé :

1. d'approuver une convention de partenariat avec La Presse, conformément à la loi, pour l'achat d'espaces publicitaires dans ses médias, pour les besoins du Service de l'Espace pour la Vie, pour une dépense maximale de 335 727 \$, taxes incluses.
2. d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 163 264,50 \$, taxes incluses équivalent à la valeur de l'échange entre La Presse et le Service de l'Espace pour la vie.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-11-26 18:29

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1156756005

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de partenariat avec La Presse, conformément à la loi, pour l'achat d'espace publicitaire dans ses médias (La Presse, La Presse+ et Lapresse.ca), pour les besoins du Service Espace pour la vie, pour une dépense maximale de 335 727 \$, taxes incluses. Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 163 264,50 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange entre La Presse et le Service de l'Espace pour la vie.

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, Espace pour la vie attire près de deux millions de visiteurs dans ses institutions. Pour atteindre cette performance, Espace pour la vie met notamment en oeuvre une campagne de promotion importante, incluant l'achat d'espaces publicitaires dans les médias.

La Presse, La Presse+ et Lapresse.ca sont des plates-formes qui rejoignent un nombre important de lecteurs et d'internautes. La publicité dans ces médias a prouvé son efficacité pour promouvoir différents événements du Biodôme, de l'Insectarium, du Jardin botanique et du Planétarium Rio Tinto Alcan et pour atteindre les objectifs de fréquentation d'Espace pour la vie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0785 – 18 juin 2015 - Approuver un projet de convention de partenariat avec La Presse, conformément à la loi, pour l'achat d'espace publicitaire dans ses médias (La Presse, La Presse+ et Lapresse.ca), pour les besoins du Service Espace pour la vie, pour une dépense maximale de 344 925 \$, taxes incluses / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 172 462,50 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange entre La Presse et le Service de l'Espace pour la vie.

DESCRIPTION

La convention de partenariat de 335 727 \$, taxes incluses, permettra à Espace pour la vie de bénéficier, pour l'ensemble de ses événements de 2016, de l'équivalent de:

- 44 publicités dans La Presse
- Au moins 44 publicités dans La Presse Plus
- L'insertion de la brochure d'Espace pour la vie dans une édition du samedi de La Presse
- 3,6 M d'impressions (l'unité de mesure utilisée pour quantifier le nombre de fois qu'un objet est vu par les internautes)

Le montant de 335 727 \$ se décompose comme suit:

- un investissement financier de 172 462,50 \$, taxes incluses
- un échange de visibilité d'une valeur de 163 264,50 \$ taxes incluses (calculé selon des barèmes établis par l'industrie de la commandite) incluant notamment le logo sur les publicités dans la Presse et sur les affiches de deux événements d'Espace pour la vie, de la visibilité sur les écrans de programmation dans chaque institution pour la durée du contrat, 300 billets de faveur pour une valeur de 4500 \$, taxes incluses.

Ce placement média représente un coût net par visiteur de 0,08 \$.

Les formats, dates et projets sont précisés par Espace pour la vie au moment des campagnes et répondent à l'évolution des stratégies et priorités de communication.

JUSTIFICATION

La fourniture d'espace médias aux fins d'une campagne de publicité est une exception prévue à l'article 573.3, 1er alinéa, paragraphe 5 de la Loi sur les Cités et Villes. L'ensemble des plates-formes de La Presse permettent à Espace pour la vie de joindre un grand nombre de personnes.

La Presse papier	110 000 copies / jour (le samedi seulement en 2016)
La Presse +	225 000 lecteurs-tablettes uniques / jour (235 000 le samedi)
Lapresse.ca	2,2 millions visiteurs uniques / mois

Cette grande portée permet d'acquérir de la notoriété et de promouvoir de façon performante les activités d'Espace pour la vie auprès de sa clientèle. En plus de correspondre au profil socio-démographique de ses visiteurs, les lecteurs de La Presse font en moyenne 17% plus de sorties culturelles que la population générale.

	Population générale	Lecteurs La Presse
Théâtre	21%	34%
Musées	26%	47%
Cinéma	30%	46%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 172 462,50 \$, taxes incluses, est prévu au service de l'Espace pour la vie.

Aussi, un budget additionnel de dépenses équivalent à l'entente avec La Presse, soit une somme de 163 264,50 \$, taxes incluses, est requis.

Cette dépense additionnelle provenant d'un échange de services avec La Presse, sera consacrée à l'achat d'espaces publicitaires dans La Presse, LaPresse+ et lapresse.ca.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur la cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être inscrit au budget du service de l'Espace pour la vie.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce dossier n'est pas approuvé dans les délais requis, la promotion des événements d'Espace pour la vie ne pourra pas se faire adéquatement, ce qui aura une incidence négative sur les fréquentations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Placements publicitaires: du 9 janvier au 31 décembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie LAPOINTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis BEAUCHAMP, Service des communications

Lecture :

Louis BEAUCHAMP, 25 novembre 2015

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Josée DIONNE
Agente de marketing

ENDOSSÉ PAR

Albane LE NAY
C/D Rayonnement et relations avec les publics

Le : 2015-11-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2015-11-26



Dossier # : 1154922004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Aluquip pour la fourniture et l'installation d'une boîte utilitaire avec équipements et accessoires sur un châssis de camion fourni par la Ville pour une somme maximale de 261 223.20 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 15-14797 (3 soum.).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Aluquip, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'une boîte utilitaire avec équipements et accessoires sur un châssis de camion fourni par la Ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 261 223.20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 15-14797 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 52.5 % par l'agglomération, pour un montant de 137 142.18 \$, taxes incluses.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-27 12:04

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1154922004**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Aluquip pour la fourniture et l'installation d'une boîte utilitaire avec équipements et accessoires sur un châssis de camion fourni par la Ville pour une somme maximale de 261 223.20 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 15-14797 (3 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de sa planification d'achat pour l'année de 2015, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) a identifié le remplacement d'un fourgon qui a atteint sa durée de fin de vie utile par un fourgon atelier mobile. Le fourgon atelier mobile est destiné à l'usage des mécaniciens de la section incendie lesquels sont appelés à faire des interventions de dépannage sur route.

Le besoin d'aménager le châssis de camion en commande a mené au lancement de l'appel d'offres public 15-14797 lequel s'est tenu du 7 octobre au 9 novembre 2015. Le délai de réception des soumissions a été de 34 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 150 jours calendriers suivant la date fixée à l'ouverture de la soumission.

En période de sollicitation, deux addendas ont été produits :

- Addenda no 1 émis le 22 octobre 2015 : pour une modification des exigences de la garantie.
- Addenda no 2 émis le 27 octobre 2015 : pour préciser le moment auquel l'adjudicataire devra présenter les dessins demandés.

Conformément aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres 15-14797, l'octroi du contrat se fait en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat de 261 223.20 \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'un châssis de camion en commande en fourgon atelier mobile lequel est destiné à l'usage

des mécanicien de la section incendie du SMRA.

Le contrat vise l'achat de la fourniture et de l'installation d'une boîte utilitaire en aluminium de 16 pieds avec les équipements et les accessoires tel que décrit au devis technique 30615A22 de l'appel d'offres 15-14797. L'espace cargo de la boîte utilitaire sera aménagé de façon à pouvoir y transporter tous les outils et pièces de rechange nécessaires à une prestation de travail sur route. Le camion sera équipé d'un monte-charge électro-hydraulique et d'une unité de puissance autonome hybride et multifonctions (génératrice, survolteur et compression à vis).

JUSTIFICATION

Les fourgons atelier mobile à l'usage des mécaniciens sont appelés à faire de nombreux déplacements sur tout le territoire de l'Île de Montréal et ils doivent être en mesure de transporter tous les outils et équipements requis à leur prestation de services. L'acquisition d'un camion atelier mobile, destiné à l'usage des mécaniciens de la section incendie du SMRA, vise le remplacement du fourgon 237-99109 lequel est âgé de 16 ans. La durée de vie d'un appareil de classe 237 est de 12 ans.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 14-14797 pour lequel il y a eu trois soumissionnaires conformes.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Aluquip	261 223.20 \$		261 223.20 \$
Industries Lafleur inc.	284 641.31 \$		284 641.31 \$
Les industries Halrai inc.	310 294.53 \$		310 294.53 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	258 693.75 \$		258 693.75 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			285 386.35 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			9.25 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			49 071.33 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			18.79 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			2 529.45 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			0.98 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			23 418.11 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			8.96 %

Une analyse de marché préalable au lancement de l'appel d'offres a permis d'estimer la dépense de cet aménagement à 258 683.75 \$, taxes incluses. Cette estimation est basée

sur un historique de consommation pour des aménagements similaires.

Trois des six preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres pour les motifs suivants : carnet de commande trop chargé pour pouvoir respecter les délais, devis technique trop spécialisé et cautionnement d'exécution trop élevé. L'un d'eux est aussi fournisseur des composantes exigées au devis technique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 261 223.20 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : Un montant maximal de 113 303 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (15-011) et un montant maximal de 125 230 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 15-015) destinés aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68099).

Cette dépense sera assumée à 47.5 % par la ville centre et à 52.5 % par l'agglomération.

2015 2016 2017
238 533 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le remplacement de ce véhicule permet au SMRA d'assurer de manière efficace le maintien de ses activités opérationnelles. Ne pas remplacer cet appareil accentue le vieillissement du parc de véhicules et augmente, de fait, les frais d'entretien et de réparation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du bon de commande en décembre.

- Livraison du châssis de camion en janvier 2016.
- Réception de l'aménagement en juillet 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lyne LAMBERT)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-23

Alain SAVARD
Ingenieur(e) - c/e

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2015-11-26



Dossier # : 1154338003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Énergie Valero inc. (20 226 835,78 \$) et la firme Pepco Énergie Corp. (7 450 697,82 \$) des ententes-cadres collectives pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard pour une période de trois ans avec deux possibilités de prolongation d'une année chacune, suite à l'appel d'offres public 15-14232 (6 soum.).

Il est recommandé :

1. de conclure deux ententes-cadres d'une durée de 36 mois avec deux (2) options de prolongation de un (1) an chacune pour la fourniture, sur demande, de divers type de carburants;
2. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les produits mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cet fin, aux prix unitaire de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 15-14232 et aux tableaux de prix ci-joint;

Firmes	Articles
Énergie Valero inc.	Essence régulière sans plomb, Essence Super sans plomb
Pepco Énergie Corp.	Mazout #1 et Mazout # 2, Diesel coloré standard, Diesel coloré pour génératrice, Diesel arctique

3. d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154338003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Énergie Valero inc. (20 226 835,78 \$) et la firme Pepco Énergie Corp. (7 450 697,82 \$) des ententes-cadres collectives pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard pour une période de trois ans avec deux possibilités de prolongation d'une année chacune, suite à l'appel d'offres public 15-14232 (6 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

Les besoins en carburants de la Ville sont comblés par l'entremise de deux regroupements d'achats.

Un premier regroupement, piloté par la STM, est constitué de sociétés de transport auquel s'est jointe la Ville afin de combler ses besoins en diesel et biodiesel. Les besoins visés par ce regroupement ont fait l'objet d'une résolution du Conseil d'agglomération le 29 octobre dernier pour la prolongation de leurs ententes.

Un deuxième regroupement est piloté par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard. Ce regroupement comprend les services corporatifs et les arrondissements de la Ville de Montréal ainsi que les douze villes liées qui ont signifié leur participation à ce projet (Beaconsfield, Côte-St-Luc, Dollard-Des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue et Westmount). Ce sont les besoins visés par ce regroupement qui font l'objet du présent dossier d'octroi qui fait suite au lancement de l'appel d'offres 15-14232. Il a été lancé le 15 juin 2015 et les soumissions ouvertes le 20 juillet suivant. Neuf firmes se sont procurés les documents d'appels d'offres et six de celles-ci ont déposé une offre. La validité de soumission pour l'appel d'offres 15-14232 est de 180 jours.

Le présent dossier a pour objet d'octroyer les contrats aux firmes Énergie Valero inc. et Pepco Energie Corp. pour une période de trois ans, avec deux options de renouvellement d'une année chacune, pour la fourniture de ces divers carburants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0588 décembre 2014 - Autoriser l'option visant la prolongation annuelle des ententes-cadres collectives avec 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) et Énergie Valéro inc. pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard tel que prévu à la clause 5 de la section clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres public 11-11737 (2 soum.)

CG13 0468 décembre 2013 - Autoriser l'option visant la prolongation annuelle des ententes-cadres collectives avec 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) et Énergie Valéro inc. (anciennement Ultramar ltée) pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard tel que prévu à la clause 5 de la section clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres public 11-11737 (2 soum.)

CG13 0449 novembre 2013 - Autoriser la cession du contrat octroyé à TransMontaigne Marketing Canada inc. pour la fourniture, sur demande, d'essence super et diesel arctique, à la compagnie 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland); contrat se terminant le 21 décembre 2013, avec deux options de prolongation d'un an. Appel d'offres 11-11737 (2 soumissions)

CG11 0451 décembre 2011- Conclure des ententes-cadres collectives pour une période de deux ans, avec possibilité de deux renouvellements annuels, avec TransMontaigne Marketing Canada inc. et Ultramar ltée pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard - Appel d'offres public 11-11737 (2 soum.)

CE11 1181-10 août 2011- Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de mazout, d'essence, de diesel coloré et de diesel arctique pour une période de 48 mois. Autoriser la Ville de Montréal à participer à un appel d'offres public conjointement avec le regroupement STM pour la fourniture de biodiesel B5 et de diesel non coloré.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer deux ententes-cadres pour combler les besoins de divers carburants pour une période de trois ans avec deux options de prolongation d'une année chacune.

JUSTIFICATION

Les carburants cités au présent document sont requis afin d'assurer les besoins opérationnels de la Ville. La consommation annuelle pour ces produits est d'un peu plus de 8 millions de litres.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution (CG11 0082), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude. Il s'agit d'un contrat de services d'approvisionnement en biens d'une valeur de plus de 10 M\$.

Pour plus de détail sur les contrats accordés, veuillez vous référer aux documents "Tableau des prix reçus" que vous trouverez en pièces jointes.

Pour le détail des soumissions et des estimations, veuillez vous référer au document "Résultats du processus d'appel d'offres et de comparaison avec l'estimation 15-14232" que vous trouverez en pièce jointe.

Pour plus de détail sur le fonctionnement de l'OBG et les comparaisons entre les ententes

conclues en 2011 et celles-ci, veuillez vous référer au document "AO 15-14232 Divers carburants - Complément d'information".

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit des ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de divers carburants. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Tous les services corporatifs, les arrondissements ainsi que les villes liées participantes pourront faire appel à ces ententes. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 28 431 235.44 \$ (taxes incluses) sur 3 ans pour la fourniture d'essences, mazout, diesel arctique et diesel coloré. Cette estimation est basée sur la moyenne de consommation par produit des deux dernières années et le prix en date du 2 juillet 2015.

L'économie par rapport aux prix à la pompe, pour les essences régulière et super sans plomb, est de l'ordre de 1 783 554,09 (8,1%).

Dans l'ensemble, comparativement aux ententes précédentes (appel d'offres 11-11737), l'économie potentielle pour le regroupement de la Ville est de l'ordre de 753 701,84 \$\$ (2,65%). En effet, les escomptes obtenus par rapport aux indices de références ont été supérieurs à ceux du précédent appel d'offres.

L'envergure exacte de ce contrat ne peut être déterminée à l'avance puisque le coût réel du carburant fluctue selon les conditions du marché par un mécanisme d'ajustement hebdomadaire basé sur « l'Oil Buyers Guide » (OBG).

L'estimation établie ne représente qu'un potentiel d'approvisionnement et la dépense réelle sera imputée au budget des divers participants du regroupement au fur et à mesure de leur consommation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces ententes-cadres visent l'approvisionnement en vrac et la livraison dans les réservoirs de la Ville de ces divers carburants.

La principale alternative à ces ententes-cadres serait leur acquisition à la pompe de détaillants. Ces ententes permettent à la Ville de réaliser d'importantes économies par rapport aux prix à la pompe.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion des ententes ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à la résolution :

- Émission de deux ententes-cadres;
- Envoi d'une communication aux participants afin de les informer de la conclusion des ententes.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Service de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres no : 15-14232

Titre : Fourniture de carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal

Date de lancement : 15 juin 2015

Date d'ouverture : 20 juillet 2015

Preneurs du cahier des charges (9) :

- CST Canada Co.
- Énergie Valero inc.
- La Coop Fédérée
- Harnois Groupe Pétrolier
- 1714141 Alberta ltd
- P.Gosselin div. Norco
- Pepco Énergie Corp.
- Les Pétroles Goyer inc.
- Simon Giguère Produits Pétroliers

Soumissionnaires (6) :

- CST Canada Co.
- Énergie Valero inc.
- Harnois Groupe Pétrolier
- 1714141 Alberta ltd
- Pepco Énergie Corp.
- Les Pétroles Goyer inc.

Analyse des soumissions :

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, les ententes sont accordées par article au plus bas soumissionnaire conforme. À cet effet, l'offre du plus bas soumissionnaire pour l'essence régulière et super sans plomb, la firme Énergie Valero inc. est conforme. Quant au mazout (1 et 2), au diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, l'offre du plus bas soumissionnaire, la firme Pepco Énergie Corp. est conforme. À noter que l'offre de la firme Harnois Groupe Pétrolier a été déclarée non conforme, la firme n'ayant pas utilisé le nouveau bordereau tel que prescrit par addenda.

Les prix proposés par les soumissionnaires étaient basés sur les indices OBG du jeudi 2 juillet 2015. à ce prix le fournisseur devait indiquer l'escompte ou la prime à cet indice ainsi que le taux de livraison au litre.

Tableau de prix : (voir pièce jointe)

Montant estimé des ententes :

Énergie Valero inc.:

17 592 377,28 \$ + TPS: 798 240,88 \$ + TVQ: 1 592 490,55 \$ = 20 226 835.78 \$

Pepco Énergie Corp.:

6 480 276,43 \$ + TPS: 324 013,82 \$ + TVQ: 646 407,57 \$ = 7 450 697,83 \$

Prix basés sur les soumissions reçues.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Matthieu CROTEAU
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-15

Pierre GATINEAU
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2015-11-15



Dossier # : 1157000001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Pera / 9016-6919 Qc inc. pour le remplacement (projet 12-07) de la passerelle piétonne Isabey-Darnley dans l'arrondissement de Saint-Laurent et Ville de Mont-Royal - Dépense totale de 3 126 716,16 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 2 982 727,85 \$ + incidences 143 988,31 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 299701 - 10 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 3 126 716,16 \$, taxes incluses, pour le remplacement de la passerelle piétonne Isabey-Darnley dans l'arrondissement de Saint-Laurent et la Ville de Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.

D'accorder à Les Entreprises Pera / 9016-6919 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 2 982 727,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 299701.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à parts égales entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal. La part de la Ville de Montréal sera assumée par la Ville Centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-23 11:03

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1157000001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Pera / 9016-6919 Qc inc. pour le remplacement (projet 12-07) de la passerelle piétonne Isabey-Darnley dans l'arrondissement de Saint-Laurent et Ville de Mont-Royal - Dépense totale de 3 126 716,16 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 2 982 727,85 \$ + incidences 143 988,31 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 299701 - 10 soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Avec la construction de l'autoroute A-520 au début des années 70, une passerelle piétonne a été construite en 1967 à l'est de la rue Isabey dans l'arrondissement de Saint-Laurent et à l'est de la rue Darnley dans la ville de Mont-Royal pour franchir l'autoroute A-520. Une analyse des déplacements effectuée en 2009 par la Direction des transports a démontré que plus de 430 personnes par jour ouvrable utilisent cette passerelle.

Étant située dans un secteur industriel, elle est utilisée principalement par les travailleurs des entreprises environnantes et permet à ceux-ci de traverser l'autoroute 520 afin d'accéder à leurs lieux de travail et au service d'autobus. La recommandation de l'analyse est à l'effet que le lien piéton est requis et doit être maintenu.

L'indice d'état de cette structure, selon la dernière inspection en 2014, était de 1. Une structure ayant un indice d'état de 1 présente les caractéristiques générales suivantes: plusieurs éléments de la structure sont partiellement fonctionnels. Étant donné son état, une partie des paliers des escaliers a été fermée aux piétons en 2012. Depuis 2013, la Division ponts et tunnels a dû procéder à 5 interventions de sécurisation (enlèvement de fragments de béton lâches). L'état de dégradation avancé de la structure augmente le risque pour la Ville de devoir fermer en urgence la passerelle aux piétons si aucune intervention n'est faite à court terme.

Le présent dossier a pour objet d'accorder un contrat pour le remplacement de cette passerelle afin de d'assurer le lien piéton.

La présente demande d'octroi de contrat s'inscrit dans le cadre du projet de remplacement de la passerelle Isabey-Darnley dont voici les principales étapes :

Étapes terminées :

	Coût (taxes incluses)	Date de début	Date de fin
· Avant-projet	Non applicable *	Mai 2014	Mars 2015

· Entente de collaboration entre la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal	Non applicable	Janvier 2015	Août 2015
· Conception	141 730,20 \$ **	Mars 2015	Septembre 2015

* Étapes réalisées à l'interne.

** Ce montant correspond à la conception et aux expertises effectuées par des mandataires seulement. Les volets : électricité, civil, maintien de la circulation et dalle en béton fibré ultra haute performance ont été effectués par des mandataires. La conception du volet de la structure des fondations et de la charpente d'acier et les relevés d'arpentage ont été réalisés à l'interne.

Étape à autoriser dans le présent dossier :

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
· Remplacement de la passerelle	2 982 727,85 \$	Juin 2016	Octobre 2016

Étape à venir:

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
· Surveillance des travaux	N/D	Mai-Juin 2016	Novembre 2016

La conception du volet structure (fondations et charpente métallique) de la passerelle a été réalisé par les employés de la Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels. Il s'agit d'une deuxième structure depuis 35 ans. En effet, les dernières conceptions à l'interne sont celles de la passerelle Barr en 2014 et du pont Galt en 1979.

Depuis 2011, la Division a embauché des ingénieurs spécialisés en conception de ponts dans l'objectif de développer l'expertise interne et d'améliorer la gestion de son parc d'ouvrages d'art. Afin de maintenir cette expertise technique, des projets ont été identifiés pour être réalisés à l'interne. La conception de la passerelle Isabey-Darnley fait partie de ces projets.

Parmi les autres projets ayant fait l'objet d'une réalisation interne, mentionnons :

- le remplacement des joints de tablier ainsi que la membrane et le pavage du viaduc Sherbrooke Wurtele;
- la réfection du pavage du pont Jacques Bizard;
- la réfection des murs de soutènement Trafalgar;
- les divers projets de réparation d'urgence (glissières de sécurité, dalles de tablier, murs de soutènement).

Dans le cadre du remplacement de la passerelle Isabey-Darnley, un appel d'offres public portant le numéro 299701 a été préparé. Cet appel d'offres a été publié le 21 septembre 2015 dans le quotidien La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO du 21 septembre 2015 au 14 octobre 2015. La durée de la publication a été de 24 jours calendrier, ce qui respecte le délai minimum requis. La soumission est valide pendant les cent cinquante (150) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 12 mars 2016.

Trois (3) addendas ont été émis lors de l'appel d'offres 299701 :

- Addenda 1 émis le 2 octobre 2015 : révision d'un article du devis Structure – dalle préfabriquée, révision de la liste de rappel de la formule de soumission, révision d'articles du devis Éclairage et révision d'un plan d'éclairage;
- Addenda 2 émis le 6 octobre 2015 : révision d'un article du devis Éclairage;
- Addenda 3 émis le 8 octobre 2015 : révision de la liste de rappel de la formule de soumission et révision d'un article du cahier des clauses administratives spéciales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- 1er novembre 2015 - Approuver un projet d'entente par laquelle la Ville de Montréal occupe, du 1er mars au 31 décembre 2016, une parcelle de terrain appartenant à la compagnie Standart MDL inc, d'une superficie de 338 m², localisée dans l'arrondissement de Saint-Laurent pour faciliter les travaux de remplacement de la passerelle piétonnière Isabey-Darnley, le tout sans contrepartie financière. Ouvrage 6600-001 (2157029001)
 CM15 0969 - 18 août 2015 - Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal relatif à la réalisation du projet de remplacement de la passerelle Isabey-Darnley et à son entretien (1150541015).

CM15 0814 - 26 juin 2015 - Adopter une résolution visant à modifier le règlement intitulé « Règlement - RE -15-027 - autorisant un emprunt de 19 331 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs) afin de réduire le montant de l'emprunt à 15 580 000 \$ (1150541022).

CM14 1132 - 24 novembre 2014 - Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, adopter les Règlements modifiant: 1. le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003), 2. le Règlement sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055), 3. le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) (1144631006).

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013).

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat de construction à Les Entreprises Pera / 9016-6919 Qc inc. pour la réalisation des travaux de remplacement de la passerelle Isabey-Darnley. Il est prévu que les travaux débutent en juin 2016 pour une mise en service de la passerelle en octobre de la même année. Cela représente un total de 20 semaines de travaux. Le début des travaux en juin 2016 est conditionnel au déplacement des massifs de Vidéotron. Les travaux consistent, sans s'y limiter, à :

- démolir complètement la passerelle existante;
- démanteler l'équipement d'éclairage;
- réaliser les travaux d'excavation et de remblayage;
- démolir une section de la chaussée, de l'îlot, de la bordure et des glissières de l'A-520 et des voies de desserte;
- déplacer une borne-fontaine et une conduite d'aqueduc;
- construire les fondations;
- construire les piles;
- construire le tablier (poutres en acier, dalles préfabriquées en usine en béton fibré ultra haute performance);
- construire les escaliers;

- installer l'équipement d'éclairage;
- reconstruire la chaussée, l'îlot, la bordure et les glissières de l'A-520 et des voies de desserte;
- réaliser les travaux connexes d'aménagement (gazon, enrochement, trottoir, bordure, etc);
- effectuer le maintien de la circulation et la mise en place de signalisation temporaire.

Également, des dépenses incidentes sont prévues dans le cadre de la réalisation du projet. Ces dépenses comprennent la gestion des impacts, les communications, le contrôle qualitatif ainsi que le déplacement de services publics.

La Ville de Montréal et le mandataire ayant effectué la conception de certains volets du projet assureront le soutien technique durant les travaux. La surveillance des travaux sera effectuée par un autre mandataire.

JUSTIFICATION

La réalisation du projet de remplacement permet de maintenir les ouvrages dans un état fonctionnel, d'assurer la sécurité des usagers et de préserver le patrimoine des structures routières, lequel constitue un actif d'une très grande importance pour la Ville de Montréal. Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes avec le prix de base de la soumission, le montant des contingences et le montant total, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions reçues ainsi que les écarts entre ces soumissions et l'estimation.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Les Entreprises Pera / 9016-6919 Québec inc.	2 593 676,39 \$	389 051,46 \$	2 982 727,85 \$
Groupe TNT inc.	2 663 697,91 \$	399 554,68 \$	3 063 252,59 \$
Roxboro Excavation inc.	2 738 715,76 \$	410 807,36 \$	3 149 523,12 \$
Pomerleau inc.	2 793 512,63 \$	419 026,90 \$	3 212 539,53 \$
Les Entreprises Claude Chagnon inc.	2 925 044,42 \$	438 756,66 \$	3 363 801,08 \$
Eurovia Québec Grands Projets inc.	3 061 545,11 \$	459 231,76 \$	3 520 776,87 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	3 196 956,53 \$	479 543,47 \$	3 676 500,00 \$
Unigertec inc.	3 231 689,65 \$	484 753,44 \$	3 716 443,09 \$
Socomec Industriel inc.	3 342 691,51 \$	501 403,73 \$	3 844 095,24 \$
Construction Carbo inc.	4 362 266,48 \$	654 339,97 \$	5 016 606,45 \$
Estimation des professionnels internes (estimations des volets: maintien de la circulation, électricité, voirie et égout sont faites par l'externe)	2 667 486,98 \$	400 123,04 \$	3 067 610,02 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			3 554 626,58 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			19,2 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	2 033 878,60 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	68,2 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	-84 882,17 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-2,8 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	80 524,74 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	2,7 %

Lors de l'appel d'offres public 299701, sur vingt-sept (27) preneurs du cahier des charges, onze (11) ont déposé une soumission et seize (16) n'en n'ont pas déposé, ce qui représente respectivement des ratios de 41 % et 59 %. En ce qui concerne les motifs de désistements, huit (8) preneurs de cahier des charges sur les seize (16) qui n'ont pas déposé de soumission étaient des sous-traitants, ce qui représente un ratio de 50 %. La liste des preneurs du cahier des charges et des motifs de désistement sont en pièce jointe.

Parmi les onze (11) soumissions déposées, une (1) soumission n'était pas conforme en raison d'un prix manquant dans la formule de soumission.

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est inférieure à l'estimation réalisée par les professionnels internes de la Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels et par les externes, laquelle s'élevait à 3 067 610,02 \$, incluant les contingences et les taxes. La différence est de -84 882,17 \$, soit -2,8 %.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Entreprises Pera / 9016-6919 Qc inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 4 septembre 2015.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé est le suivant : 8233-9516-45. Une attestation valide délivrée le 17 septembre 2015 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission.

L'analyse des soumissions démontre que Les Entreprises Pera / 9016-6919 Qc inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le présent dossier, la dépense totale pour la réalisation des travaux de remplacement de l'ouvrage s'élève à un montant maximum de 3 126 716,16 \$ taxes incluses et se détaille comme suit :

- Prix de base des travaux : à 2 593 676,39 \$
- Contingences : 389 051,46 \$ (15 % du coût total des travaux tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres). Le pourcentage de contingence de 15 % est prévu en fonction de la nature du projet et la complexité des travaux à effectuer
- Incidences : 143 988,31 \$

Cette dépense totale représente un coût net de 2 855 108,61 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Elle sera assumée à parts égales par la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal en vertu de l'entente approuvée par le conseil municipal (résolution CM15 0969).

La part de la Ville de Montréal sera financée par le programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), au programme de réfection des structures routières - 46000. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Celle de la Ville de Mont-Royal sera financée temporairement à même le règlement d'emprunt du programme de réfection des structures routières. Une écriture sera effectuée ex post, pour comptabiliser le remboursement de la Ville de Mont-Royal en vertu de l'entente (CM15 0969). Ce qui laisse un impact net à la charge des contribuables de 1 427 554,31 \$.

Les décaissements ne se faisant qu'à partir de la fin du deuxième trimestre de l'année 2016, les travaux seront payés à même le nouveau règlement d'emprunt du programme de réfection des structures routières qui fait l'objet du dossier décisionnel (1153690002) qui sera présenté simultanément avec ce présent dossier d'octroi de contrat. Advenant le cas où le nouveau règlement ne sera pas autorisé dans les délais par le MAMOT, les dépenses seront imputées temporairement dans l'ancien règlement d'emprunt du programme - RE 15 -027.

L'ensemble des travaux sont prévus être entièrement réalisés en 2016. Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La passerelle Isabey-Darnley est une passerelle piétonne qui favorise le transport actif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable à la présente demande d'octroi de contrat permettra de débiter les travaux de construction pour rétablir la fonctionnalité complète du lien piéton dans ce secteur industriel selon l'échéancier établi.

Advenant le cas où la présente demande d'octroi de contrat serait retardée ou refusée, le projet de remplacement de la passerelle Isabey-Darnley devra être reporté et la passerelle pourrait être fermée à la circulation.

De plus, advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté au-delà de la date d'échéance de la soumission, soit le 12 mars 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le SIVT se verrait alors obligé de reprendre un nouveau processus d'appel d'offres et d'en assumer les frais associés.

Impact durant les travaux :

Des fermetures de voies de circulation auront lieu temporairement sur les voies de l'autoroute 520 et les voies de dessertes. Des mesures de mitigation sont prévues dans les prescriptions techniques du cahier des charges afin d'atténuer ces inconvénients (voir pièce jointe).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été préparée et est approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier

Début des travaux : juin 2016

Fin des travaux : octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Laurent , Direction des travaux publics (François LAPALME)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

David BOISSINOT
Chargé de projet

ENDOSSÉ PAR

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Le : 2015-10-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE

Directeur

Approuvé le : 2015-11-20

Directeur

Approuvé le : 2015-11-22



Dossier # : 1154444001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Construction Soter inc., pour le planage, le revêtement bitumineux et la reconstruction de trottoirs et de bordures dans la bretelle nord-est d'accès au boulevard Cavendish Nord en provenance de l'autoroute 40 Ouest. Arrondissement: Saint-Laurent. Dépense totale de 441 957,54 \$ (contrat: 408 757,54 \$ + incidences: 33 200,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 304301 - 9 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 441 957,54 \$, taxes incluses, pour le planage, le revêtement bitumineux et la reconstruction de trottoirs et de bordures dans la bretelle nord-est d'accès au boulevard Cavendish Nord en provenance de l'autoroute 40 Ouest, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Construction Soter inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 408 757,54 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 304301 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-13 12:21

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1154444001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Construction Soter inc., pour le planage, le revêtement bitumineux et la reconstruction de trottoirs et de bordures dans la bretelle nord-est d'accès au boulevard Cavendish Nord en provenance de l'autoroute 40 Ouest. Arrondissement: Saint-Laurent. Dépense totale de 441 957,54 \$ (contrat: 408 757,54 \$ + incidences: 33 200,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 304301 - 9 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 14 septembre au 7 octobre 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 4 février 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui respecte le délai prescrit par

la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda ne fut publié pour cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - Le 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et au revêtement bitumineux ainsi que la reconstruction de trottoirs et bordures dans la bretelle nord-est d'accès au boulevard Cavendish Nord en provenance de l'autoroute 40 Ouest. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes. Le projet a été sélectionné par la Division de la gestion des actifs en raison de la détérioration de la chaussée et validé par le Bureau d'intégration et de coordination (BIC). Lors de l'élaboration des plans et devis et à différentes étapes d'avancement, la Division de la conception des travaux a transmis à l'arrondissement et au requérant, des demandes de commentaires qui ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 37 159,78 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de caractérisations des sols, de communication, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Sur treize (13) preneurs de cahier des charges, neuf (9) firmes ont déposé une soumission et quatre (4) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 69 % et 31 %. La liste des commandes SEAO est en pièce jointe.

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>	
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Construction Soter inc.	371 597,76 \$	37 159,78 \$	408 757,54 \$
2 Groupe TNT inc.	371 903,02 \$	37 190,30 \$	409 093,32 \$
3 Construction Bau-Val inc.	398 883,11 \$	39 888,31 \$	438 771,42 \$
4 Les Entreprises de construction Ventec inc.	404 663,14 \$	40 466,31 \$	445 129,45 \$
5 Eurovia Québec Construction inc.	424 668,55 \$	42 466,86 \$	467 135,41 \$
6 Les Entrepreneurs Bucaro inc.	428 839,73 \$	42 883,98 \$	471 723,71 \$
7 Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc.	440 293,31 \$	44 029,33 \$	484 322,64 \$

8	Roxboro Excavation inc.	445 273,52 \$	44 527,35 \$	489 800,87 \$
9	Ramcor Construction inc.	695 460,79 \$	69 546,07 \$	765 006,86 \$
	Estimation des professionnels internes (\$)	408 963,93 \$	40 896,39 \$	449 860,32 \$
	Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	486 637,91 \$
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	19,1%
	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	356 249,32 \$
			(%)	87,2%
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	-41 102,78 \$
			(%)	-9,1%
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	335,78 \$
			(%)	0,1%

*** Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).**

Veillez noter que le montant de la soumission de Roxboro Excavation inc. a été corrigé suite à une erreur dans l'addition du montant total avec taxes sur le résumé du bordereau. Le montant total est passé de 468 575,26 \$ à 489 800,87 \$. Cette correction a modifié le classement du soumissionnaire puisqu'il est passé du 6e au 8e rang. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réels du marché actuel.

L'écart de -41 102,78 \$ (-9,1%) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation, étant inférieur à 10% et favorable à la Ville de Montréal, la DGPEC recommande l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Construction Soter inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 13 janvier 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 14 septembre 2015 par Revenu Québec, a été déposée avec sa soumission.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 408 757,54 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 371 597,76 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 37 159,78 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 441 957,54 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 33 200,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 403 566,14 \$

lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le coût maximal relatif à ce contrat sera financé par le règlement d'emprunt # 15-032 de compétence locale «Programme de réfection d'artères».

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit au 4 février 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2016

Fin des travaux : Juin 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lilian ODONNAT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Benoit CHAMPAGNE, Service des infrastructures_voirie et transports
François LAPALME, Saint-Laurent

Lecture :
Benoit CHAMPAGNE, 3 novembre 2015

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain BEAUDET
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-11-02

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-11-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-13



Dossier # : 1153456005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Néoelect inc. pour les travaux de remplacement du système d'alimentation sans coupure au Quartier général du Service de sécurité incendie de Montréal situé au 4040 avenue du Parc, arrondissement Ville-Marie. Dépense totale de 308 312,59 \$ taxes, incidences et contingences incluses - Appel d'offres 5808 (7 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 308 312,59 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement du système d'alimentation sans coupure au Quartier général du Service de sécurité incendie de Montréal situé au 4040 avenue du Parc, arrondissement Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Néoelect inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 273 614,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5808);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-26 17:14

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1153456005**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Néoelect inc. pour les travaux de remplacement du système d'alimentation sans coupure au Quartier général du Service de sécurité incendie de Montréal situé au 4040 avenue du Parc, arrondissement Ville-Marie. Dépense totale de 308 312,59 \$ taxes, incidences et contingences incluses - Appel d'offres 5808 (7 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le Quartier général du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) est situé dans le parc du Mont-Royal, au 4040 avenue du Parc - arrondissement de Ville-Marie. Le bâtiment a été construit en 1930 pour le SIM. Ce service en est l'unique occupant.

Il y a actuellement trois systèmes d'alimentation sans coupure (ASC) installés dans le sous-sol du Quartier général. Deux ASC ont été installés avant les années 1990, dont un est non-fonctionnel. L'autre a été installé en 1991, puis sa capacité a été augmentée de 20 à 30 kVA en 1999-2000. Ils sont reliés à des serveurs gérants des équipements de télécommunications du SIM. Les systèmes d'alimentation sans coupures permettent de maintenir l'alimentation électrique en cas de panne de courant. Ils sont en fin de vie et ne répondent pas aux besoins actuels et futurs du SIM.

En 2015, la Ville a mandaté les firmes Beaupré Michaud et associés Architectes, CBA Experts-Conseils inc. et NCK inc. pour le remplacement des ASC du Quartier général du SIM. Une évaluation de l'état actuel des appareils et des besoins du SIM ont permis d'émettre des recommandations pour les travaux à exécuter. À cet effet, un appel d'offres a été lancé pour les remplacer.

L'appel d'offres public a été publié le 23 septembre 2015 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal La Presse. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 14 octobre 2015. Trois addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2015-10-02	Visite additionnelle et réponse aux questions

2	2015-10-02	Clarifications aux plans et devis électromécaniques et réponse aux questions
3	2015-10-06	Clarification sur l'horaire de travail

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées les 29 et 30 septembre ainsi que le 6 octobre 2015.

La durée de validité des soumissions est de 150 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0055 – 14 janvier 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Beaupré Michaud et associés, Architectes, CBA Experts-Conseils inc. et NCK inc. pour divers travaux au Quartier général du SIM.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu 17 preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et 7 ont déposé leur soumission. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, figure une association patronale représentant 17 000 entrepreneurs, 3 entreprises fournisseurs d'équipements et de services d'entretien, et 1 firme qui n'a pas les licences adéquates pour réaliser le projet. Les 5 entrepreneurs qui n'ont pas déposé n'avaient plus de disponibilité à leur carnet de commandes ou n'avaient pas les ressources pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à l'entreprise Néoelect inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de l'ASC au Quartier général du SIM.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

- installer et mettre en fonction un premier ASC incluant sa distribution électrique;
- enlever les ASC existants;
- installer et mettre en fonction un deuxième ASC incluant sa distribution électrique;
- réaliser des travaux connexes de bétonnage, calfeutrage, colombages métalliques, placoplâtre et peinture dans les secteurs touchés par les travaux.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

JUSTIFICATION

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Néoelect inc.	237 925,82 \$	35 688,87 \$	273 614,69 \$
Ondel inc.	246 301,74 \$	36 945,26 \$	283 247,01 \$
Gastier M.P. inc.	247 058,28 \$	37 058,74 \$	284 117,02 \$
Lambert Somec inc.	256 141,31 \$	38 421,20 \$	294 562,50 \$
Rial Électrique inc.	282 223,38 \$	42 333,51 \$	324 556,89 \$
Bruneau Électrique inc.	293 275,93 \$	43 991,39 \$	337 267,32 \$

Les Installations Électriques Pichette inc.	296 796,47 \$	44 519,47 \$	341 315,93 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	292 598,96 \$	43 889,84 \$	336 488,80 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			305 325,91 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			11,66 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			67 701,25 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			24,74 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)			-62 874,11 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			-18,69 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			58 068,93 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100)			17,01 %

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 336 488,80 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 62 874,11 \$ (-18,69%). Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et la plus basse soumission est causé notamment par le fait que le soumissionnaire soit spécialisé en électricité, sans l'intermédiaire d'un entrepreneur général. Ceci est le cas pour l'ensemble des soumissionnaires qui en moyenne ont soumis un prix plus bas pour le Chapitre 00 « Charges générales ». Il est confirmé par les professionnels que ceci est cohérent avec la portée des travaux de nature principalement électriques.

Le coût moyen des soumissionnaires est de 305 525,91 \$ ce qui représente un écart de 11,66 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 67 701,25 \$, soit 24,74 %.

Toutefois, si l'on compare l'estimation des professionnels à la moyenne des soumissionnaires, l'écart n'est que de -10,13 %. Cet écart est considéré comme étant acceptable.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Néoelect inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse et de recommandation des professionnels en pièce jointe).

Néoelect inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

Néoelect inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cet entrepreneur détient une autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 273 614,69 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 34 697,91 \$ (12,7 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à couvrir les frais de déménagement et d'entreposage des équipements qui sont dans la zone des travaux et à couvrir les frais des fournisseurs de services de télécommunication lors des coupures et des raccordements pour la mise en service des systèmes d'alimentation sans coupures.

Le montant à autoriser totalise 308 312,59 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes et sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération : RCG15-070 Travaux de rénovation et de protection des immeubles.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 100 % en 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il y a un plan de gestion et d'élimination des déchets de construction qui est inclus dans le contrat de l'entrepreneur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est recommandé de procéder au remplacement des systèmes d'alimentation sans coupures afin d'augmenter la sécurité de l'installation et d'assurer la continuité des opérations du SIM. Tout retard dans l'octroi de ce contrat accroît les risques d'interruption des services de télécommunication du SIM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14586 - Mandat : 17772-2-001

Octroi du contrat au CE :	décembre 2015
Réalisation des travaux :	janvier à mai 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carole GUÉRIN, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Carole GUÉRIN, 18 novembre 2015

RESPONSABLE DU DOSSIER

Erlend LAMBERT
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-17

Carlos MANZONI
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carlos MANZONI
Directeur par intérim

Approuvé le : 2015-11-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2015-11-26



Dossier # : 1157065004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Sustainable Societies Consulting Group LTD, pour coordonner jusqu'au 31 décembre 2018, le développement d'un projet de prévention de la criminalité en milieu municipal pour le Réseau Municipal en Prévention de la Criminalité, pour une somme maximale de 243 172,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public AO 15-14838 - un seul soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Sustainable Societies Consulting group LTD, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville de Montréal pour le Réseau Municipal en Prévention de la Criminalité (RMPC) les services professionnels requis pour assurer la coordination, jusqu'au 31 décembre 2018, du projet de « Prévention de la criminalité en milieu municipal », pour une somme maximale de 243 172,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14838 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-11-27 17:44

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1157065004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Sustainable Societies Consulting Group LTD, pour coordonner jusqu'au 31 décembre 2018, le développement d'un projet de prévention de la criminalité en milieu municipal pour le Réseau Municipal en Prévention de la Criminalité, pour une somme maximale de 243 172,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public AO 15-14838 - un seul soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a signé une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Canada - Centre national de prévention du crime (CNPC) - afin de gérer et administrer, du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2018, une enveloppe budgétaire de 867 601,71 \$ que le ministère lui verse pour la mise en œuvre du projet « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité ». Le projet d'accord retenu en 2013 par le ministre fédéral de l'époque a été approuvé par le conseil municipal de septembre 2015 (voir décision antérieure). La Ville administre ainsi le budget du Réseau depuis octobre 2015. Le réseau est actuellement constitué de 15 villes canadiennes représentant toutes les régions du pays. Le budget total du projet s'élève à 867 601,71 \$ sur trois ans et est entièrement financé par le ministère de la Sécurité publique du Canada. Dans le cadre de l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le ministère, il est prévu que la Ville procède à l'octroi d'un contrat de services professionnels pour assurer la coordination de la mise en œuvre du projet « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité ». Le budget pour le salaire du coordonnateur s'élève à 243 172,13 \$ pour la durée du projet soit du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2018.

Le responsable de la coordination doit faire le suivi du projet et assurer la communication entre les membres. Trois principaux objectifs sont visés par le projet. Il s'agit du mentorat et du « coaching » entre pairs; du développement des connaissances; et, de la formation et de la mobilisation.

Un appel d'offres public a été lancé du 7 au 28 octobre 2015 afin de trouver le candidat idéal pour fournir ces services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1084 du 21 septembre 2015

Approuver le projet d'accord de subvention entre Sa Majesté la Reine en Chef du Canada, représentée par le ministre de Sécurité publique (Centre national de prévention du crime (CNCP)) et la Ville de Montréal, dans le cadre de la « Stratégie nationale pour la prévention du crime », établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'un soutien financier à la Ville d'un montant ne dépassant pas 867 601,71 \$, aux fins de réaliser la mise en œuvre du projet du Réseau municipal pour la prévention de la criminalité (Réseau) « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité », pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2018

DESCRIPTION

La Ville de Montréal est signataire de l'accord de subvention avec le ministère de la Sécurité publique pour administrer le projet « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité » du Réseau Municipal en Prévention de la Criminalité. La Ville de Montréal doit, selon l'accord, engager un coordonnateur de projet pour : (i) l'encadrement et l'organisation du mentorat des membres par l'entremise d'activités en personne et à distance pour le Réseau; (ii) l'acquisition et l'application de connaissances en partenariat avec le consultant et les assistants de recherche de l'université d'Ottawa; (iii) la mobilisation et formation des membres à travers des ateliers et des réunions dans diverses régions, dont les membres du Réseau sont issus; et, (iv) assurer le recrutement de l'équipe qui sera chargée d'élaborer un plan de suivi de mesure du rendement et d'évaluation et de mener l'étude d'évaluation externe des effets du projet.

Les services professionnels de coordination sont à raison de 47 semaines de 25 heures pour un total de 3 525 heures sur trois ans.

La Ville de Montréal a procédé au lancement d'un appel d'offres public, du 7 au 28 octobre 2015, pour trouver le candidat idéal afin de répondre à ces exigences de coordination. Sustainable Societies Consulting Group LTD s'est conformé aux exigences stipulées au devis d'appel d'offres et est le seul soumissionnaire conforme.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal devient un acteur incontournable pour le réseautage, le partenariat et la collaboration pan canadienne en prévention de la criminalité. C'est pourquoi, dans le but de mettre en oeuvre le projet « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité » le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) aura recours à la firme Sustainable Societies Consulting Group LTD. Sa réalisation contribuera non seulement au rayonnement du Réseau, mais aussi, très certainement, à celui de la Ville de Montréal, en tant que gestionnaire et coordonnateur de l'entente budgétaire et administrative.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat du coordonnateur est financé par le budget de 867 601,71 \$ du Réseau Municipal en Prévention de la Criminalité, alloué à la Ville par le ministère de la Sécurité publique Canada. Les crédits sont prévus au budget du SDSS et totalisent une somme de 243 172,13 \$. Cette somme couvre tous les honoraires et frais d'administration et toutes les taxes applicables aux services professionnels du contractant. Cette somme est payable dans les trente (30) jours de l'approbation des factures. Les fonds pour 2015 sont réservés par l'engagement de gestion QV57065004. Pour les années subséquentes, on procédera avec

des bons de commande.

Les sommes à déboursier par année financière sont prévues comme suit :

- Exercice financier 2015-2016 40 528, 69 \$
- Exercice financier 2016-2017 81 057, 38 \$
- Exercice financier 2017-2018 81 057, 38 \$
- Exercice financier 2018-2019 40 528, 69 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet de prévention de la criminalité en milieu municipal permet une meilleure qualité de vie basée sur la cohésion sociale et la solidarité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les services professionnels pour la coordination du projet permettront l'arrimage du plan de travail pour le Réseau Municipal en Prévention de la Criminalité. La participation de la Ville de Montréal au projet lui accorde un rayonnement auprès des instances de concertation en prévention de la criminalité et de la délinquance. De plus, la Ville bénéficiera de l'expertise du coordonnateur et de son travail, des outils créés pour améliorer ses connaissances et son expertise dans le domaine de la criminalité et de la concertation pan canadienne. Finalement, le coordonnateur épaulera la Ville de Montréal dans sa gestion administrative et budgétaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2015 présentation au conseil municipal pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Audrey BADY
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-18

Patrice ALLARD
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2015-11-27



Dossier # : 1153855001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes : EnGlobe Corp. (3 149 337,71 \$), Groupe Qualitas inc. (2 918 065,50 \$), Groupe ABS inc.(2 759 905,89 \$), Labo S.M. inc. (2 352 445,99 \$), Consultants GHD Ltée (2 244 771,90 \$) et Solmatech inc. (1 831 839,19 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 15-14689 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure six (6) ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels afin de réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements ;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #15-14689 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

Firme	Somme maximale	Contrat
EnGlobe Corp.	3 149 337,71 \$	1
Groupe Qualitas inc.	2 918 065,50 \$	2
Groupe ABS inc.	2 759 905,89 \$	3
Labo S.M. inc.	2 352 445,99 \$	4
Consultants GHD Ltée	2 244 771,90 \$	5
Solmatech inc.	1 831 839,19 \$	6

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-14 09:20

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153855001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes : EnGlobe Corp. (3 149 337,71 \$), Groupe Qualitas inc. (2 918 065,50 \$), Groupe ABS inc.(2 759 905,89 \$), Labo S.M. inc. (2 352 445,99 \$), Consultants GHD Ltée (2 244 771,90 \$) et Solmatech inc. (1 831 839,19 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 15-14689 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La section «Contrôle des matériaux et expertise» de la Division de l'expertise et du soutien technique (DEST) désire retenir les services professionnels de consultants pour l'aider à réaliser sa mission (contrôle qualitatif des matériaux et expertises sur des projets de construction, réhabilitation et réfection des infrastructures de la Ville) auprès de ses clients requérants.

L'ensemble des services de contrôle qualitatif des matériaux et d'expertises doit être fourni par la DEST pour l'ensemble des projets de génie civil (construction, réhabilitation, réfection) de la Direction des infrastructures ainsi que des autres services et arrondissements de la Ville. L'augmentation des investissements dans les infrastructures de la Ville et du taux de réalisation des travaux combinée avec l'introduction du programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) occasionnent une demande considérablement accrue de nos services. En raison de l'augmentation de la demande, de la disponibilité immédiate des services requis pour répondre aux besoins des chantiers, de la courte période de construction où tous ces services sont exigés sur tous les chantiers, le processus d'appel d'offres et d'octroi de mandat ne peut être complété pour chacun des projets à l'intérieur des courts délais imposés et, de ce fait, la DEST doit faire appel à des firmes privées via des ententes-cadres.

Les ententes-cadres conclues en 2014 sont presque épuisées suite à une très forte demande conséquente aux investissements importants de la Ville dans le domaine des infrastructures. De nouvelles ententes-cadres doivent donc être conclues pour répondre à la demande.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres #15-14689 a été publié sur le site électronique SEAO ainsi que dans le journal papier La Presse. Le détail du processus est décrit à l'intervention du Service de l'approvisionnement.

À noter que les firmes pouvaient théoriquement présenter plus d'une équipe, mais dans les faits, elles n'étaient en mesure de ne présenter qu'une seule équipe chacune, compte tenu du nombre de techniciens à leur service.

Un addenda a été publié afin de donner des précisions suite à une question soulevée par un soumissionnaire, aucun impact sur le prix.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0516 - 27 novembre 2014 - Autoriser la cession du contrat de services professionnels no. 3 (appel d'offres public 12-12345) octroyé à LVM inc. au cessionnaire EnGlobe Corp. (1144855002) ;

CG14 0423 - 18 septembre 2014 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Solmatech inc. (3 234 361,73 \$), Labo S.M. inc. (3 120 881,40 \$), LVM, une division d'EnGlobe Corp. (2 372 118,21 \$) et Inspec-Sol inc. (1 706 826,87 \$) totalisant une somme maximale de 10 434 188,21\$ (taxes incluses) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements. Appel d'offres public no 14-13535 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin (1143855003) ;

CG13 0129 - 25 avril 2013 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Groupe Qualitas inc. (2 765 364,30\$), Groupe ABS inc. (2 119 679,10\$), LVM inc. (1 419 354,88\$) et Inspec-Sol inc. (733 753,20\$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et expertises sur différents projets de construction, réhabilitation ou réfection - Appel d'offres public 12-12345 (8 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cet effet (1123855014).

DESCRIPTION

La section «Contrôle des matériaux et expertise» de la DEST a comme mission de fournir des services de contrôle qualitatif des matériaux et des expertises sur des projets de construction, réhabilitation et réfection des infrastructures de la Ville. Ces services visent principalement, sans toutefois s'y restreindre, le béton de ciment, les enrobés bitumineux, les sols et granulats (pierre concassée, matériaux recyclés), les métaux, la galvanisation, les peintures (pour les pièces métalliques telles que mobilier de parc, ponts, viaduc, système d'éclairage, etc.), les systèmes de toiture et d'imperméabilisation (membranes de pont, de stationnements, etc.) ainsi que tout autre matériau (pvc, fonte, gaine, polymère, plastique, terrain sportif, etc.). Ces services, visés par le présent contrat, sont principalement prodigués par des techniciens et requièrent l'utilisation d'équipements spéciaux.

Suite à l'analyse des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public no. 15-14689, il est recommandé de retenir les services des six (6) firmes suivantes. Les ententes-cadres seront valides jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires maximales indiquées.

- CONTRAT #1 : EnGlobe Corp. 3 149 337,71 \$
- CONTRAT #2 :Groupe Qualitas inc. 2 918 065,50 \$
- CONTRAT #3 :Groupe ABS inc. 2 759 905,89 \$
- CONTRAT #4 :Labo S.M. inc. 2 352 445,99 \$
- CONTRAT #5 :Consultants GHD Ltée 2 244 771,90 \$

- CONTRAT #6 :Solmatech inc. 1 831 839,19 \$

Total : 15 256 366,18 \$

À la lumière du rapport SMCE125309007 de la Commission permanente sur l'examen des contrats, dans le présent dossier, le montant maximal des enveloppes budgétaires de ces ententes-cadres a été établi au prix des soumissions des adjudicataires recommandés.

Puisque les contrats ont été approuvés en fonction d'une grille standard d'évaluation pré autorisée par le comité exécutif, une autorisation de lancement d'appel d'offres n'a pas été nécessaire.

Les conventions de services professionnels ont été rédigées à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et sont présentées en pièces jointes au présent dossier.

JUSTIFICATION

La réalisation de projets de construction, de réhabilitation et de réfection de la Direction des infrastructures ainsi que ceux des services corporatifs et les arrondissements de la Ville nécessite implicitement un suivi serré de la qualité des matériaux utilisés ainsi qu'un soutien technique de pointe afin de garantir la conformité des travaux et la durabilité des ouvrages. La DEST doit fournir ces services dans le cadre de sa mission mais ne dispose pas des ressources humaines et matérielles nécessaires pour répondre à la demande. Afin d'être en mesure de remplir les mandats qui lui sont confiés, la DEST doit donc constituer une réserve de firmes, selon des tarifs fixes soumissionnés et concurrentiels qui seront en vigueur jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires de chacune des ententes-cadres. Les enveloppes budgétaires des ententes-cadres en vigueur (octroyées en 2014) sont presque totalement engagées sur des projets en cours. Il est donc requis de conclure de nouvelles ententes-cadres afin d'assurer le suivi du contrôle qualitatif des matériaux des travaux qui seront réalisés pour la Ville, incluant le projet particulier du PCPR 2016.

Documents d'appel d'offres

Les documents d'appel d'offres ont été préparés de façon à ce que les six (6) contrats soient attribués par ordre décroissant de leur valeur aux soumissionnaires qui auront obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation des propositions. Un pointage intérimaire a été établi suite à l'évaluation de l'offre de services qualitative et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix. L'enveloppe budgétaire sera répartie suivant les quantités réparties dans les bordereaux des prix et pourra comprendre un nombre indéterminé de mandats. Les honoraires professionnels sont établis par les soumissionnaires à taux horaire par catégorie d'employés. Les services des techniciens requièrent l'utilisation d'équipements spécialisés et ce coût est inclus dans le taux horaire des techniciens. Les dépenses pour les essais de laboratoire sont admissibles et, pour ce faire, un facteur multiplicatif établi par les soumissionnaires vient réduire les taux unitaires suggérés par l'Association des consultants et laboratoires (ACLE) dans le Guide de rémunération en vigueur.

Estimation

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles prévues aux bordereaux de soumission. Le nombre d'heures indiquées pour chacune des ententes-cadres et pour chacune des catégories d'employés est basé sur les besoins estimés et est utilisé aux fins d'un scénario de comparaison des soumissions. Pour faire l'estimation, la moyenne des taux horaires soumis dans les quatre (4) derniers contrats a été utilisée. Il en a été de même pour déterminer le facteur multiplicatif de réduction des taux proposés par l'ACLE dans le Guide de rémunération en vigueur. Tel que mentionné précédemment, le coût des équipements utilisés pour la réalisation des essais est dorénavant inclus dans le taux horaire des techniciens.

L'estimation a été faite en considérant cette modification.

Analyse des soumissions

Toutes les soumissions ont été jugées recevables et ont été soumises au comité de sélection pour évaluation. Les contrats sont octroyés par ordre décroissant de leur valeur. La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à l'équipe qui obtient le plus haut pointage final.

La soumission de la firme Les Services exp. inc. pour les six (6) contrats n'a pas été retenue puisque cette firme n'a pas obtenu le pointage intérimaire minimum de 70%.

Tel que spécifié aux conditions de l'appel d'offres, pour une même firme, l'équipe qui remporte un contrat, sera exclue des propositions subséquentes de la firme et devient non-conforme pour la suite des contrats à accorder.

Contrat #1

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
EnGlobe Corp.	79,4	0,411	3 149 337,71 \$	N/A	3 149 337,71 \$
Groupe Qualitas inc.	80,5	0,401	3 254 367,38 \$	N/A	3 254 367,38 \$
Groupe ABS inc.	77,8	0,370	3 449 882,36 \$	N/A	3 449 882,36 \$
Labo S.M. inc.	73,8	0,358	3 456 723,38 \$	N/A	3 456 723,38 \$
Consultants GHD Ltée	83,3	0,356	3 741 286,50 \$	N/A	3 741 286,50 \$
Solmatech inc.	70,4	0,329	3 663 678,38 \$	N/A	3 663 678,38 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			3 344 335,31 \$	N/A	3 344 335,31 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation)</i>					(194 997,60) \$
					-6 %
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>					105 029,67 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					3 %

Contrat #2

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Groupe Qualitas inc.	80,5	0,447	2 918 065,50 \$	N/A	2 918 065,50 \$
Groupe ABS inc.	77,8	0,412	3 104 894,13 \$	N/A	3 104 894,13 \$
Labo S.M. inc.	73,8	0,398	3 111 051,04 \$	N/A	3 111 051,04 \$
Consultants GHD Ltée	83,3	0,396	3 367 157,85 \$	N/A	3 367 157,85 \$
Solmatech inc.	70,4	0,365	3 297 310,54 \$	N/A	3 297 310,54 \$
				N/A	
Dernière estimation réalisée à l'interne			3 009 901,78 \$	N/A	3 009 901,78 \$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)	(91 836,28) \$
	-3 %
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100	
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)	186 828,63 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire</i>) x 100	6 %

Contrat #3

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Groupe ABS inc.	77,8	0,463	2 759 905,89 \$	N/A	2 759 905,89 \$
Labo S.M. inc.	73,8	0,448	2 765 378,70 \$	N/A	2 765 378,70 \$
Consultants GHD Ltée	83,3	0,445	2 993 029,20 \$	N/A	2 993 029,20 \$
Solmatech inc.	70,4	0,411	2 930 942,70 \$	N/A	2 930 942,70 \$
				N/A	
Dernière estimation réalisée à l'interne			2 675 468,25 \$	N/A	2 675 468,25 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					84 437,64 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100					3 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					5 472,81 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire</i>) x 100					0,2 %

Contrat #4

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Labo S.M. inc.	73,8	0,526	2 352 445,99 \$	N/A	2 352 445,99 \$
Consultants GHD Ltée	83,3	0,522	2 556 239,18 \$	N/A	2 556 239,18 \$
Solmatech inc.	70,4	0,483	2 492 715,49 \$	N/A	2 492 715,49 \$
				N/A	
Dernière estimation réalisée à l'interne			2 341 034,72 \$		2 341 034,72 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					11 411,27 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100					0,5 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					203 793,18 \$

Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$	9 %
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

Contrat #5

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Consultants GHD Ltée	83,3	0,59	2 244 771,90 \$	N/A	2 244 771,90 \$
Solmatech inc.	70,4	0,55	2 198 207,03 \$	N/A	2 198 207,03 \$
				N/A	
Dernière estimation réalisée à l'interne			2 006 601,19 \$		2 006 601,19 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					238 170,71 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					12 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					(46 564,87) \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					-2 %

Contrat #6

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Solmatech inc.	70,4	0,66	1 831 839,19 \$	N/A	1 831 839,19 \$
				N/A	
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 672 167,66 \$		1 672 167,66 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					159 671,53 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					10 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					N/A \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					N/A %

L'analyse et l'évaluation des soumissions sont présentées de façon détaillée dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Écarts avec les estimations

Les écarts entre les plus bas soumissionnaires et les estimations faites sont les suivants :

CONTRAT #1 : EnGlobe Corp. (194 997,60) \$ -6 %

CONTRAT #2 : Groupe Qualitas inc. (91 836,28) \$ -3 %

CONTRAT #3 : Groupe ABS inc. 84 437,64 \$ 3 %

CONTRAT #4 : Labo S.M. inc. 11 411,27 \$ 0,5 %
CONTRAT #5 : Consultants GHD Ltée 238 170,71 \$ 12 %
CONTRAT #6 : Solmatech inc. 159 671,53 \$ 10 %

Parmi les soumissions reçues, seulement une (1) se situe à plus de 10% de l'estimation qui avait été faite : CONTRAT #5 (Consultants GHD Ltée) à 12%. L'explication réside dans le fait que la firme a utilisé des taux horaires plus élevés pour les honoraires professionnels, soit de l'ordre de 10 à 13% pour les postes où le nombre d'heures prévisionnelles est le plus élevé. L'introduction du coût des équipements dans le taux horaire du technicien pourrait aussi expliquer que le taux horaire soumis soit supérieur.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (Loi 1) conformément au décret #795-2014 adopté le 24 septembre 2014. Les adjudicataires recommandés détiennent leur attestation de l'*Autorité des marchés financiers* : L'attestation d'EnGlobe Corp. est en vigueur depuis le 20 décembre 2013, celle du Groupe Qualitas inc. depuis le 17 novembre 2014, celle du Groupe ABS inc. depuis le 3 octobre 2014, celle de Labo S.M. inc. depuis le 23 juillet 2014, celle des Consultants GHD Ltée depuis le 30 avril 2015 et celle de Solmatech inc. depuis le 17 juillet 2013. Une copie de chaque attestation se retrouve en pièces jointes au dossier.

Le présent dossier répond à l'un des critères et à deux des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats.

Selon les dépenses prévisionnelles, les contrats #1 et #5 de services professionnels d'EnGlobe Corp. et des Consultants GHD Ltée sont supérieurs à 1 000 000\$ et il s'agit de leur troisième octroi de contrat consécutif similaire pour une entente-cadre de contrôle qualitatif des matériaux. Mentionnons que, dans le cas d'EnGlobe Corp., le premier contrat de la série de trois (contrat 3 de l'appel d'offres public 12-12345) avait été octroyé à LVM inc. La firme a été vendue à EnGlobe Corp et le contrat a alors été cédé à cette dernière (CG14 0516). Dans le cas des Consultants GHD Ltée, les deux premiers contrats avaient été octroyés à Inspec-Sol inc. qui s'est ensuite fusionnée avec Consultants GHD Ltée. Les droits et obligations de la firme qui a fusionné sont automatiquement transférés à la firme Consultants GHD Ltée et ne requièrent pas de cession de contrat.

Également, le contrat #6 de services professionnels se retrouve avec un seul soumissionnaire conforme, soit Solmatech inc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Chaque entente-cadre attribuée permettra de couvrir les mandats d'expertises et de contrôle qualitatif de plusieurs projets. Ces mandats seront confiés à l'aide de bons de commande dont les crédits proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets identifiés par chacun des requérants (services centraux et/ ou arrondissements). Ces ententes pourraient donc se traduire par des dépenses d'agglomération dans le cadre de projets situés dans le secteur Centre-Ville, de travaux réalisés sur le réseau cyclable pan montréalais ainsi que de travaux réalisés sur les conduites principales d'égout et d'aqueduc.

La division de l'expertise et du soutien technique s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes.

Chacun des mandats confiés aux différentes firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'ententes-cadres. Les crédits sont prévus au budget PTI ou au budget de fonctionnement.

Les dépenses maximales d'honoraires professionnels de 15 256 366,18 \$, taxes incluses,

pour les six (6) ententes-cadres, représentent un coût total maximal de 13 931 095,84 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où un refus d'octroyer les contrats est obtenu, la Division de l'expertise et du soutien technique ne sera plus en mesure d'assumer sa mission qui est d'offrir des services de contrôle qualitatif des matériaux et d'expertises auprès de ses requérants (arrondissements et autres services centraux).

D'autre part, dans l'éventualité où un retard est observé dans l'octroi des contrats, la Division de l'expertise et du soutien technique devra, pour des mandats inférieurs à 25 000 \$ (taxes incluses), procéder via des mandats gré-à-gré, ce qui nécessite un traitement administratif supplémentaire.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 4 avril 2016, soit la date de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 2 décembre 2015

Début des ententes-cadres : Janvier 2016

Fin des ententes-cadres : À l'épuisement des enveloppes budgétaires prévues aux contrats

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Monya OSTIGUY
Chef de section - Contrôle des matériaux et
expertise

Sylvain ROY
C/d Expertise et soutien technique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-11-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-13



Dossier # : 1154332009

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat de 85 058,51 \$, taxes incluses, accordé aux firmes Affleck de la Riva architectes, DÉOM + Paré Experts-conseils inc. et MLC Associés inc., approuvé par la résolution CE15 0644 modifiée par la résolution CE15 0901, relativement aux services professionnels requis pour le projet d'aménagement du nœud central de circulation extérieure du complexe sportif Claude -Robillard - phase 2, pavillon d'accueil et aménagement paysager

Il est recommandé :

1. De résilier le contrat de 85 058,51 \$, taxes incluses accordé aux firmes Affleck de la Riva architectes, DÉOM + Paré Experts-conseils inc. et MLC Associés inc., approuvé par la résolution CE15 0644 modifiée par la résolution CE15 0901, relativement aux services professionnels requis pour le projet d'aménagement du nœud central de circulation extérieure du complexe sportif Claude-Robillard - phase 2, pavillon d'accueil et aménagement paysager.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-11-19 21:07

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1154332009

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat de 85 058,51 \$, taxes incluses, accordé aux firmes Affleck de la Riva architectes, DÉOM + Paré Experts-conseils inc. et MLC Associés inc., approuvé par la résolution CE15 0644 modifiée par la résolution CE15 0901, relativement aux services professionnels requis pour le projet d'aménagement du nœud central de circulation extérieure du complexe sportif Claude-Robillard - phase 2, pavillon d'accueil et aménagement paysager

CONTENU

CONTEXTE

En mai 2015, le comité exécutif approuvait la convention par laquelle la Ville retenait les services des firmes Affleck de la Riva architectes, DÉOM + Paré Experts-conseils inc. et MLC Associés inc. (CE15 0644 modifiée par CE15 0901) pour la fourniture des services professionnels en architecture, ingénierie et architecture du paysage dans le cadre du projet d'aménagement du nœud central de circulation extérieure du complexe sportif Claude-Robillard - phase 2, pavillon d'accueil et aménagement paysager. Cette convention a été approuvée pour un montant maximal de 85 058,51 \$, taxes incluses.

Le coût des travaux pour réaliser ce projet était estimé alors à environ 600 000 \$, avant taxes. Au cours du développement des plans et devis, les professionnels des firmes ont estimé le coût des travaux approximativement à 825 000 \$, avant taxes. Les professionnels ont fait valoir que la soumission qui leur a permis d'être retenus a été calculée avec un pourcentage du coût de construction. Ce coût ayant été révisé à la hausse, les professionnels ont demandé un ajustement forfaitaire de leurs honoraires de 12 700 \$, avant taxes, afin de compléter les services pour lesquels ils ont été engagés.

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), responsable du projet, a alors suspendu les travaux conformément à l'article 11 de la convention et demandé l'avis du Service des affaires juridiques. Ce dernier, après analyse des clauses pertinentes de l'ensemble des documents d'appel d'offres et de la convention de services professionnels signée par les parties, a été d'avis que la formule de prix sur laquelle les parties se sont entendues est celle de la méthode forfaitaire et que l'augmentation des honoraires demandée ne pouvait être autorisée.

Suite à cet avis, le SDSS a demandé à l'adjudicataire d'exécuter le contrat selon le forfait qui a été établi. L'adjudicataire n'ayant pas accepté de compléter le contrat sans l'ajustement des honoraires, le SDSS recommande de résilier le contrat en payant les services qui ont déjà été rendus par l'adjudicataire à la date de la suspension des travaux visés par la convention.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0901 - 13 mai 2015	Modifier la résolution CE15 0644 en remplaçant le texte du premier paragraphe comme suit : « d'approuver un projet de convention par lequel Affleck de la Riva architectes, DÉOM + Paré Experts-conseils inc. et MLC Associés inc., s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le projet d'aménagement du nœud central de circulation extérieure du complexe sportif Claude-Robillard - phase 2, le pavillon d'accueil et l'aménagement paysager, pour une somme maximale de 85 058,51 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 15-14278, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention; ».
CE15 0644 - 15 avril 2015	Approuver un projet de convention par lequel Affleck de la Riva architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le projet d'aménagement du nœud central de circulation extérieure du complexe sportif Claude-Robillard - phase 2, le pavillon d'accueil et l'aménagement paysager, pour une somme maximale de 85 058,51 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 15-14278, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise la résiliation du contrat des services professionnels octroyé à Affleck de la Riva architectes, DÉOM + Paré Experts-conseils inc. et MLC Associés inc. en mai 2015. Conformément à la directive *Clarification des rôles et responsabilités des requérants et exécutants dans le cadre de la planification et de la réalisation des projets/programmes d'immobilisations* émise le 20 mai 2015, le SDSS demandera à une unité exécutante qualifiée de la Ville de lancer un nouvel appel d'offres afin de retenir les services professionnels d'une équipe, comprenant des services en architecture, architecture du paysage et ingénierie, ainsi que la surveillance des travaux de construction du pavillon d'accueil et d'aménagement paysager.

JUSTIFICATION

Devant l'impossibilité d'autoriser une majoration du contrat forfaitaire de services professionnels faisant suite à l'avis du Service des affaires juridiques et le refus de l'adjudicataire de continuer son exécution sans l'augmentation qu'il a demandé et qu'il juge raisonnable, la seule solution à envisager est de mettre fin à ce contrat afin de lancer un nouvel appel d'offres ultérieurement.

La résiliation de ce contrat se base sur l'article 15 de la convention intervenue entre les parties :

« 15.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.

15.2 L'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur doivent alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.

15.3 L'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur n'ont aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation. »

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une récupération des crédits non-requis découlant de la résiliation du contrat faisant l'objet du présent dossier, pour un montant de 38 454,30 \$, nets de ristourne de taxes, qui seront retournés au règlement d'emprunt 13-014.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucune pénalité ne sera appliquée à ce contrat. Le retard dans la réalisation du projet n'a pas d'impact immédiat sur les activités du complexe sportif Claude-Robillard. D'ailleurs, les travaux devaient débiter après la Finale des Jeux du Québec - Montréal 2016 pour ne pas perturber l'événement par les nuisances dues au chantier. Il serait encore possible de rencontrer cette échéance de début de travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résiliation de contrat: décembre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Djaffer HELLEL
conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-11-10

Jean-François DULIÈPRE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-11-19



Dossier # : 1150498004

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la planification et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver le projet d'entente, d'une durée de 3 ans, entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec concernant le « Programme Rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu volet privé - municipalités».

Il est recommandé :
d'approuver le projet d'entente, d'une durée de 3 ans, entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec concernant le « Programme Rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu volet privé - municipalités ».

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-25 13:22

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION**Dossier # :1150498004**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la planification et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver le projet d'entente, d'une durée de 3 ans, entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec concernant le « Programme Rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu volet privé - municipalités».

CONTENU**CONTEXTE**

En 2008, la Ville de Montréal a conclu avec Hydro-Québec une entente portant sur une expérience pilote destinée à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels qui se chauffent principalement à l'électricité. Cette expérience a pris fin le 31 décembre 2010. Elle a été remplacée en 2011 par une entente d'une durée de cinq ans concernant le « Programme Rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu volet privé - municipalités »; dans le cadre de l'entente, ce programme offre des remises aux propriétaires de bâtiments situés à l'intérieur de secteurs désignés et qui font l'objet d'une rénovation dans le cadre du programme *Rénovation résidentielle majeure* (règlements 03-013 et 14-036) ou d'une rénovation dans le cadre du programme *Rénovation à la carte* (règlements 03-006 et 14-037). Ces remises sont défrayées en entier par Hydro-Québec, à titre de mesures favorisant l'économie d'énergie.

Le présent dossier décisionnel propose le renouvellement de cette dernière entente, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM03 0128, 24 février 2003 : Adoption du règlement 03-013 sur les subventions à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles;

- CM03 0045, 27 janvier 2003 : Adoption du règlement 03-006 sur les subventions à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés;
- CMO7 0629, 17 septembre 2007 : Adoption des règlements modifiant le Règlement sur la subvention à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (03-013) et le Règlement sur la subvention à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (03-006) du PRQ dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'affaires de l'Opération 15 000 logements 2006-2009. Ces modifications avaient notamment pour objectif la mise en place de mesures liées au développement durable;
- CE08 1557, 20 août 2008 : Approbation du projet d'entente entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec afin de collaborer à un projet pilote en rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu – secteur privé;
- CM10 0802, 25 octobre 2010 : Adoption des règlements modifiant le Règlement sur la subvention à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles

(03-013) et le Règlement sur la subvention à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (03-006). De nouvelles mesures liées au développement durable ont été ajoutées.

- CE11 0098 , 26 janvier 2010: Approbation du projet d'entente entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec concernant un programme en rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu pour le volet privé - municipalités pour une durée de cinq ans se terminant le 31 décembre 2015;
- CM14 1044, 28 octobre 2014 : Adoption du règlement 14-036 sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles comprenant les mêmes mesures liées au développement durable que le 03-013;
- CM14 1044, 28 octobre 2014 : Adoption du règlement 14-037 sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés comprenant les mêmes mesures liées au développement durable que le 03-006.

DESCRIPTION

Il s'agit d'une entente de 3 ans qui vise à ce que la Ville de Montréal, en administrant ses programmes de rénovation, offre aux propriétaires participants des remises offertes par Hydro-Québec dans le cadre de son programme d'amélioration de l'efficacité énergétique pour les ménages à faible revenu. Cette aide concerne plusieurs types d'intervention, dont :

- le remplacement des thermostats standards par des thermostats électroniques;
- le remplacement de fenêtres et de portes de verre coulissantes par des modèles homologués Energy Star®;
- l'amélioration de l'isolation des murs extérieurs, du toit et des murs de fondation.

L'intervention de l'équipe technique de la Ville comprend l'inspection initiale, l'identification des interventions pouvant être subventionnées par le programme d'Hydro-Québec, la préparation des formulaires et leur envoi au propriétaire, l'inspection finale et la transmission à Hydro-Québec de la demande de versement des remises. L'essentiel de ces interventions, notamment les deux inspections, est déjà effectué par l'équipe technique pour l'administration des programmes de rénovation de la Ville.

Ainsi, dans le cadre de cette entente, l'aide financière versée par Hydro-Québec vient s'ajouter à la subvention que le propriétaire obtient de la Ville dans le cadre des programmes. Une proportion de 50 % des dossiers subventionnés par la Ville de Montréal situés dans les secteurs désignés reçoivent de l'aide financière d'Hydro-Québec. Cette aide représente 10 % de subvention supplémentaire à celle de la Ville. Pour la période 2007 à août 2015, Hydro-Québec a payé 2,4 M\$, somme qui s'est ajoutée aux subventions municipales de 24,1 M\$.

JUSTIFICATION

Un bilan de l'entente montre que depuis 2007, la Ville de Montréal, conjointement avec Hydro-Québec, a contribué à l'amélioration énergétique des logements de 1829 ménages. Les gains représentent une importante réduction des coûts du chauffage annuel à l'électricité.

Plus généralement, l'amélioration du bilan énergétique des ménages montréalais a toujours été une préoccupation importante des programmes de subvention de la Ville en matière d'habitation.

Ainsi, au cours des dernières années, la Direction de l'habitation a apporté un certain nombre de modifications au règlement 03-006 (dossier décisionnel n° 1100196001) en vue de favoriser l'utilisation de produits et matériaux éco-énergétiques lors de travaux

subventionnés. De nouveaux forfaits ont été prévus au programme *Rénovation à la carte* pour lutter contre les îlots de chaleur (ex. : aide au verdissement de surfaces asphaltées et installation obligatoire d'une toiture réfléchissante). Ces forfaits s'ajoutent aux mesures d'efficacité énergétique mises en place depuis 2007 et rendues obligatoires lors de travaux subventionnés dans le cadre des programmes *Rénovation majeure* et *Rénovation à la carte*, comme les toilettes à faible débit, les fenêtres éco-énergétiques, etc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet d'entente ne prévoit pas de participation financière de la Ville. De plus, l'administration de ce programme se fait à l'intérieur des tâches déjà dévolues au personnel en place impliqué dans la gestion des programmes Rénovation Québec (PRQ) et des programmes municipaux.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En incitant les citoyens à faire des choix éco-énergétiques, cette entente contribue à l'atteinte des objectifs municipaux en matière de développement durable, notamment le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et ses suites.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Outre les impacts positifs sur l'atteinte des objectifs municipaux en matière de développement durable, cette entente rend les programmes d'aide aux rénovations plus attrayants puisqu'elle permet aux citoyens d'obtenir davantage d'argent pour compléter leurs rénovations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications. L'existence du programme figure déjà dans la documentation relative aux programmes de subventions (dépliants et site web).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'entente par les deux parties et mise en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Claude GIRARD
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-10-20

Marianne CLOUTIER
C/d soutien projets logement social et
abordable

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Danielle CÉCILE
Directrice - habitation

Approuvé le : 2015-11-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marc BLANCHET
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-11-25



Dossier # : 1157076001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Livraison de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente de gré à gré avec le Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) afin d'obtenir de l'expertise de pointe en informatique, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 736 399,18 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1- D'accorder, conformément à la loi, une entente de gré à gré par laquelle le Centre de recherche en informatique de Montréal Inc. (CRIM) s'engage à fournir à la Ville de l'expertise de pointe en informatique, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 736 399,18 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 9 novembre 2015;

2- D'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-22 09:24

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1157076001**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Livraison de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente de gré à gré avec le Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) afin d'obtenir de l'expertise de pointe en informatique, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 736 399,18 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a accumulé au fil des années un retard considérable dans les technologies de l'information. Ce retard touche les nouvelles technologies et l'intelligence d'affaires.

Le nombre de collaborateurs maîtrisant les technologies en adéquation avec les nouvelles orientations du Service des TI est très insuffisant pour pouvoir les mettre en oeuvre rapidement et efficacement;

Le présent dossier décisionnel a pour objectif de permettre au Service des TI d'obtenir auprès du CRIM des expertises de pointe pour supporter les projets des services suivants :

- Finances;
- Ressources humaines;
- Service de la performance organisationnelle;
- Service de police de la Ville de Montréal;
- Service d'incendie de Montréal;
- Transport.

Le CRIM a une compétence affirmée dans le domaine des technologies de l'information. Il possède notamment des compétences de pointe dans les domaines de l'interaction et les interfaces personne-système, l'analytique avancée ainsi que la science et la technologie du logiciel.

La Ville de Montréal met en oeuvre un ambitieux plan de transformation de ses services informatiques afin de faciliter l'accès, l'utilisation et le partage d'information tant à l'interne qu'avec des intervenants externes. Ce plan de transformation comprend, entre autres, la conception, le déploiement et la validation de technologies émergentes comme les mégadonnées.

Dans ce sens, le CRIM détient une expertise des technologies utilisant les mégadonnées,

ainsi qu'une infrastructure informatique qui permet de réaliser des projets pilotes et prototypes basés sur ces technologies.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les profils proposés par le CRIM sont répartis selon les trois groupes d'expertises suivants :
Chercheur - Expertise reconnue et architecte

- Participer à la définition de l'architecture d'affaires ou technologique
- Analyses complexes
- Planification d'expérimentations
- Rédaction scientifique et analyse de résultats

Chercheur - Tâches scientifiques, coordonnateur technique et développeur sénior

- Agir comme leader technique des activités de développement
- Réalisation d'expérimentations

Développeur-Chercheur

- Réaliser l'analyse et développement logiciel
- Assurer la documentation des fonctions développées
- Définir les scénarios de tests unitaires intégrés et d'acceptation
- Réaliser les installations et expérimentations
- Assurer la livraison du logiciel développé

Les services de cette entente seront requis en 2016 pour les projets suivants :

Domaines d'affaires	Projets
Solutions institutionnelles	Intelligence d'affaires finances
Sécurité publique	Schéma de couverture des risques
	Tableau de bord RH
	Tableau de bord opérationnel M-Iris
Service de la performance organisationnelle	Gestion par activités
Transport	AGIR
	Géo-trafic

JUSTIFICATION

Le Service des TI souhaite établir une relation forte et un partenariat avec les centres de recherche et les universités de la région de Montréal dont le Centre de recherche en informatique de Montréal (CRIM). Les applications de ce partenariat supporteront les besoins en TI de l'ensemble des services de la Ville.

L'objectif est de supporter les projets clés prévus au PTI 2016 et dans le cadre des initiatives de la ville intelligente et numérique.

Le CRIM dans ce cadre apporte, en plus de ses chercheurs, experts et architectes, ses laboratoires et plateformes d'expérimentation. Il nous permettra dans un environnement sécurisé :

- d'évaluer et d'expérimenter les solutions informatiques indépendamment des éditeurs et fournisseurs;
- de bénéficier en fonction de nos besoins d'expertises rares et coûteuses;
- de développer rapidement les pôles d'expertises à l'interne sur les technologies novatrices nécessaires à la Ville et de construire un lien privilégié entre les besoins de la Ville et la recherche appliquée à Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur de cette entente pour 2016 est d'un montant maximum de 736 399,18 \$ pour les projets suivants :

Domaines d'affaires	Projets	Montant sans taxes	Montant avec taxes
Solutions institutionnelles	Intelligence d'affaires finances	52 024,25 \$	59 814,88 \$
Sécurité publique	Schéma de couverture des risques	67 353,99\$	77 440,25 \$
	Tableau de bord RH	95 098,07 \$	109 339,01 \$
	Tableau de bord opérationnel M-Iris	153 934.90 \$	176 986,65 \$
Service de la performance organisationnelle	Gestion par activité	53 049,10 \$	60 993,20 \$
Transport	AGIR	73 729,93 \$	84 770,99 \$
	Géo-Trafic	81 222,31 \$	93 385,35 \$
Activités transversales	Stratégie intelligence d'affaires	64 073,80 \$	73 668,85 \$
	Totaux	640 486,35 \$	736 399,18 \$

La Ville peut octroyer ce contrat de gré à gré au Centre de recherche en informatique de Montréal inc. (CRIM) conformément à l'article 573.3 (2.1°) de la Loi sur les cités et villes qui prévoit une telle exception pour les organismes à but non lucratif. La Ville a décidé de recourir aux services du CRIM étant donné son expertise de pointe et son expérience dans le traitement de dossiers gouvernementaux touchant les technologies de l'information.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente permettra au Service des TI d'augmenter sa capacité à réaliser sa programmation du PTI 2016-2018, en générant les impacts suivants :

- Assurer la livraison des projets clés prévus au PTI

- Accélérer le développement de l'expertise de nos employés par la collaboration d'experts reconnus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CE – 9 décembre 2015
Approbation du dossier au CM – 14 décembre 2015
Approbation du dossier au CG – 17 décembre 2015
Prestation de service : Janvier à décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Will VESTRIS
Conseiller en architecture d'entreprise (AE)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-23

Jean-Martin THIBAULT
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél :

Approuvé le : 2015-11-19

**Dossier # : 1156896036**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 2 170 636, 2 170 638, 2 170 639 et 2 170 808 du cadastre du Québec identifiés comme rues au cadastre et le lot 2 170 697 du cadastre du Québec identifié comme ruelle au cadastre, et ce, à des fins de rues et de ruelle publiques. Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Il est recommandé :

1. d'approuver conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description des lots 2 170 636, 2 170 638, 2 170 639, 2 170 697 et 2 170 808 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension dont la Ville entend devenir propriétaire;
2. de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-24 13:04**Signataire :**

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1156896036**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 2 170 636, 2 170 638, 2 170 639 et 2 170 808 du cadastre du Québec identifiés comme rues au cadastre et le lot 2 170 697 du cadastre du Québec identifié comme ruelle au cadastre, et ce, à des fins de rues et de ruelle publiques. Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

CONTENU

CONTEXTE

En 1952, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, la Ville de de Montréal avait aménagé la rue Molson, entre la rue Tillemont et la rue Jarry Est, la 1^e avenue, entre l'autoroute 40 (boulevard Métropolitain) et la rue Jarry Est ainsi que la 2^e avenue, entre le boulevard Crémazie Est et la rue Jarry Est, afin de permettre le développement des lots y ayant front.

En 1977, toujours dans le même arrondissement, la Ville de Montréal avait aménagé la ruelle au nord-ouest de la rue Everett, entre la rue Molson et la 1^e avenue afin qu'elle soit accessible. Ces aménagements consistaient en : la construction d'un revêtement de béton, le drainage requis et quelques fois, l'installation d'éclairage. Cette ruelle est souvent la seule voie secondaire pour accéder à l'arrière des bâtiments qui, pour la majorité dans ce secteur, sont construits en contiguïté. De plus, dans ces années, les ruelles permettaient au Service Incendie d'accéder à l'arrière des bâtiments. Cette ruelle est encore ouverte au public. (Ci-jointes les photos aériennes)

Les rues et la ruelle désignées par les lots suivants au cadastre du Québec sont situées dans le quadrilatère formé par la 2^e avenue, la rue Everett, la rue Molson et la rue Jarry Est dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Lots rénovés actuels Cadastre du Québec	rue/ruelle	Anciens lots Paroisse de Sault-au- récollet	Propriétaire(s) au cadastre rénové
2 170 636	2e avenue	474-953 ptie (Frontenac Street)	Louis B. Magil Company
2 170 638	1re avenue	474-887 ptie (Molson Street)	Louis B. Magil Company
2 170 639	rue Molson	474-821 ptie (Bosworth Avenue)	Louis B. Magil Company
2 170 697	ruelle	474-311 (lane)	St-Michel Farm inc.

2 170 808	rue Molson	474-821 ptie (Bosworth Avenue)	Louis B. Magil Company
-----------	------------	-----------------------------------	------------------------

Ces lots ont été créés le 4 mars 2003 dans le cadre de la rénovation cadastrale du secteur. Ils remplacent respectivement les anciens lots du cadastre de la paroisse de Sault-au-Récollet mentionnés au tableau ci-dessus et ont été déposés aux archives du cadastre le 16 septembre 1913. (Ci-joints les plans et le tableau résumé)

Tous ces anciens lots sont désignés au livre de renvoi comme étant soit « Frontenac street, Molson street, Bosworth street » ou « lane », selon le tableau ci-dessus. (Ci-joints les extraits du livre de renvoi pour ces lots)

Les propriétaires indiqués au cadastre rénové pour ces lots sont ceux indiqués au tableau ci-dessus. La compagnie « Louis B. Magil Compagny » est dissoute depuis le 2 novembre 1987 et la compagnie « St-Michel Farm inc. » est dissoute depuis le 15 septembre 1972, le tout selon les informations au fichier central des entreprises du Registraire des entreprises du Québec. (Ci-joint les extraits du fichier central des entreprises - FCE). Ces rues et cette ruelle sont considérées aujourd'hui sans propriétaire retrouvable.

Depuis leur création, aucune vente ou transaction n'est apparue à l'index des immeubles des lots rénovés. (Ci-joint les fiches des lots rénovés et l'index des immeubles)

Aucun de ces lots n'est porté au rôle d'évaluation de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Acquérir les lots 2 170 636, 2 170 638, 2 170 639 et 2 170 808 du cadastre du Québec à des fins de rues publiques et le lot 2 170 697 du cadastre du Québec à des fins de ruelle publique, lots qui ont été cadastrés comme rues ou ruelle en 1916. Ces lots sont décrits dans le document «description technique» ci-joint préparé par monsieur Christian Viel, arpenteur-géomètre à la Division de la géomatique, en date du 2 novembre 2015, sous le numéro 149 de ses minutes, au dossier 22031 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Afin que la Ville puisse devenir propriétaire des lots 2 170 636, 2 170 638, 2 170 639, 2 170 697 et 2 170 808 du cadastre du Québec, il y a lieu d'entreprendre la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte décrite ci-dessous :

Article 192 de l'annexe C de la Charte :

« La Ville devient propriétaire des rues, ruelles, voies et places réputées publiques selon l'article 191 et des lots ou parties de lots apparaissant au plan officiel du cadastre comme rues ou ruelles, dès l'accomplissement des formalités suivantes:

- 1° l'adoption d'une résolution approuvant la description de l'immeuble;
- 2° la publication d'un avis à cet effet, une fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publié à Montréal;
- 3° l'inscription au registre foncier d'un avis au même effet, signé par le greffier, et constatant l'accomplissement des formalités prévues aux paragraphes 1 et 2.

Cette inscription se fait par dépôt et l'officier de la publicité des droits est tenu de recevoir

l'avis et d'en faire mention au registre foncier.

Le propriétaire de l'immeuble exproprié en vertu du présent article peut réclamer une indemnité de la Ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande du propriétaire ou de la Ville et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (RLRQ, chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces acquisitions se font à coût nul pour la Ville, à l'exception des frais de publication et d'enregistrement de l'avis au bureau de la publicité des droits. Bien que le dernier paragraphe de l'article 192 de l'annexe C de la Charte stipule que le propriétaire de l'immeuble exproprié peut réclamer une indemnité à la Ville, il y a peu de probabilités que les anciens propriétaires se manifestent étant donné qu'il s'agit de compagnies dissoutes et que le ministère du Revenu, en sa qualité d'administrateur des biens non réclamés, n'a pas, à notre souvenir, déjà demandé d'indemnité suite à l'application des dispositions de l'article 192 de l'annexe C de la Charte.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'application de l'article 192 de l'annexe C de la Charte sur les 2 170 636, 2 170 638, 2 170 639, 2 170 697 et 2 170 808 du cadastre du Québec permet à la Ville d'avoir des titres sur ces rues et cette ruelle et de protéger ses infrastructures et investissements présents ou futurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce dossier devra être transmis au greffier de la Ville afin qu'il effectue les publications requises en vertu du paragraphe 2 de l'article 192 de l'annexe C de la Charte. Par la suite, le Service des affaires juridiques devra faire inscrire au bureau de la publicité des droits un avis constatant que les formalités prévues audit article de la Charte ont été complétées.

Enfin, une copie de cet avis dûment publié devra être transmise à notre Service afin que nous puissions finaliser ce dossier, notamment en inscrivant au registre selon les dispositions de l'article 191 de l'annexe C de la Charte, ces rues et cette ruelle comme étant propriété de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hitler DIEUJUSTE
Agent technique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-16

Daniel BROUSSEAU
Chef de section géomatique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-11-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-22

**Dossier # : 1155175010**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Rembourser au Gouvernement du Québec la dette de 24 378 449 \$ de la Ville de Montréal pour les Fonds locaux d'investissement (FLI) / Rembourser au Gouvernement du Québec sa contribution de 1 600 000 \$ aux Fonds locaux de solidarité (FLS) / Mandater le Service du développement économique afin qu'il procède, en collaboration avec le Service des finances et le Service des affaires juridiques à la création d'un Fonds d'investissement Montréal et de ses encadrements et mécanismes de suivi

Il est recommandé :

1. de rembourser au Gouvernement du Québec la dette de 24 378 449 \$ de la Ville de Montréal pour les Fonds locaux d'investissement (FLI);
2. de rembourser au Gouvernement du Québec sa contribution de 1 600 000 \$ aux Fonds locaux de solidarité (FLS) et de financer ce remboursement à même les revenus générés au 20 avril 2015 par le transfert des activités FLS à l'agglomération de Montréal;
3. de mandater le Service du développement économique afin qu'il procède, en collaboration avec le Service des finances et le Service des affaires juridiques à la création d'un Fonds d'investissement Montréal, de ses encadrements et de ses mécanismes de suivi.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-12-02 16:25

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155175010

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Rembourser au Gouvernement du Québec la dette de 24 378 449 \$ de la Ville de Montréal pour les Fonds locaux d'investissement (FLI) / Rembourser au Gouvernement du Québec sa contribution de 1 600 000 \$ aux Fonds locaux de solidarité (FLS) / Mandater le Service du développement économique afin qu'il procède, en collaboration avec le Service des finances et le Service des affaires juridiques à la création d'un Fonds d'investissement Montréal et de ses encadrements et mécanismes de suivi

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 284 de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après désignée « la Loi »), l'agglomération de Montréal détient, depuis le 20 avril 2015, les droits, obligations, actifs et passifs des CLD liés aux Fonds locaux d'investissement (FLI) et aux Fonds locaux de solidarité (FLS) ainsi que les contrats de prêt établis en vertu de ces fonds.

La Loi transfère donc à l'agglomération de Montréal les 18 contrats FLI et les 13 conventions de crédit variable FLS signées avec le Fonds de solidarité FTQ.

Les contrats FLI prévoient un remboursement de la mise de fonds du Gouvernement du Québec. Selon ces contrats, la date du premier remboursement est prévue pour le 1^{er} juin 2016. Cette date pourrait être reportée à une date ultérieure par le Gouvernement du Québec. Le prêt total associé aux 18 contrats FLI s'élève à 24 378 449 \$.

Les conventions de crédit variable avec les Fonds locaux de solidarités FTQ mettent à la disposition de l'emprunteur (la Ville) un crédit autorisé aux fins d'investissement dans les entreprises du territoire. Chacune des conventions originales reposait sur une contribution initiale non remboursable des partenaires du milieu. Selon les territoires, les partenaires sont la Ville de Montréal, les anciens centres locaux de développement (CLD) et les corporations de développement économique et communautaire (CDEC), le Gouvernement du Québec, les Caisses populaires Desjardins, ainsi que d'autres institutions financières et partenaires. La contribution totale du Gouvernement du Québec s'élève à 1 600 000 \$.

En vertu des dispositions légales qui prévalaient avant celles introduites par la nouvelle Loi, les CLD avaient la responsabilité fiduciaire de gérer le patrimoine relatif aux FLI et aux FLS

puisqu'ils intervenaient directement dans les contrats d'emprunt avec le Gouvernement, dans les conventions de crédit variable avec les Fonds locaux de solidarité FTQ ainsi que dans les contrats de prêts et autres ententes avec les entrepreneurs. Les CLD rendaient compte des responsabilités qui leur étaient dévolues dans leurs états financiers audités.

Directive FLI et FLS du MAMOT

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a émis une directive sur la présentation de l'information financière et la reddition de comptes financière relative au FLI et au FLS. Cette directive prévoit que, selon les dispositions de la nouvelle Loi, les MRC ont maintenant la responsabilité fiduciaire de gérer le patrimoine relatif au FLI et au FLS. Les MRC peuvent déléguer la gestion administrative de ces fonds à un ou des OBNL, notamment les relations avec les entrepreneurs et la gestion des prêts qui leur sont accordés. Une telle délégation ne dégage toutefois pas la MRC de sa responsabilité fiduciaire à l'égard du FLI et du FLS. Ainsi, dans tous les cas, les résultats des activités, les actifs, les passifs et les soldes du FLI et du FLS doivent, à compter du 21 avril 2015, être inscrits dans les livres et présentés dans les états financiers de la MRC, en l'occurrence la Ville de Montréal, et non dans ceux du CLD ou de l'OBNL.

Les résultats du FLI et du FLS comprennent normalement les éléments suivants:

- les revenus sur les comptes bancaires et les placements de portefeuille (représentant les sommes non encore prêtées aux entrepreneurs et celles supportant les garanties de prêts octroyées);
- les revenus sur les prêts aux entrepreneurs;
- les revenus sur les placements de portefeuille à titre d'investissement (participations dans le capital d'entreprises, dans le cas du FLI seulement);
- les revenus pouvant provenir de la tarification pour ouverture et traitement de dossiers;
- les créances douteuses (radiations et variations des provisions pour moins-value);
- la charge d'intérêts sur la dette à long terme (dans le cas du FLS seulement);
- les frais directement associés à la récupération de mauvaises créances sur prêts et placements;
- les frais bancaires.

À compter du 21 avril 2015, l'OBNL qui se voit confier la gestion des fonds FLI et FLS peut comptabiliser dans ses propres livres et états financiers uniquement les résultats liés à sa gestion administrative de ces fonds tels :

- les honoraires de gestion pouvant être chargés à la MRC (que celle-ci peut pourvoir avec son Fonds de développement du territoire);
- les dépenses liées à la rémunération des employés de l'OBNL affectés à cette gestion;
- les autres dépenses générales de l'OBNL imputables à cette gestion.

Problématique d'application de la directive FLI-FLS

Selon la directive publiée par le MAMOT, les résultats des activités, les actifs, les passifs et les soldes des FLI et des FLS doivent être inscrits dans les livres et présentés dans les états financiers de la Ville et non dans ceux des OBNL, en l'occurrence les 6 pôles PME MTL, à qui la Ville souhaite déléguer cette compétence.

Sur le plan comptable, cette directive entraîne une double comptabilisation de toutes les

transactions relatives aux résultats des activités, aux actifs, aux passifs et aux soldes de des FLI et des FLS. En effet, une première comptabilisation des opérations devra être effectuée aux livres des 6 pôles PME MTL responsables du suivi de ces fonds puis, sur réception de rapports résumant les transactions survenues au cours d'une période donnée (qui pourrait être mensuelle), dans les livres de la Ville. La directive proposée par le MAMOT impose une lourdeur administrative qui ne répond pas aux objectifs d'efficacité.

- Au niveau de l'encaisse, il faudra procéder de façon régulière au transfert d'argent entre la Ville et les pôles PME MTL et des conciliations régulières de ces avances aux pôles devront être effectuées par la Ville.

- Au niveau des registres auxiliaires concernant les prêts et les placements effectués par les pôles, comme ceux-ci sont la propriété de la Ville et qu'ils n'apparaîtront pas dans les livres des pôles, la Ville devra obtenir de façon régulière les transactions effectuées par chacun de ces derniers et procéder à leur comptabilisation dans ses livres comptables.

- Comme la Ville détient en son nom ces comptes à recevoir et ces placements, elle devra en assurer le suivi et l'évaluation de façon régulière.

Il est important de mentionner que l'application de la directive a un impact plus important à Montréal que dans les autres MRC, notamment dû 1) au nombre important de contrats de prêt actuellement consentis, soit plus de 600, et 2) du fait qu'il y ait 6 organismes de développement économique local sur le territoire. Aussi, il est utile de rappeler que plusieurs MRC ont décidé, suite à l'entrée en vigueur de la Loi, d'internaliser au sein de l'administration municipale la responsabilité du développement économique local. C'est le cas notamment de Québec et de Laval.

En date du 31 octobre 2015, l'actif net de l'ensemble des FLI était estimé à 26 163 458 \$. La dette au Gouvernement du Québec pour les 18 contrats FLI est de 24 378 449 \$. Le FLI a un surplus net de 1 785 009 \$.

En date du 31 octobre 2015, l'actif net de l'ensemble des FLS était estimé à 4 793 364 \$. L'emprunt (crédit variable) aux Fonds FTQ était de 2 323 000 \$. Le FLS a un surplus net de 2 470 364 \$.

La contribution du Gouvernement aux Fonds FLS est de 1 600 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Considérant les difficultés d'application de la directive FLI - FLS pour l'agglomération de Montréal, il est proposé :

- de rembourser la dette FLI au Gouvernement du Québec qui est de 24 378 449 \$;
- de rembourser la contribution de 1 600 000 \$ du Gouvernement du Québec aux Fonds locaux de solidarité FTQ;
- de créer un fonds d'investissement Montréal à la même hauteur que le solde actuel du FLI, qui sera géré par les 6 pôles PME MTL en fonction d'une entente à convenir.

Bien que le remboursement de la contribution initiale du Gouvernement du Québec au Fonds de solidarité (FLS) ne soit pas obligatoire - étant donné qu'il s'agit d'une contribution non remboursable - il est proposé que la Ville rembourse la totalité de cette contribution

ainsi que la dette FLI afin de se soustraire à l'article 284 de la Loi et de la directive relative au FLI - FLS du MAMOT. En remboursant cette contribution, la Ville serait subrogée dans les droits du Gouvernement découlant de son contrat de partenariat du Fonds FLS. Cela aura également pour effet d'augmenter d'autant la contribution de la Ville au FLS.

Par la suite, dans le cadre de nouvelles ententes à convenir avec les 6 pôles PME MTL, la Ville leur délèguerait la pleine gestion du Fonds d'investissement Montréal. Quant au Fonds FLS, la gestion déjà effectuée par les 6 pôles demeurerait inchangée.

Des mécanismes de suivi du Fonds d'investissement Montréal et du Fonds FLS seront introduits dans l'entente qui cédera la gestion des fonds. En premier lieu, une politique d'investissement sera établie et mise en oeuvre. Applicable à tous les pôles de développement économique de l'agglomération, elle assurera l'utilisation optimale des fonds public investis et établira les critères de sélection des projets pouvant faire l'objet d'un prêt. Plus spécifiquement, elle veillera à ce que les pôles :

- respectent l'ensemble des conditions établies aux contrats de prêt;
- appliquent les procédures établies pour l'attribution des prêts;
- disposent et appliquent les procédures adéquates pour la gestion des dossiers de prêts;
- fassent un suivi de la performances des bénéficiaires et du niveau de risque assumé par le prêteur.

L'approbation du Gouvernement du Québec requise en vertu de l'article 126.3 de la Loi sur les compétences municipales est nécessaire pour rendre opérationnel le fonds à créer.

JUSTIFICATION

Le remboursement de la dette FLI et de la contribution du Gouvernement du Québec au FLS permettrait d'éviter d'appliquer la directive FLI - FLS du MAMOT qui implique, sur le plan comptable, une double comptabilisation de toutes les transactions relatives aux résultats des activités, aux actifs, aux passifs et aux soldes de ces FLI et FLS. Cette directive impose une lourdeur administrative qui ne tient pas compte du volume important de contrats de prêts sur le territoire de Montréal.

Le remboursement ainsi que la création du Fonds d'investissement Montréal donnerait à la Ville la latitude pour définir la politique d'investissement et les critères d'investissement qu'elle souhaite voir appliquer par les 6 pôles. Cette politique tiendrait compte du tissu économique de la métropole et s'assurerait de bien répondre aux besoins de financement des entreprises et des entrepreneurs. Aussi, les mécanismes de suivi introduits par la politique permettront d'assurer l'utilisation optimale des fonds investis.

Finalement, tel que précisé dans les aspects financiers du dossier, le remboursement de la dette FLI ne requiert aucun crédit budgétaire en 2015, alors que la contribution de 1.6 M \$ au FLS proviendra de revenus générés par le transfert des avoirs nets des FLS.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conséquemment à l'adoption de la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après désignée « la Loi »), l'agglomération de Montréal détient, à compter du 20 avril 2015, les droits, obligations, actifs et passifs des CLD liés aux Fonds locaux d'investissement (FLI) et aux Fonds locaux de solidarité (FLS) ainsi que les contrats de prêts établis en vertu de ces fonds.

Ainsi, depuis le 20 avril 2015, l'agglomération de Montréal a une dette envers le Gouvernement du Québec totalisant 24 378 449 \$ en ce qui concerne le FLI. Le fait de rembourser cette dette ne requiert aucun crédit budgétaire en 2015 car cela représente

uniquement une opération affectant des comptes financiers du bilan, soit le remboursement de cette dette et l'encaisse.

Pour ce qui est du remboursement de la contribution du Gouvernement du Québec au FLS au montant de 1 600 000 \$, le remboursement permettra à la Ville de se substituer en tant qu'investisseur dans ce fonds. Le financement de cette contribution de 1 600 000 \$ par l'agglomération de Montréal proviendra des revenus générés par le transfert des avoir nets des FLS à l'agglomération de Montréal en date du 20 avril 2015 (voir sommaire des portefeuilles FLI et FLS ci-joint).

Le Service des finances a été consulté et est favorable aux recommandations proposées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les décisions relatives au présent dossier ont pour objectif :

- d'éviter une lourdeur comptable et administrative importante;
- d'assurer l'efficacité et l'efficacités de l'appareil municipal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Création du Fonds d'investissement Montréal : janvier 2016
- Approbation d'une entente avec le Gouvernement du Québec afin d'assurer l'opérationalité du Fonds : janvier 2016
- Approbation des nouvelles ententes de gestion avec les 6 PME MTL qui prévoiraient également le transfert des sommes FLI et FLS établis dans le cadre des conventions de partage d'actif: printemps 2016
- Transmission des nouvelles lettres d'offres et conventions de crédit variable à l'investissement avec les Fonds locaux de solidarité FTQ: printemps 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2015-11-20

CE : 20.018
2015/12/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1157103001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la diversité ethnoculturelle
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 13 175 \$ aux six organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 13 175 \$, aux six organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports :

Organisme	Projet	Montant
Atelier musical Panarmonia	Le temps des fleurs, le temps des neiges - version française	3 000 \$
La Troupe Folklorique Grecque	Loagrafia Hellenic Cultural Conference	3 675 \$
Cibara Tambour de culture	"Gintan" Journées du Mali	1 500 \$
Le Centre communautaire iraquien	Cultural exchange in home away from home	1 000 \$
Himalaya Séniors du Québec	Une journée exempte de racisme et de discrimination parmi les citoyens montréalais	1 000 \$
Communauté hellénique du Grand Montréal	Flamme hellénique - Panigiri 2015	3 000 \$

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-11-27 15:44

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1157103001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la diversité ethnoculturelle
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 13 175 \$ aux six organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a analysé une liste de 11 projets hors programme pour une possibilité de financement ad hoc. Étant donné la portée interculturelle non négligeable de ces projets, le SDSS recommande d'accorder un soutien financier à six de ces organismes pour l'année en cours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 15 1866 du 14 octobre 2015

Autoriser un virement budgétaire de 271 808,28 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget du SDSS pour le soutien à la réalisation de projets du domaine de la diversité sociale, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

CE14 0339 du 12 mars 2014

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 205 438 \$ à 36 organismes, dont 2 000 \$ à Le Centre communautaire iraquien et 3 000 \$ à Himalaya Séniors du Québec, dans le cadre du Programme Montréal Interculturel (PMI) 2014

CE13 0878 du 12 juin 2013

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 203 715 \$ à 32 organismes, pour l'année 2013, dans le cadre du Programme Montréal Interculturel (PMI) 2013, dont 2 500 \$ à Himalaya Séniors du Québec, 5 988 \$ à La Troupe Folklorique Grecque et 5 000 \$ à l'Atelier musical Panarmonia.

DESCRIPTION

Atelier musical Panarmonia

Projet artistique et interdisciplinaire : Le temps des fleurs, le temps des neiges
Montant : 3 000 \$

Dans le cadre de ce projet, on propose de raconter en parole et en musique le mythe grec de Demeter et Persephone aux enfants et aux jeunes du territoire montréalais. L'organisme compte rejoindre plus de 350 enfants et jeunes de 30 différentes minorités ethniques et s'attend à la participation de l'Orchestre symphonique Pop de Montréal, de la Communauté Hellénique de Montréal ainsi que des chorales combinées de plusieurs institutions éducatives de l'île de Montréal au projet. Quatre événements de grande envergure ont lieu sous la

forme de présentations musicales. Dans le cadre de ces activités, les enfants peuvent participer au préalable à cinq ateliers d'initiation musicale en guise de répétition.

La Troupe Folklorique Grecque

Projet : Loagrafia Hellenic Cultural Conference

Montant : 3 675 \$

Cette conférence, planifiée sur quatre jours au centre-ville de Montréal, est destinée au grand public et se veut une porte d'entrée dans le monde traditionnel grec et ses éléments divers : danses, chansons, coutumes, instruments de musique, costumes et autres. L'objectif est d'accueillir quatre ethnologues et neuf musiciens traditionnels venant de la Grèce, des États-Unis et de Montréal, qui animeront les séminaires et les festivités en soirée. Quatre ateliers, une soirée de fête traditionnelle avec musiciens locaux, ainsi qu'une soirée de gala et de prestations folkloriques animées par un groupe musical traditionnel sont au menu de la programmation de la conférence.

Cibara Tambour de culture

Projet : "Gintan" Journées du Mali

Montant : 1 500 \$

Ces journées Mali se veulent une grande occasion de promouvoir, de valoriser et de faire rayonner les arts et la culture malienne, sous toutes ses formes d'expression, auprès d'une clientèle diversifiée qu'ils estiment entre 250 et 500 participants. Organisée sur trois journées, la programmation prévoit des activités familiales (expositions, jeux traditionnels, projections documentaires, défilé de mode, concert), une grande réception (animation musicale, diaporamas de photos, projections, défilé de mode traditionnelle et contemporaine du Mali) et une grande exposition (conférence, atelier de bôgòlan et indigo, projections, animation).

Le Centre communautaire iraquien

Projet : Cultural exchange in home away from home

Montant : 1 000 \$

Ce projet, ouvert aux familles, consiste à organiser six forums qui accueilleront des artistes en provenance de divers groupes culturels, en collaboration avec quelques associations arabes (Hikayat Arabieh, Aqlam Arabieh, etc.). Le projet se tiendra au Centre communautaire de loisirs de Côte-des-Neiges et le nombre de participants est évalué à plus de 300 personnes et à plus de 100 bénévoles.

Himalaya Séniors du Québec

Projet : Une journée exempte de racisme et de discrimination parmi les citoyens

Montant : 1 000 \$

Ce projet, qui se tiendra dans Parc-Extension, est présenté en deux temps. Tout d'abord, Himalaya Séniors du Québec prévoit organiser un symposium et des ateliers de réflexion. Dans un deuxième temps, un spectacle culturel prendra place, incluant du théâtre, de la danse, des chants et des conférences où des experts viendront discuter de la lutte contre le racisme et la discrimination. Le projet s'adresse aux diverses communautés culturelles qui vivent à Montréal, plus spécifiquement celles qui se concentrent dans Villeray, Saint-Michel, Parc-Extension ainsi qu'à Côte-des-Neiges et Notre-Dame-de-Grâce.

Communauté hellénique du Grand Montréal

Projet : Flamme hellénique - Panigiri 2015

Montant : 3 000 \$

Ce festival a pour but de souligner la contribution unique des Québécois d'origine grecque à la culture québécoise et de la partager avec les autres cultures de la région du Grand Montréal. Des performances de troupes de danses folkloriques, des spectacles, des dégustations culinaires, des expositions et des kiosques de commerces grecs font partis de la programmation de l'événement.

Les organismes doivent faire parvenir un rapport succinct au SDSS suite à la réalisation du projet pour certifier que la contribution de la Ville a été utilisée aux fins prévues.

JUSTIFICATION

Ces projets s'adressent à des clientèles diversifiées et visent le rapprochement et le dialogue interculturels, tout en répondant à des priorités de l'administration municipale en matière de lutte contre le racisme, la marginalisation et toute forme de discrimination. Le SDSS a comme mission de mettre en place les conditions favorisant la réalisation de tels projets puisqu'ils contribuent à l'intégration des immigrants, des familles et des jeunes des communautés culturelles à Montréal. Le montant accordé aux différents projets vient compléter le montage financier et confirmer la volonté de la Ville de soutenir ce type d'événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses sont imputées au budget additionnel du SDSS provenant du virement des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget du SDSS effectué pour le soutien de projets du domaine de la diversité sociale et autorisé par la résolution (CE15 1866). Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Le tableau ci-dessous présente le soutien recommandé pour les six organismes, pour l'année 2015.

Organisme	Projet	Soutien accordé		Montant demandé 2015	Montant recommandé 2015
		2013	2014		
Atelier musical Panarmonia	Le temps des fleurs, le temps des neiges - version française	5 000 \$	-	6 000 \$	3 000 \$
La Troupe Folklorique Grecque	Loagrafia Hellenic Cultural Conference	5 988 \$	-	7 500 \$	3 675 \$
Cibara Tambour de culture	"Gintan" Journées du Mali	-	-	7 500 \$	1 500 \$
Le Centre communautaire iraquien	Cultural exchange in home away from home	-	2 000 \$	2 000 \$	1 000 \$
Himalaya Séniors du Québec	Une journée exempte de racisme et de discrimination parmi les citoyens montréalais	2 500 \$	3 000 \$	3 300 \$	1 000 \$
Communauté hellénique du Grand Montréal	Flamme hellénique - Panigiri 2015	-	-	10 000 \$	3 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets d'intégration visent au rapprochement interculturel et à une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Ils participent ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ces projets vont dans le sens de la réalisation de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les six projets proposés ont une portée interculturelle. Ils contribuent au rapprochement et au dialogue interculturels dans une perspective de lutte contre l'exclusion, le racisme et toutes autres formes de discrimination.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes doivent faire état de la participation financière de la Ville au projet, en indiquant le nom de la Ville dans tous les documents de promotion relatifs audit projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2015 Présentation pour approbation du comité exécutif

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-France RENÉ
Conseillère aux affaires interculturelles

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2015-10-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-11-27



Dossier # : 1151361005

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une quatrième et dernière série de 115 soutiens financiers totalisant la somme de 162 498 \$, pour l'année 2015, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

Il est recommandé :

1. d'accorder une quatrième et dernière série de versements pour 115 soutiens financiers totalisant la somme de 162 498 \$, pour l'année 2015, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ci-après désignés ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs, au montant indiqué en regard de chaque demande, tel que spécifié au tableau ci-dessous;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Ahuntsic-Cartierville	
ALCHIMIES, CREATIONS ET CULTURES	392 \$
CENTRE DES FEMMES SOLIDAIRES ET ENGAGEES	992 \$
CENTRE INTERNATIONAL DE SOLIDARITE OUVRIERE (CISO)	482 \$
LA CLE DES CHAMPS, RESEAU D'ENTRAIDE POUR PERSONNES SOUFFRANT DE TROUBLES ANXIEUX	1 204 \$
Anjou	
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI ANJOU/SAINT-JUSTIN	562 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE HOCKEY SUR GLACE INC. - HOCKEY QUEBEC	4 920 \$
Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce	
A DEUX MAINS INC.	2 236 \$
ACTION COMMUNITERRE	735 \$
ASSOCIATION JAMAQUAINE DE MONTREAL INC.	2 984 \$

CENTRE DE BENEVOLAT SARPAD INC.	400 \$
FONDATION DU DR JULIEN	2 916 \$
ACADEMIE DES ARTS MARTIAUX MOAN	668 \$
Lachine	
DANSE COUNTRY HONKY TONK	2 187 \$
LaSalle	
CENTRE DU THEATRE D'AUJOURD'HUI - 2301, rue de Cannes-Brûlées Montréal H8N 3G1	669 \$
BUREAU DE CONSULTATION JEUNESSE INC. - 9160, rue Airlie, suite L Montréal H8R 2A5	976 \$
Mercier--Hochelaga-Maisonneuve	
CENTRE DU THEATRE D'AUJOURD'HUI - 2211, rue Sicard Montréal H1V 3A2	463 \$
LA COMPAGNIE JEAN DUCEPPE	4 054 \$
ACCES-TRAVAIL DE MONTREAL	3 768 \$
LA GANG A RAMBROU	1 307 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES MOTOS HORS ROUTE	212 \$
FEDERATION SKI NAUTIQUE ET PLANCHE QUEBEC	213 \$
LIGUE DE DEVELOPPEMENT DU HOCKEY MIDGET AAA DU QUÉBEC	143 \$
MAISON DES JEUNES, MAGI DE MERCIER-OUEST INC.	93 \$
Montréal-Nord	
ARTISTES EN ARTS VISUELS DU NORD DE MONTREAL : AAVNM	619 \$
CO-RESTO-POP-BEC LES JEUNES ETOILES SCINTILLANTES DU NORD	347 \$
Outremont	
SUPER STUDIO	1 565 \$
Pierrefonds--Roxboro	
CLOVERDALE MULTI RESSOURCES INC.	3 089 \$
LES SERVICES COMMUNAUTAIRES ON ROCK / ON ROCK MINISTRIES	3 414 \$
Plateau-Mont-Royal	
AGENCE TOPO	1 020 \$
ATELIERS CREATIFS MONTREAL	602 \$
ATELIERS X13	1 093 \$
CREATIONS GIROVAGO	663 \$
IMPRO MONTREAL	2 757 \$
LE PALACE, ATELIER D'ARTISTES	3 087 \$
ON EST 10, COOP DE SOLIDARITE	1 010 \$
REGROUPEMENT PIED CARRE	321 \$
THEATRE LA CHAPELLE INC.	4 252 \$
AUTISME MONTREAL	879 \$
CLINIQUE JURIDIQUE DU MILE END - 5276, boulevard Saint-Laurent Montréal H2T 1S1	264 \$
CLINIQUE JURIDIQUE DU MILE END - 5159, boulevard Saint-Laurent Montréal H2T 1R9	298 \$
COOPERATIVE DE SOLIDARITE ECTO	2 268 \$
FONDATION QUEBECOISE DE LA MALADIE COELIAQUE	857 \$
INSTITUT DE COOPERATION POUR L'EDUCATION DES ADULTES ICEA	1 638 \$
INSTITUT DE COOPERATION POUR L'EDUCATION DES ADULTES ICEA	1 467 \$
LA FONDATION CANADIENNE REVES D'ENFANTS	1 438 \$
L'ETOFFE DU SUCCES MONTREAL	1 257 \$

MISSIONS EXEKO	1 142 \$
ASSOCIATION DES SPORTS POUR AVEUGLES DE MONTREAL	124 \$
Rivières-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles	
C.D.A.T. «MATERIEL ET EQUIPEMENT» POUR PERSONNES PATHOLOGIQUEMENT OBESES DU QUEBEC INC.	1 040 \$
KARATE AUTO-DEFENSE POINTE-AUX-TREMBLES	867 \$
Rosemont--La-Petite-Patrie	
ARCMTL	1 276 \$
FESTIVAL INTERCULTUREL DU CONTE DE MONTREAL	221 \$
L'ILLUSION, THEATRE DE MARIONNETTES - 6430, rue Saint-Denis Montréal H2S 2R7	3 698 \$
GROUPE D'ALCOOLIQUE ANONYMES ACTION DE GRACES	322 \$
LA FONDATION POUR ENFANTS DIABETIQUES	1 980 \$
LANGE BLEU	456 \$
LEUCAN INC. - 5800, rue Saint-Denis, bureau 505 Montréal H2S 3L5	1 665 \$
PERSPECTIVES JEUNESSE	557 \$
SERVICES HORTICOLES, LES POUSSÉS URBAINES	1 094 \$
SOCIÉTÉ LOGIQUE INC.	2 803 \$
BIXI MONTREAL	5 000 \$
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL DE ROSEMONT (SODER) INC.	1 072 \$
Saint-Laurent	
AMAL - CENTRE POUR FEMMES	444 \$
CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI SAINT-LAURENT	2 723 \$
CRABE (CENTRE DE RECHERCHE ET D'ACTION POUR LE BIEN-ETRE ENVIRONNEMENTAL)	951 \$
Saint-Léonard	
BUREAU ASSOCIATIF POUR LA DIVERSITÉ ET LA REINSERTION - 6000, boul. Métropolitain est, bureau 200 Montréal H1S 1A9	672 \$
BUREAU ASSOCIATIF POUR LA DIVERSITÉ ET LA REINSERTION - 6665, rue Bombardier Montréal H1P 2W2	595 \$
MAISON DE JEUNES DE SAINT-LEONARD	1 149 \$
Sud-Ouest	
CENTRE DE RECHERCHE ET DE DESIGN EN IMPRESSION TEXTILE DE MONTREAL	5 000 \$
C.E.L.A.M. (CONSEIL POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA LECTURE AUX ANALPHABETES DE MONTRÉAL)	803 \$
FAMILLES EN ACTION	1 599 \$
HABITAT POUR L'HUMANITÉ PROVINCE DE QUÉBEC	5 000 \$
L'ASSOCIATION DES POPOTES ROULANTES DU MONTREAL METROPOLITAIN	814 \$
OPERATION JEUNESSE VILLE-EMARD/COTE ST-PAUL	1 203 \$
Verdun	
ACTION PREVENTION VERDUN	314 \$
CHANTIER D'AFRIQUE DU CANADA (CHAFRIC)	1 609 \$
TRAVAIL DE RUE / ACTION COMMUNAUTAIRE	460 \$
Ville-Marie	
ASSOCIATION DES GALERIES D'ART CONTEMPORAIN (MONTREAL)	859 \$

CENTRE EDUCATIF POUR LE THEATRE A MONTREAL	971 \$
CONCOURS INTERNATIONAL D'ORGUE DU CANADA	440 \$
LE CABINET, ESPACE DE PRODUCTION PHOTOGRAPHIQUE	258 \$
L'ILLUSION, THEATRE DE MARIONNETTES - 2025, rue Parthenais, bureau 9 Montréal H2K 3T2	370 \$
POSSIBLES EDITIONS	472 \$
PRODUCTIONS TRAQUEN'ART INC	270 \$
SBC GALERIE D'ART CONTEMPORAIN	1 032 \$
SOCIETE DE PROMOTION ET DE DIFFUSION DES ARTS ET DE LA CULTURE (S.P.D.A.C.) INC.	334 \$
SOCIETE POUR LES ARTS EN MILIEU DE SANTE	233 \$
SODRAC 2003 INC.	3 830 \$
TENON MORTAISE, COMPAGNIE DE THEATRE-DANSE	195 \$
ACTION CENTRE-VILLE (MONTREAL) INC.	2 164 \$
ASS.QUEBECOISE DES PARENTS & AMIS DE LA PERSONNE ATTEINTE DE MALADIE MENTALE INC	1 492 \$
ASSOCIATION COOPERATIVE D'ECONOMIE FAMILIALE DU CENTRE DE MONTREAL	3 115 \$
ASSOCIATION DES CENTRES DE READAPTATION EN DEPENDANCE DU QUEBEC	2 426 \$
CENTRE DE JUSTICE DE PROXIMITE DU GRAND MONTREAL INC.	2 056 \$
CLINIQUE DROITS DEVANT	267 \$
CLOWNS SANS FRONTIERES	163 \$
COALITION JEUNESSE MONTREALAISE DE LUTTE A L'HOMOPHOBIE	1 764 \$
FIBROSE KYSTIQUE QUEBEC	2 378 \$
FONDATION D'AIDE DIRECTE - SIDA MONTREAL	1 168 \$
LE PROJET-L'INDIFFERENCE EST ENNUYEUSE/THE APATHY IS BORING PROJECT	741 \$
OPERATION PLACEMENT JEUNESSE INC.	1 312 \$
REZO (SANTE ET MIEUX-ETRE DES HOMMES GAIS ET BISEXUELS)	2 082 \$
SOCIETE CANADIENNE DE L'HEMOPHILIE	1 868 \$
TEL AIDE	1 552 \$
Villeray--Saint-Michel--Parc-Extension	
CAFE L'ARTERE COOPERATIVE DE SOLIDARITE	2 241 \$
CENTRE DE PRODUCTION ET D'EXPOSITION EASTERN BLOC	1 523 \$
AFRIQUE AU FEMININ	1 517 \$
ASSOCIATION QUEBECOISE DES TRAUMATISES CRANIENS	1 555 \$
BUREAU DE CONSULTATION JEUNESSE INC. - 550, avenue Beaumont ouest, local 101 Montréal H3N 1T7	1 187 \$
CENTRE DE RESSOURCES ET D'INTERVENTION POUR HOMMES ABUSES SEXUELLEMENT DANS LEUR ENFANCE (CRIPHASE)	450 \$
CENTRE HAITIEN D'ACTION FAMILIALE	714 \$
LE CENTRE D'ALPHABETISATION DE VILLERAY, LA JARNIGOINE INC	701 \$
LEUCAN INC. - 550, avenue Beaumont, bureau 300 Montréal H3N 1V1	2 451 \$
PARRAINAGE CIVIQUE LES MARRONNIERS	1 554 \$
SOCIETE D'EDUCATION POUR LE CYCLISME A MONTREAL	1 359 \$

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-11-26 17:28

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION**Dossier # :1151361005**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une quatrième et dernière série de 115 soutiens financiers totalisant la somme de 162 498 \$, pour l'année 2015, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

CONTENU**CONTEXTE**

L'aide est accordée à des organismes à but non lucratif (OBNL) locataires ou occupants non-propriétaires dans des immeubles non résidentiels imposables et œuvrant dans des domaines ciblés, que la Ville juge prioritaires, en lien avec ses politiques et ses interventions. Ces domaines sont : l'art et la culture, le développement social et communautaire ou le sport et les loisirs. L'immeuble ou la partie de l'immeuble occupé doit être situé dans l'un des 19 arrondissements de la Ville de Montréal.

En 2015, la Ville reconduit cette mesure pour une dixième année. Puisque les lignes directrices restent comme celles de 2014, le taux utilisé pour le calcul du montant d'aide financière à accorder continue d'être 7 % du loyer annuel, net de frais, et le maximum accordé par emplacement, par OBNL continue d'être 5 000 \$. En reconduisant la mesure d'aide financière aux OBNL locataires, la Ville met en usage le pouvoir discrétionnaire qu'ont les municipalités d'accorder, notamment, de l'aide financière aux OBNL pour les aider à remplir leur mission.

Ce quatrième et dernier sommaire porte sur l'attribution de montants distincts d'aide financière à accorder pour 115 demandes admissibles. Ces montants totalisent 162 498 \$ et constituent la quatrième série de soutiens financiers qu'il est recommandé d'octroyer dans le cadre de la mesure pour l'année 2015. Les trois premières concernaient 573 demandes admissibles.

En 2015, sur un grand total de 703 demandes reçues, 15 demandes ont été jugées inadmissibles, et ce, à la lumière des lignes directrices et en accord avec le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et celui de la Culture. Elles ne font donc pas l'objet de recommandation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**CE15 du 2 décembre 2015 (à venir)**

Accorder un 3e versement, pour l'exercice 2015, de 203 montants d'aide financière aux

OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE15 1616 du 2 septembre 2015

Accorder un 2e versement, pour l'exercice 2015, de 205 montants d'*aide financière aux OBNL locataires* admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE15 0976 du 20 mai 2015

Accorder un 1er versement, pour l'exercice 2015, de 165 montants d'*aide financière aux OBNL locataires* admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

DESCRIPTION

Ce sommaire présente 115 demandes recevables pour recommandation et adoption par le comité exécutif. La majorité des demandes de ce troisième sommaire provient d'OBNL ayant déposé une demande en 2014. Un tableau joint en « note additionnelle » cumule et ventile les demandes par sommaire et par arrondissement. Un autre tableau en « pièces jointes » détaille les demandes de ce sommaire par arrondissement, par domaine et par organisme, en précisant chaque montant.

La majorité des demandes, soit 70 demandes, provient d'OBNL œuvrant en développement social et communautaire avec un montant total d'aide de 100 006 \$. Les demandes se distribuent comme suit : Ville-Marie (15 demandes); Plateau-Mont-Royal (10 demandes); Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension (9 demandes); Rosemont — La Petite-Patrie (7 demandes); Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce (5 demandes); Le Sud-Ouest (4 demandes); Ahunatic-Cartierville (3 demandes); Saint-Laurent (3 demandes); Saint-Léonard (3 demandes); Verdun (3 demandes); Mercier — Hochelaga-Maisonneuve (2 demandes); Pierrefonds-Roxboro (2 demandes); Anjou (1 demande); LaSalle (1 demande); Montréal-Nord (1 demande); et, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1 demande).

Un total de 33 demandes provient d'OBNL œuvrant en art et culture, avec un montant total d'aide de 45 790 \$. Les demandes se distribuent comme suit : Ville-Marie (12 demandes); Plateau-Mont-Royal (9 demandes); Rosemont — La Petite-Patrie (3 demandes); Mercier — Hochelaga-Maisonneuve (2 demandes); Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension (2 demandes); Ahuntsic-Cartierville (1 demande); Le Sud-Ouest (1 demande); LaSalle (1 demande); Montréal-Nord (1 demande); et, Outremont (1 demande).

Les 12 autres demandes proviennent d'OBNL œuvrant en sport et des loisirs, avec un montant total d'aide de 16 702 \$. Elles se distribuent comme suit : Mercier - Hochelaga-Maisonneuve (4 demandes); Rosemont — La Petite-Patrie (2 demandes); Anjou (1 demande); Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce (1 demande); Lachine (1 demande); Le Sud-Ouest (1 demande); Plateau-Mont-Royal (1 demande); et, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1 demande).

L'OBNL doit déposer une demande distincte par emplacement ou immeuble occupé. Il arrive qu'un OBNL dépose plus d'une demande de soutien financier. C'est le cas si l'OBNL occupe plus d'un emplacement dans un même arrondissement ou dans des arrondissements différents ou qu'il quitte un emplacement pour un autre. En regard de chaque emplacement considéré, si les critères énoncés dans les lignes directrices sont respectés, l'OBNL a droit à un montant d'aide financière par emplacement admissible.

L'approche retenue pour la formule de calcul du montant d'aide financière à accorder est basée sur le loyer annuel net de frais tel que le chauffage, l'électricité, la TPS et la TVQ ou les autres frais. Cette année, le montant à accorder correspond encore à 7 % de ce loyer net annuel. L'aide financière maximale, par emplacement, pour un organisme est fixée à 5 000 \$. Il est recommandé dans ce troisième sommaire d'accorder trois montants d'aide correspondant à ce maximum.

La mesure d'aide financière aux OBNL locataires ne constitue pas une aide au loyer ni un supplément de loyer, même si elle est calculée sur la base d'un loyer annuel net tel que

mentionné précédemment. La mesure est destinée à des OBNL qui rencontrent les critères d'admissibilité, qui sont locataires ou occupants non propriétaires et occupent un immeuble ou une partie d'immeuble non résidentiel imposable sur le territoire de la Ville. Ce soutien financier aide les OBNL des trois domaines ciblés à remplir leur mission en lien avec les politiques et les interventions de la Ville.

JUSTIFICATION

La Ville met dès lors en usage le pouvoir discrétionnaire qu'ont les municipalités d'accorder, notamment, de l'aide financière aux OBNL.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits pour financer la gestion et le versement des montants d'aide dans le cadre de cette mesure sont prévus au budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS). Les crédits inhérents à ce dossier ont été réservés par l'engagement de gestion numéro QV51361005.

Le 1^e sommaire de 2015 traitait 165 soutiens financiers totalisant la somme de 281 876 \$, le 2^e sommaire en traitait 205 pour une somme de 333 088 \$, le 3^e sommaire 203 pour 282 302 \$. Ce dernier sommaire recommande d'accorder 115 soutiens financiers pour une somme totalisant 162 498 \$, pour un grand total 2015 de 1 059 764 \$. Le tableau suivant résume les 10 années d'opération de la mesure d'aide aux OBNL locataires.

Année	Social		Culture		Sport		Total	
	#	\$	#	\$	#	\$	#	\$
2006	323	785 337 \$	137	327 131 \$	15	38 744 \$	475	1 151 213 \$
2007	346	1 117 829 \$	168	455 981 \$	20	56 370 \$	534	1 630 171 \$
2008	377	1 379 450 \$	185	602 279 \$	69	154 371 \$	631	2 138 100 \$
2009	414	1 511 977 \$	199	682 101 \$	69	164 898 \$	682	2 358 978 \$
2010	412	1 560 398 \$	208	715 163 \$	82	207 796 \$	702	2 483 358 \$
2011	424	1 154 696 \$	224	530 579 \$	85	155 484 \$	733	1 840 759 \$
2012	427	695 488 \$	224	314 561 \$	84	102 147 \$	735	1 112 196 \$
2013	421	701 816 \$	226	314 772 \$	85	101 198 \$	732	1 117 786 \$
2014	408	690 966 \$	215	298 297 \$	84	94 875 \$	707	1 084 138 \$
2015	387	648 748 \$	219	311 328 \$	82	99 688 \$	688	1 059 764 \$

Le tableau en « pièces jointes » détaille les montants d'aide à accorder en regard de chaque OBNL pour les 115 demandes traitées faisant l'objet d'une recommandation favorable. Ils sont regroupés par arrondissement, par domaine et par organisme pour en faciliter la lecture. On remarque une diminution du nombre de demandes depuis les deux dernières années. Une analyse des demandes sera effectuée pour en comprendre la raison. Quant à la diminution des montants d'aide accordée, en 2006, le calcul de l'aide financière correspondait à 11 % du loyer net de frais de l'emplacement visé. Au cours des ans, ce pourcentage a grimpé à 14 et à 17 % en 2010, puis a été diminué à 12 % en 2011. Depuis 2012, le pourcentage à appliquer au loyer annuel net est à 7%.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le soutien financier aux divers OBNL pour les aider à remplir leur mission facilite la réalisation de l'Action 36 « Être équitable » du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, à savoir que Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette mesure représente un apport apprécié au soutien de la réalisation des missions respectives des OBNL bénéficiaires. Elle représente pour la Ville un renforcement important de son lien avec des organismes partenaires et lui permet de prolonger ses actions en lien avec ses politiques et ses interventions.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication relatives à l'aide pour l'exercice 2015 se sont résumées comme suit :

Janvier 2015 1e lettre aux OBNL bénéficiaires en 2014 - reconduction de la mesure
" Renvoi hyperlien au site de la Diversité sociale et des sports et au site de la Culture
" Documents en ligne - lignes directrices - formulaire d'inscription - fiche Sherlock - BAM et bureaux d'arrondissements

Mars 2015 2e lettre rappel aux OBNL bénéficiaires de 2014 n'ayant pas encore transmis leur demande 2015

Mai 2015 3e lettre rappel aux OBNL bénéficiaires de 2014 n'ayant pas encore transmis leur demande 2015

Janvier 2015 à juin 2015 Lien direct sur le portail de la Ville et de ses directions concernées

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2015 Présentation au comité exécutif pour approbation d'une 4e et dernière série de versements

31 décembre 2015 Date limite de versement des montants d'aide financière

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia MCMULLEN
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Lyne RAYMOND
Chef de division

Le : 2015-11-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-11-26

CE : 20.021
2015/12/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1155175011

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Programmation ainsi que toute modification à celle-ci selon l'entente avec le MAMOT
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 632 000 \$ à l'École entrepreneuriale de Montréal pour les années 2016 et 2017 pour la création de l'école dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec. / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière maximale de 632 000 \$ à l'École entrepreneuriale de Montréal pour la création d'une école entrepreneuriale dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération de Montréal.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-19 10:41

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1155175011**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Programmation ainsi que toute modification à celle-ci selon l'entente avec le MAMOT
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 632 000 \$ à l'École entrepreneuriale de Montréal pour les années 2016 et 2017 pour la création de l'école dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec. / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

L'École entrepreneuriale de Montréal, organisme à but non lucratif, a soumis une demande de financement à la Ville de Montréal pour la création d'un école entrepreneuriale à Montréal.

Dans le cadre de la réorganisation des services de développement économique local, la Ville de Montréal a mis en place le réseau PME MTL. Ce réseau est composé de six pôles offrant des services d'accompagnement et de soutien aux entreprises et entrepreneurs ainsi que du financement pour des projets de démarrage, de croissance et d'expansion. Le projet d'École entrepreneuriale de Montréal vient contribuer à la performance de PME MTL, en offrant de la formation dédiée aux individus, travailleurs autonomes, entrepreneurs et propriétaires d'entreprises de toutes tailles et de tous les secteurs d'activités, qui souhaitent développer leurs compétences entrepreneuriales.

Composante importante du réseau PME MTL, l'École viendra bonifier les services de soutien et de financement déjà offerts aux entrepreneurs par les organismes dans les six pôles du territoire montréalais. Le projet d'école se situe en amont et en appui aux six pôles. Il permettra aux entrepreneurs d'avoir accès à une expertise pédagogique entrepreneuriale importante et concentrée sous un même toit aux fins de laboratoire et de développement de programmes pédagogiques entrepreneuriaux. Il vient également renforcer le message de l'importance du développement de la culture entrepreneuriale à Montréal.

Une demande de permis pour la création d'une école entrepreneuriale privée à Montréal a été déposée au Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR). Suivant le processus d'approbation, le permis devrait être émis le 1 juillet 2016. Bien que certaines universités et commissions scolaires offrent des formations pour développer des compétences entrepreneuriales, il s'agirait de la première école entrepreneuriale privée à Montréal.

Les principaux programmes offerts seraient :

- Lancement d'une entreprise (APS, 330 heures de formation);
- Achat d'une entreprise (AEC, 360 heures de formation);
- Ventes-Conseil (DEP, 900 heures de formation);
- Gérer efficacement son entreprise (AEC, série de 14 ateliers).

Les principaux objectifs de ces programmes sont de :

- favoriser l'acquisition de connaissances, d'habiletés et des attitudes qui permettent de se lancer en affaires;
- développer les habilités de ventes des nouveaux entrepreneurs;
- favoriser l'acquisition des connaissances, habiletés et attitudes qui permettent d'acquies une entreprise existante;
- d'améliorer les habilités de gestion d'une entreprise.

L'école entrepreneuriale desservirait 950 entrepreneurs pour l'année 2016-2017 et 1250 et 1550 entrepreneurs respectivement pour les années 2017-2018 et 2018-2019.

L'école entrepreneuriale de Montréal se distingue des autres écoles de formation dans la mesure où elle abaisse les barrières à l'entrée; la clientèle n'a pas à être inscrite au préalable dans une institution d'enseignement, (i.e. université ou commission scolaire) et les frais d'inscription sont minimes accessibles et admissibles au système de prêts scolaires.

Le projet d'école entrepreneuriale prévoit une place principale au centre-ville, mais également des places satellites dans l'est et l'ouest de l'île afin de mieux desservir l'ensemble des entrepreneurs montréalais.

L'école entrepreneuriale s'inscrit dans la volonté de la Ville de Montréal de rendre plus efficient et efficace le nouveau modèle de soutien à l'entrepreneuriat. Elle vient affirmer le nouveau leadership économique de la Ville en la matière.

La création de l'école entrepreneuriale se fera en collaboration avec le SAJE accompagnateur d'entrepreneurs. Cette collaboration vient minimiser les risques du projet. Cet organisme possède une expertise de plus de 30 ans en soutien à la réussite en affaires des nouveaux entrepreneurs par la prestation de formations et de services d'accompagnement de qualité. Cette expertise s'exprime par une méthode pédagogique développée au fil des ans avec le souci de répondre aux besoins spécifiques des entrepreneurs de la métropole. Elle s'exprime également par l'équipe de formateurs en place.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0799 (21 mai 2014) : Approuver le cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » en lien avec l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec/Approuver les règles des contributions financières pour le volet « soutien aux projets structurants ».

CG12 0369 (27 septembre 2012) : Adopter de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 (4 juillet 2012) : Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal établissant les

modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

CE11 0975 (22 juin 2011) : Approuver la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder une subvention maximale de 632 000\$ à l'École entrepreneuriale de Montréal pour le projet de création d'une école entrepreneuriale. Le financement de base est nécessaire pour développer l'image de marque et le site web de l'école. Faisant partie du réseau PME MTL, ces outils seront développés en continuité de ce qui a déjà été développé.

Les dépenses admissibles financées sont :

- développement de l'image de marque
 - Signature corporative
 - Cahier des normes
 - Campagne de positionnement / Promotion
 - Site web
- développement d'outils et de contenus
 - Outil de gestion en ligne des cours
 - Outil d'évaluation des apprentissages
 - Développement de contenu numérique
- améliorations locatives / Achat d'équipements

Le projet vise également à développer de nouveaux outils de formation pour appuyer le virage déjà bien amorcé de Montréal Ville intelligente et numérique. Accessible à tous les entrepreneurs, l'école pourrait être positionnée comme une belle vitrine du Montréal Ville intelligente et numérique.

Finalement, l'aide financière permettra de doter l'école des équipements informatiques et mobiliers pour soutenir sa mission.

Le financement servira uniquement au démarrage du projet de l'École entrepreneuriale de Montréal. Le projet ne vise pas à financer le budget d'opération de l'école, c'est-à-dire les cours de formation (salaires des professeurs, budget de fonctionnement, ...). Cette partie opérationnelle de l'école sera financée par le MEESR.

JUSTIFICATION

Un appui financier de la Ville de Montréal à l'École entrepreneuriale de Montréal respecte les orientations de la Stratégie de développement économique 2011-2017, *Montréal / Espace pour créer et réussir*. Plus spécifiquement, la création de l'école s'inscrit dans l'axe d'intervention "Montréal, ville de savoir de création et d'innovation" de la stratégie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser un soutien financier de 632 000 \$ pour les années 2016 et 2017 à l'école entrepreneuriale. Les crédits nécessaires sont prévus au budget du Service du développement économique (enveloppe de 175 M\$ du Gouvernement du Québec). Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération de Montréal, et

ce, en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* .

Le financement de la Ville de Montréal ne pourra excéder 60 % de la totalité du budget du projet.

Le financement du projet est non récurrent. Ce mécanisme d'aide pourra être renforcé par la participation financière d'autres partenaires pour les années 2016 et 2017. La contribution de la Ville sera alors réduite.

Source de financement	2016	2017	Total
Entente 140-175 M\$	426 000 \$	206 000 \$	632 000 \$
SAJE (in-kind)	225 000 \$	38 400 \$	263 400 \$
Partenaires privés	59 000 \$	99 000 \$	158 000 \$
Gouvernement du Québec	à confirmer	à confirmer	à confirmer
TOTAL	710 000 \$	343 400 \$	1 053 400 \$

Le protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ prend fin le 31 décembre 2017. Aucune somme ne pourra être versée à l'organisme au-delà de cette date.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'École entrepreneuriale de Montréal contribuera à :

- Accroître l'indice entrepreneuriale
- Accroître le taux de survie des entreprises
- Consolider l'offre de service du réseau PME MTL

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les obligations de l'organisme en matière de visibilité ont été incluses dans la convention signée avec la Ville de Montréal (voir annexe 3 pour plus d'information).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1 juillet 2016 : Émission du permis d'école du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (François BERGERON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2015-11-16

CE : 20.023

2015/12/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1150706006

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 14 000 \$ à la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) afin d'assurer les frais reliés à la coordination du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal pour la période se terminant le 31 mars 2016 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 14 000 \$ à Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) afin d'assurer les frais reliés à la coordination du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, pour la période se terminant le 31 mars 2016, à même le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-11-27 13:55

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150706006

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 14 000 \$ à la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) afin d'assurer les frais liés à la coordination du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal pour la période se terminant le 31 mars 2016 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) contribue activement, depuis l'automne 2008, à la mobilisation des ressources offrant des services à la population autochtone de Montréal, développant ainsi un solide partenariat avec les représentants des Affaires autochtones et du développement du Nord Canada ainsi qu'avec le Secrétariat aux affaires autochtones Québec. Les efforts de concertation, de collaboration et de développement de tous les acteurs ont permis de créer le Réseau pour la Stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal « Réseau ». Ce dernier regroupe plus de 850 membres : des partenaires municipaux, provinciaux et fédéraux, des Premières Nations et Inuits, des organisations autochtones et non autochtones, des groupes communautaires, des représentants du secteur privé et des citoyens autochtones. Aujourd'hui, le réseau est composé de six comités de travail portant sur les enjeux jugés prioritaires pour Montréal, soit :

- la santé;
- les services sociaux;
- l'éducation, la formation et l'employabilité;
- l'art, la culture et le patrimoine;
- les communications; et,
- la jeunesse.

Le Réseau a décidé de se doter d'un comité directeur composé d'un représentant de chaque comité de travail, d'un aîné et de partenaires gouvernementaux, dont le ministère des Affaires autochtones et du développement du Nord Canada, la Ville de Montréal, le Secrétariat aux affaires autochtones Québec, l'Assemblée des Premières Nations du Québec

et du Labrador et la société Makivik. Le Réseau vise à améliorer non seulement la qualité de vie des autochtones de Montréal, mais aussi celle des services offerts à la communauté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1773 du 19 novembre 2014

Accorder un soutien financier de 18 000 \$ à la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) afin d'assurer les frais reliés à la coordination du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, pour la période se terminant le 31 mars 2015

CE13 1774 du 4 décembre 2013

Accorder un soutien financier non récurrent de 18 000 \$ à la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) afin d'assurer les frais reliés à la coordination du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, pour l'année 2013

DESCRIPTION

Le Réseau veut répondre aux impératifs d'une clientèle autochtone importante et grandissante à Montréal. À titre indicatif, les données des recensements de 2001 et 2006 montrent un accroissement de cette population de 44,2 % à Montréal, comparativement à 36,6 % au Québec et 20,1 % pour le Canada. Avec près de 18 000 personnes ayant déclaré une identité autochtone en 2006, la région métropolitaine de Montréal est la 8e des régions métropolitaines canadiennes où l'on retrouve le plus grand nombre d'autochtones. Pour ce faire, le Réseau doit s'assurer d'améliorer ses communications internes et externes, tout en coordonnant plus efficacement l'ensemble des efforts de la communauté. De toute évidence, l'apport d'une ressource humaine est essentiel à sa réussite et c'est pourquoi un poste pour la coordination à temps plein a été créé. Plusieurs partenaires ont accepté de partager les frais de coordination, dont le Bureau de l'interlocuteur fédéral - des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, le Secrétariat aux affaires autochtones Québec et l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador. Le budget de coordination pour 2015 - 2016 s'élève à 188 417 \$ et le soutien financier de 14 000 \$ de la Ville vient compléter le montage financier. Le SDSS recommande, sur la base du rapport annuel du Réseau (en pièce jointe), d'octroyer ce soutien financier de 14 000 \$.

La Ville soutient aussi le RÉSEAU en offrant un espace de travail pour héberger la coordonnatrice du RÉSEAU ainsi que divers services (équipement informatique, papeterie, impression de documents, locaux de réunions). Ce soutien est toutefois conditionnel aux ressources disponibles du SDSS.

JUSTIFICATION

La communauté autochtone de Montréal a besoin d'une structure afin de favoriser l'amélioration des services offerts à ses membres de la région métropolitaine, d'établir un meilleur système de soutien et d'encourager le réseautage. Elle s'est donc mobilisée pour créer le Réseau pour la Stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal. Ce dernier ne peut toutefois pas atteindre ses objectifs sans l'apport d'une ressource humaine à temps plein.

Le Réseau est coordonnateur ou initiateur pour, entre autres :

- Créer un lien communautaire culturel et artistique;
- Créer un centre de santé holistique;
- Développer le Square Cabot pour qu'il devienne un carrefour d'orientation pour des ressources autochtones; et,
- Développer des outils de référence et des activités de réseautage communs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier de 14 000 \$ de la Ville représente 7,43 % du budget total de l'organisme et permet de couvrir une partie du salaire de la coordonnatrice. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Le tableau suivant illustre le soutien financier accordé à l'organisme par la Ville les dernières années, en regard des mêmes activités de coordination. Le montant recommandé cette année a diminué pour tenir compte du fait que le poste de coordination est resté vacant pendant quelques semaines, de sorte que les besoins pour cette année sont moindres.

Organisme	Soutien accordé 2013	Soutien accordé 2014	Soutien recommandé 2015	% du budget du projet
Commission de développement des ressources humaines de Premières nations du Québec (CDRHPNQ)	18 000 \$	18 000 \$	14 000 \$	7,43 %

Les crédits pour accorder ce soutien financier sont réservés par la demande d'achat 386134.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'Action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La coordonnatrice du Réseau est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans de travail de celui-ci pour 2015 - 2016. À titre de personne ressource, elle supervise la réalisation des plans de travail et effectue les tâches quotidiennes nécessaires au bon fonctionnement des activités. De plus, elle est responsable de la gestion du bureau et s'assure d'une saine gestion de l'ensemble des ententes de financement. Elle doit également, au nom du Réseau, communiquer, maintenir des relations étroites et développer de nouveaux partenariats avec les représentants des gouvernements fédéraux, provinciaux, municipaux, des Premières Nations et Inuits ainsi qu'avec les organisations autochtones et non autochtones, les groupes communautaires, le secteur privé et les autochtones de la région du Grand Montréal. Le poste de coordonnateur du Réseau a été créé en mars 2010. Il s'agit d'un poste pour lequel la recherche de financement est requise chaque année.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tous les partenaires ont confirmé leur soutien technique ou financier. Le Réseau assurera leur visibilité dans toutes les formes de communication, écrite, orale ou virtuelle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2015 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole CHOUINARD
conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2015-11-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-11-27



Dossier # : 1156368004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier 70 000 \$, pour l'année 2015, à Le Centre Intégré Universitaire de Santé et des Services Sociaux du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS), Direction régionale de santé publique, pour participer à la réalisation de l'enquête TOPO 2016 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 70 000 \$, pour l'année 2015, à Le Centre Intégré Universitaire de Santé et des Services Sociaux du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS), Direction régionale de santé publique de Montréal, pour participer à la réalisation de l'enquête TOPO 2016, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cette institution, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-11-27 08:51

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1156368004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier 70 000 \$, pour l'année 2015, à Le Centre Intégré Universitaire de Santé et des Services Sociaux du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS), Direction régionale de santé publique, pour participer à la réalisation de l'enquête TOPO 2016 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Avec le programme d'enquêtes TOPO 2016, la Direction régionale de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS) informe la population régionale de l'Île de Montréal sur son état de santé et ses déterminants. Elle voit, en collaboration avec les principaux acteurs, à la mise en oeuvre d'interventions jugées prioritaires et efficaces afin de promouvoir la santé, de prévenir les problèmes et de protéger des risques sociosanitaires.

TOPO 2016 vise à recueillir des données probantes sur la santé et les facteurs associés à la réussite éducative chez les 17 000 enfants de 6e année qui fréquentent une école publique ou privée à Montréal, ainsi que sur leurs parents. Cette grande enquête, par recensement, va permettre une mise à jour des connaissances qui datent pour Montréal de plus de 10 ans. Et, pour la première fois, elle permettra de produire des résultats fiables au niveau local selon divers découpages géographiques (écoles, commissions scolaires, réseau de la santé, arrondissements et villes liées, tables de quartiers et RUI).

Avec TOPO 2016, Montréal rejoint d'autres grandes métropoles du monde telles New York, Los Angeles, Barcelone ou Londres qui peuvent compter sur des recensements détaillés pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et la santé de leur population. TOPO 2016 permettra de mieux refléter les caractéristiques économiques et socio démographiques du territoire montréalais qui comporte une forte proportion de population immigrante (33%), un milieu urbain dense et de nombreux secteurs à forte concentration de pauvreté et d'inégalités sociales de santé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1866 du 14 octobre 2015

Autoriser un virement budgétaire de 271 808,28 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports pour le soutien à la réalisation de projets du domaine de la diversité sociale, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

DESCRIPTION

Le projet d'enquête TOPO 2016 vise à produire de l'information sur la santé des jeunes du primaire et ses grands déterminants, notamment la réussite et la persévérance scolaire. Tous les jeunes de 6e année inscrits dans près de 400 écoles publiques et privées, francophones et anglophones de la région sociosanitaire de Montréal seront invités à participer à l'enquête qui se déroulera à l'aide de tablettes électroniques. Leurs parents seront également tous sollicités pour participer à l'enquête via le Web ou par téléphone, ce qui permettra d'établir un portrait fiable du contexte familial dans lequel évoluent ces jeunes. Au total, environ 17 000 jeunes et leurs parents sont visés par l'enquête. Les thématiques suivantes seront abordées :

1. Déterminants sociaux et environnementaux - conditions socio démographiques, immigration, conditions économiques de la famille, contexte familial, soutien et participation en lien avec le milieu scolaire;
2. Facteurs de risques et de protection - compétences sociales, estime de soi, victimisation, comportements d'agressivité, habitudes de vie; et,
3. État de santé et utilisation des services de santé.

Les retombées attendues de TOPO 2016 sont :

1. d'actualiser les connaissances sur la santé des jeunes Montréalais;
2. de documenter, pour la première fois à Montréal, les écarts de santé et de leurs déterminants à diverses échelles démographiques (Commissions scolaires, CIUSSS, CSSS, CLSC, voisinages, écoles, arrondissements de la Ville de Montréal, Tables de quartier, RUI);
3. de fournir aux partenaires des outils qui permettent de cerner les problèmes prioritaires de santé; et,
4. de favoriser des actions communes entre les plus grands acteurs sur le territoire qui ont des impacts positifs sur la réussite scolaire des jeunes.

Les livrables attendus sont :

1. Portraits synthétiques pour chacune des 400 écoles participantes;
2. État de situation à diverses échelles géographiques (réseau de la santé, réseau scolaire, réseau municipal);
3. Portraits analytiques pour chacune des cinq commissions scolaires et la Fédération des établissements d'enseignement privés;
4. Des portraits analytiques sur les grands déterminants de la réussite éducative et de la santé; et,
5. Des rencontres avec les acteurs du milieu local pour soutenir l'appropriation des résultats.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de sa politique du sport et de l'activité physique, une des mesures retenues dans le plan d'action régional Montréal physiquement active est de soutenir l'évaluation de la santé de la population par la production de connaissance sur la santé des jeunes et ses

grands déterminants sur le territoire de Montréal afin de faciliter la prise de décisions des communautés locales. Cette enquête permettra d'atteindre ce but. Depuis 2003, la Ville a mis en place plusieurs démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI) puisqu'elle compte quelque 20 secteurs à forte concentration de pauvreté et d'exclusion sociale sur son territoire. Ancrées dans la dynamique de 12 quartiers et basées sur la mobilisation de la population et des divers acteurs, les démarches RUI visent simultanément l'amélioration des conditions de vie des personnes et du cadre physique dans lequel elles évoluent. L'enquête TOPO 2016 pourra ainsi fournir des informations probantes sur la santé des jeunes afin de réduire les inégalités et de renforcer la résilience sociale dans le cadre des actions entreprises dans plusieurs services de la Ville de Montréal reliés à la qualité de vie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction régionale de santé publique de Montréal du CIUSSS du Centre-Est de l'Île de Montréal estime à environ à 1 M\$ le coût total de l'enquête TOPO 2016, incluant la valeur des ressources internes de coordination. La Ville de Montréal est ainsi invitée à contribuer à la réalisation de l'enquête TOPO 2016, en octroyant un soutien financier de 70 000 \$ toutes taxes incluses, pour la réalisation notamment de la cueillette externe des données auprès des 17 000 jeunes de l'île de Montréal.

Le soutien financier de la Ville représente 7% du coût total de l'enquête et les crédits sont pris à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports. La dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. Les crédits inhérents à ce dossier sont réservés par l'engagement de gestion QV56368004.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'enquête TOPO 2016 permettra de faire le point sur la santé des jeunes montréalais à une période critique de leur vie, tant sur le plan de leur développement - sortie de l'enfance, entrée de l'adolescence - que sur le plan scolaire - sortie du primaire, entrée au secondaire. À l'image des autres grandes métropoles, Montréal doit pouvoir compter sur des outils de connaissance en santé pour mieux intervenir, dans le cadre de ses responsabilités municipales, sur les déterminants de la santé sur lesquels la Ville de Montréal a une emprise directe.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera préparée ultérieurement par la Direction des communications et le tout se fera selon le protocole de visibilité en annexe au projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2015 présentation au conseil municipal pour approbation

Novembre 2016 dévoilement des résultats de la situation des jeunes montréalais avec l'enquête TOPO 2016 dans le cadre du Colloque international francophone villes et villages en santé ou des Journées annuelles de santé publique (JASP).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mokhtar Mehdi LEKEHAL
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2015-11-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-11-26

**Dossier # : 1150679024**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier et technique au montant total de 525 000 \$ à l'organisme Montréal en fêtes, pour la réalisation de « Montréal en fêtes et le spectacle du Nouvel An » dans le Vieux Montréal, dont 375 000\$ en soutien financier et 150 000 en soutien technique pour les années 2015, 2016 et 2017 / Approuver le protocole d'entente de soutien financier et de soutien technique à cette fin.

Il est recommandé :

- d'approuver le protocole d'entente entre Montréal en fêtes et la Ville de Montréal pour la tenue de « Montréal en fêtes et le spectacle du Nouvel An » pour les années 2015, 2016 et 2017;
- d'autoriser le versement d'une valeur de 525 000 \$ au total, dont la somme de 375 000 \$ en argent et une valeur de 150 000 \$ en soutien technique pour les trois années concernées;
- d'autoriser un virement budgétaire au Service de la culture de 125 000 \$ en 2015 et de 125 000 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale;
- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la culture, à hauteur de 125 000 \$ pour l'exercice 2017;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-12-03 18:14

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150679024

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier et technique au montant total de 525 000 \$ à l'organisme Montréal en fêtes, pour la réalisation de « Montréal en fêtes et le spectacle du Nouvel An » dans le Vieux Montréal, dont 375 000\$ en soutien financier et 150 000 en soutien technique pour les années 2015, 2016 et 2017 / Approuver le protocole d'entente de soutien financier et de soutien technique à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Pour une troisième année consécutive, Montréal en Fêtes, un organisme à but non lucratif, présentera diverses activités pour toute la famille du 3 décembre 2015 au 1er janvier 2016, dans le cadre de « Montréal en fêtes et le spectacle du Nouvel An ». Cet événement est réalisé en collaboration avec le Vieux port de Montréal (SIC) et l'accord de la Société de développement commercial (SDC) du Vieux-Montréal. Le point culminant des festivités est le grand spectacle célébrant le Nouvel An qui attire chaque année près de 40 000 spectateurs. Ce spectacle de fin d'année est devenu une tradition.

Le promoteur demande, à la Ville, une contribution financière de 150 000 \$ annuellement pour réaliser Montréal en fête et le grand spectacle du Nouvel An en 2015, 2016 et 2017. C'est une bonification de 50 000\$ par année pour aider à la création de nouvelles activités et stimuler la croissance de l'événement. De ce montant, l'arrondissement de Ville-Marie accordera un soutien financier de 25 000 \$ (Sommaire décisionnel 1151455004).

Le présent dossier est destiné à permettre d'accorder une contribution financière de 125 000\$ et un soutien technique à l'organisme Montréal en fêtes pour la réalisation de l'événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1243, du 15 décembre 2014: Accorder un soutien financier de 100 000 \$, non récurrent, à l'organisme Montréal en Fêtes pour la réalisation de Montréal en Fêtes dans le Vieux-Montréal du 13 décembre 2014 au 4 janvier 2015. Approuver le protocole d'entente de soutien financier et soutien technique à cette fin.

CA13 240229, du 7 mai 2013 : Approuver les conventions avec deux organismes pour divers projets dans le cadre du volet 2 du Programme de soutien financier au développement commercial 2013 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale de 205 000 \$.

DESCRIPTION

Durant le mois de décembre, différents espaces du Vieux Montréal seront animés par la magie des fêtes. Le programme est composé notamment de cinéma des Fêtes, de déambulatoires humoristiques, de chorales ambulantes, de porte-voeux, d'une brigade réconfortante (distribution de chocolats chauds) et un marché de Noël sera créé à la place Jacques-Cartier. Le Vieux port de Montréal et le promoteur travaillent donc de concert afin d'offrir une programmation dynamique et diversifiée dans ce secteur.

Le 31 décembre, Montréal en Fêtes présentera à ciel ouvert le *Grand spectacle du Nouvel An* où plusieurs artistes de renom seront présents sur le site du Vieux port de Montréal, Le spectacle sera diffusé sur un écran disposé sur la place Jacques-Cartier. Les artistes confirmés à ce jour sont: Coeur de pirate, Dumas, Bernard Adamus et Yann Perreault.

Le grand décompte et le spectacle du Nouvel An sera suivi par les feux d'artifices présentés par TELUS et, par la suite, la fête se poursuivra jusqu'à deux heures du matin avec la *Célébration du Nouvel An Coca-Cola* présenté au Vieux port de Montréal.

JUSTIFICATION

Il s'agit d'un événement important de rassemblement dans une période où il y a peu d'événements festifs à l'extérieur. Les fêtes de fin d'année sont l'occasion de réunir la population autour d'une célébration commune. Depuis plus de 15 ans, les citoyens se donnent rendez-vous dans le Vieux Montréal. Sans ce financement, le promoteur ne pourrait pas offrir une programmation aussi diversifiée et de qualité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier est de 525 000 \$, dont 375 000 \$ sera financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 125 000 \$ pour l'année 2015 et une somme de 125 000 \$ pour l'année 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devront être virées au budget du Service de la culture pour ce faire.

Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2015 et 2016, il présente un impact sur le cadre financier de l'exercice 2017.

Ainsi, un ajustement à la base budgétaire du Service de la culture, à hauteur de 125 000 \$ est requis pour l'exercice 2017. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le coût relié au soutien technique et logistique est estimé à 150 000 \$ pour les trois années concernées, incluant les coûts du SPVM. Cette somme est prévue au budget de fonctionnement des services municipaux impliqués. Conséquemment, un protocole pour le soutien technique et financier est soumis ici et doit faire l'objet d'une décision du conseil municipal de la Ville de Montréal. Le budget prévisionnel de l'édition 2015 de l'événement est de 790 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation de cet événement sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'enrichissement de la qualité de vie des citoyens montréalais. Toutes les activités présentées sont gratuites et accessibles à tous.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Depuis 1999, nombreux sont les Montréalais qui se réunissent dans le Vieux Montréal à l'occasion du 31 décembre pour assister au spectacle extérieur du Nouvel an. L'ensemble des activités prévues dans le cadre de Montréal en Fêtes, contribue à l'animation globale du Vieux Montréal durant cette période. Ces activités génèrent des retombées économiques pour les hôtels, les restaurants, les bars et les commerces de détail de ce quartier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le plan de communication principal de cet événement relève de la responsabilité du promoteur.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rencontre de production;

- Montage;
- Réalisation de l'événement;
- Démontage;
- Rétroaction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-24

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET

Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2015-11-30

CE : 20.027
2015/12/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1154834005

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement pour les années 2016 et 2017 de la participation de la Ville de Montréal au Programme du Congés solidaires – Mandater le Bureau des relations internationales de planifier jusqu'à douze (12) missions en 2016 et huit (8) missions en 2017 avec trois partenaires : le consortium Uniterra - CECI; le Service d'assistance canadienne aux organismes (SACO) et Oxfam Québec.

- 1- Accorder un soutien financier maximal de 45 000 \$ à Uniterra - CECI, SACO et à Oxfam Québec pour la réalisation d'un maximum de 12 missions volontaires de solidarité en 2016 et 30 000\$ aux mêmes organismes partenaires pour 8 missions en 2017;
- 2- Compenser à 100 % en congé autorisé le temps requis pour les absences dues aux vaccins, aux visites médicales, au processus d'obtention de passeports, à la formation pré-départ;
- 3- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-12-01 10:53

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1154834005

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement pour les années 2016 et 2017 de la participation de la Ville de Montréal au Programme du Congés solidaires – Mandater le Bureau des relations internationales de planifier jusqu'à douze (12) missions en 2016 et huit (8) missions en 2017 avec trois partenaires : le consortium Uniterra - CECI; le Service d'assistance canadienne aux organismes (SACO) et Oxfam Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Après avoir participé à deux missions-pilotes à l'automne 2005, la Ville de Montréal a décidé de devenir partenaire du Programme de congés solidaires en 2006. Depuis, plus de 40 missions ont été effectuées en Afrique, en Asie et en Amérique latine par des employés montréalais en transport, informatique, finances, gestion urbaine, ressources humaines, gestion documentaire. Des villes comme : Bamako, Dakar, Blantyre, Malawi, Trà Vinh au Viêt Nam, Mancomunidad en Bolivie, Yaoundé, Douala, ont bénéficié de l'expertise montréalaise.

En fait, le congé solidaire est un programme de coopération internationale qui permet l'implication des employeurs et de leurs employés en solidarité internationale. Cette formule innovatrice de coopération internationale favorise la participation de citoyennes et citoyens canadiens désireux de s'initier, d'agir et de s'engager en faveur de la lutte contre la pauvreté dans le monde.

Afin de subventionner les organismes partenaires pour chacune de ces missions, un budget de 45 000\$ à même l'enveloppe du Bureau des relations internationales sera alloué en 2016; et 30 000\$ en 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0715 - Séance du 16 mai 2012 - Renouvellement de la subvention et des conditions requises à la réalisation de 4 missions

CE11 1036 - Séance du 6 juillet 2011- Renouvellement de la subvention et des conditions requises à la réalisation de 4 missions

CE09 1639 - Séance du 9 septembre 2009 - Réaffirmation du support de la Ville dans la réalisation de missions volontaires internationales court terme (2 à 6 semaines)

CE08 1742- Séance du 24 septembre 2008 – Renouvellement de l'entente Uniterra – huit projets

CE07 0337 – Séance du 21 mars 2007 - Entente avec SACO

CE07 0295) – Séance du 7 mars 2007 - Renouvellement de l'entente Uniterra – cinq projets

CE06 0384 – Séance du 22 mars 2006 - Renouvellement de l'entente Uniterra – cinq projets

CE05 1178 - Séance du 15 juin 2005 - Approbation de l'expérience Uniterra – deux projets pilotes
CM05 0496 – Séance du 29 août 2005 - Déclaration de Villes du Millénaire en appui à l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le Développement

DESCRIPTION

Depuis 2005, les organismes UNITERRA- CECI et SACO œuvrant en solidarité internationale font appel à la Ville de Montréal afin de recruter des volontaires intéressés à réaliser des missions de solidarité internationale court terme. Les objectifs visés étant compatibles avec ceux de la Ville, celle-ci y participe activement et encourage ces initiatives. Cette année, l'organisme Oxfam Québec est prêt rejoindre le rang des partenaires de la ville de Montréal. Les missions volontaires impliquent trois parties : un organisme, la ville et un employé.

L'organisme:

- identifie les besoins de ses partenaires (villes de pays en développement);
- prend en charge les employés sélectionnés tout au long de la mission (recrutement, formation, déplacement, hébergement, transport aérien et local, frais de vaccination, de subsistance, etc);
- forme les employés sélectionnés de la Ville avant leur départ;
- effectue le suivi nécessaire sur place lors du séjour;
- fournit à la ville une copie de son plan d'assurance des volontaires;
- s'assure de la sécurité des volontaires;
- accompagne les volontaires lors des missions;
- fait le bilan des missions avec les volontaires et les partenaires de l'Organisme à la fin du mandat;
- remet une copie du rapport de mission à la Ville;
- évalue, de concert avec la Ville, les résultats des missions à la fin de celles-ci;
- offre un soutien aux volontaires et à la ville lors des activités de communication relatives aux missions volontaires de solidarité internationale court terme.

La ville de Montréal:

- signe des ententes de partenariat avec les organismes;
- affiche les offres de missions;
- informe les directions des services de la Ville de l'intérêt du programme de congés solidaires afin qu'elles facilitent les congés demandés par les employés intéressés;
- participe à la sélection des candidats;
- assume les coûts liés aux congés autorisés à 100% pour les absences dues aux vaccins, aux visites médicales, au processus d'obtention de passeports, à la formation pré-départ;
- subventionne les organismes partenaires pour chaque mission effectuée;
- s'engage, au retour de mission, à appuyer les volontaires pour des activités de communication interne;
- participe à des événements publics liés à la réalisation des missions en vue de faire la promotion de la solidarité internationale court terme volontaire;

L'employé:

- utilise 3 semaines dans ses banques de vacances ou tout autre banque;
- fait en sorte que toutes ses actions professionnelles soient en conformité avec la mission de la ville de Montréal;
- produit un rapport à la fin de sa mission.

JUSTIFICATION

La solidarité internationale constitue l'un des axes d'intervention de la Ville dans le domaine international. Montréal a ratifié la déclaration des Villes du Millénaire de *Cités et gouvernements locaux unis* (CGLU) en appui aux Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies. Elle a piloté à l'automne 2006 l'adoption de résolutions à

la Fédération canadienne des municipalités, à l'Association internationale des Maires francophones (AIMF) et à Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU) sur la participation des villes à un partenariat mondial visant à vaincre l'extrême pauvreté dans le monde. Nous assistons depuis une dizaine d'années à la naissance d'un grand mouvement international qui donne aux villes et aux autorités locales un rôle de plus en plus important en matière de solidarité internationale. En cette matière, les villes et les autorités locales sont en mesure de contribuer de façon significative en regard des grandes problématiques urbaines qui caractérisent le développement des collectivités en ce début du XXI^e siècle et qui, à bien des égards, façonnent le monde d'aujourd'hui.

Ce rôle de premier plan des intervenants municipaux et locaux a été affirmé aux différents forums internationaux d'Habitat, au Forum des Nations Unies sur le développement social (1995) et a été réitéré notamment dans les Objectifs du Millénaire (grands objectifs de développement adoptés par les chefs d'État et de gouvernement à l'assemblée spéciale des Nations Unies de septembre 2000) et à la conférence de Monterrey. Au cours des dix dernières années, un consensus international a pris forme, autant dans les milieux universitaires qu'au sein des institutions internationales (OCDE, ONU, Banque Mondiale), pour reconnaître que les villes ont un rôle international important à jouer. D'une part, comme moteur économique des nations et comme porte-étendard à l'étranger des économies nationales et, d'autre part, comme un niveau d'administration publique responsable de livrer des services de proximité (eau, matières résiduelles, voirie locale, santé publique, etc.) en matière de développement international. C'est ainsi que l'on parle beaucoup de « coopération municipale internationale », une nouvelle réalité à laquelle s'intéressent de près les grandes agences multilatérales de développement tels la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le Développement.

Il est important que la Ville de Montréal puisse renforcer les moyens dont elle dispose pour réaliser des projets de développement dans des villes qui sollicitent son aide et où elle souhaite elle-même intervenir. Les ententes pour la réalisation de missions volontaires de coopération internationale de court terme lui procurent un tel outil, à un coût moindre que si elle intervenait par ses propres moyens. Ceci est attesté par l'expérience de l'ensemble des missions volontaires de court terme réalisées à ce jour.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis de 45 000\$ en 2016 et 30 000\$ en 2017 pour l'approbation de ce dossier sont disponibles à même l'enveloppe budgétaire du Bureau des relations internationales. Par conséquent, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En lien avec l'action 35 de la section "Volet social" du Plan de développement durable qui favorise la réalisation d'actions concrètes en matière de solidarité internationale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Programme de congés solidaires permet à la ville de Montréal de contribuer à la solidarité internationale en offrant l'expertise de ses employés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Affichage en décembre 2015

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sélection des candidats en décembre 2015.
Réalisation des missions à partir de janvier 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Roxanne DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. (Martine S SIMARD)

Avis favorable avec commentaires :
Service des ressources humaines , Direction des relations de travail (Martin CHARRON)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Seynabou Amy KA
Agente en relations internationales

ENDOSSÉ PAR

Henri-Paul NORMANDIN
Directeur

Le : 2015-09-28

CE : 30.002
2015/12/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1153334032

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser la directrice du Service de l'eau et les directeurs des directions dont les projets requièrent une autorisation en vertu de l'article 65 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), à s'engager, au nom de la Ville de Montréal, à remettre, dans un délai de soixante jours, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les attestations de conformité et rapports requis par celui-ci.

Il est recommandé :

d'autoriser la directrice du Service de l'eau et les directeurs de la Direction de l'eau potable, de la Direction de l'épuration des eaux usées et de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, ou leur représentant autorisé, à s'engager, au nom de la Ville de Montréal, à remettre, dans un délai de soixante jours, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les attestations de conformité et rapports requis par celui-ci.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-16 11:50

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153334032

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser la directrice du Service de l'eau et les directeurs des directions dont les projets requièrent une autorisation en vertu de l'article 65 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), à s'engager, au nom de la Ville de Montréal, à remettre, dans un délai de soixante jours, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les attestations de conformité et rapports requis par celui-ci.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) prévoit qu' « aucun terrain qui a été utilisé comme lieu d'élimination de matières résiduelles et qui est désaffecté ne peut être utilisé pour fins de construction sans la permission écrite du ministre ». Tout projet de construction dans de telles zones doit faire l'objet d'un certificat d'autorisation de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) avant la réalisation des travaux.

Afin de respecter les exigences d'application de l'article 65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, il est requis d'identifier, par résolution du conseil d'agglomération (CG), les personnes responsables autorisées par la Ville au Service de l'eau (SE) à signer les demandes de certificat d'autorisation et à fournir les documents requis par le MDDELCC.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Ce présent dossier vise à autoriser les personnes suivantes à s'engager, au nom de la Ville de Montréal, à remettre dans un délai de soixante jours au MDDELCC, les attestations de conformité et rapports requis par celui-ci en vertu de l'article 65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2).

- la Directrice du Service de l'eau (SE);
- le Directeur de la Direction de l'eau potable (DEP);
- le Directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU);
- la Directrice de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE).

JUSTIFICATION

Le MDDELCC exige un engagement de la Ville à fournir les attestations et rapports exigés dans un délai de 60 jours. Il est requis que la personne prenant cet engagement au nom de la Ville soit formellement autorisée par le conseil d'agglomération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard d'une décision dans ce dossier pourrait entraîner une prolongation de l'échéancier de réalisation de projets.

Le refus de donner suite à ce dossier occasionnera au sein du Service de l'eau un arrêt des travaux requérant l'autorisation du Ministère.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique DEVEAU, Service de l'eau
Babak HERISCHI, Service de l'eau

Lecture :
Babak HERISCHI, 6 novembre 2015
Dominique DEVEAU, 6 novembre 2015

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-29

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

Approuvé le : 2015-11-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-11-13



Dossier # : 1154302002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, le 11 décembre 2015, à Toronto (Ontario), afin de participer à la rencontre bi-annuelle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Montant estimé : 625 \$

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, le 11 décembre 2015, à Toronto (Ontario), afin de participer à la rencontre bi-annuelle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent - montant estimé : 625 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-12-01 09:33

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154302002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, le 11 décembre 2015, à Toronto (Ontario), afin de participer à la rencontre bi-annuelle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Montant estimé : 625 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (AVGLSL) fait entendre la voix des maires pour assurer la protection, la restauration et la mise en valeur des Grands Lacs et du Saint-Laurent et ainsi améliorer la qualité de vie des citoyens à travers la région. Coalition binationale de 109 municipalités présentes dans deux provinces et huit états, l'AVGLSL travaille activement auprès des gouvernements fédéraux, d'État, provinciaux, tribaux et des Premières nations et auprès d'autres intéressés. De par leur approche intégrée des volets environnementaux, sociaux et économiques, les municipalités membres de l'AVGLSL assurent la viabilité et l'intégrité de la plus importante ressource d'eau douce au monde. (source : www.glslcities.org)

Le bassin versant des Grands Lacs et du Saint-Laurent est la plus grande source d'eau douce de surface au monde. Le bassin contient plus de 21 % de l'eau douce de surface au monde et est la source d'eau potable pour plus de 40 millions de personnes. Les cinq Grands Lacs, le lac Supérieur, le lac Michigan, le lac Huron, le lac Érié et le lac Ontario, ainsi que le fleuve Saint-Laurent, touchent à huit États américains et deux provinces canadiennes. (source : www.glslcities.org)

La Ville de Montréal est membre de l'AVGLSL depuis 2006 et participe à plusieurs de ses initiatives, notamment le programme Villes VERDD « Villes en route vers un développement durable » qui met en valeur le leadership des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour orienter la région vers un avenir plus durable et les consultations sur les projets pipeliniers traversant les zones des Grands Lacs et du Saint-Laurent. D'ailleurs la Ville a été lauréate du prix 2014 pour son Rapport sur la gestion durable des eaux municipales lors de la rencontre annuelle à Thunder Bay.

Les sujets suivants ont fait l'objet de discussions au cours des dernières années :

- Crise de l'eau potable dans le lac Érié en raison de la prolifération de cyanobactéries.
 - Transport d'hydrocarbure et les risques de déversement pouvant influencer les écosystèmes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui y sont associés:
- Projet Énergie Est de TransCanada
 - Projet d'inversion du flux de la ligne 9B d'Enbridge présenté à l'Office national de l'énergie du Canada
- Exploration et exploitation des gaz de schiste.
 - Pollution par les microbilles de plastique.
 - Programme Villes VERDD (Villes en route vers un développement durable) mettant en valeur le leadership des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour orienter la région tout entière vers un avenir plus durable, notamment en ce qui a trait à la gestion durable des eaux municipales, tout en donnant aux villes le soutien voulu pour poursuivre leur parcours vers la durabilité.
 - Adaptation aux changements climatiques avec le Service municipal d'adaptation et de résilience (SMAR), un programme surtout pour les villes ontariennes et américaines.
 - Prévention de l'introduction et contrôle des espèces envahissantes (dont la carpe asiatique).
 - Transport du matériel radioactif et gestion des déchets radioactifs.
 - Gestion des niveaux d'eau et dossiers de la Commission mixte internationale (CMI; Canada-USA).
 - Membership de l'Alliance : programme incitatif et stratégie de recrutement.
 - Promotion des plages et des côtes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1105 - 3 juin 2015 - Autoriser une dépense relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, du 16 au 19 juin 2015, à Sarnia en Ontario, afin de participer à la rencontre annuelle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent et d'appuyer la nomination du maire de Montréal au poste de vice-président au sein du conseil d'administration qui le mènera à la présidence de l'Alliance au cours du mandat 2016-2017.

CE14 0883 - 4 juin 2014 - Autoriser la dépense relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, les 18, 19 et 20 juin 2014, à Thunder Bay en Ontario, afin de participer à la rencontre annuelle de l'Alliance des villes des grands lacs et du Saint-Laurent et d'appuyer la nomination du maire de Montréal au poste de secrétaire-trésorier au sein du conseil d'administration qui le mènera à la présidence de l'Alliance au cours du mandat 2016-2017.

CE14 0411 - 15 janvier 2014 - Autoriser une dépense de 931,30 \$ relative au déplacement de Mme Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, les 16 et 17 janvier 2014, à Windsor (Ontario), afin de participer à la rencontre biannuelle de l'Alliance des villes des grands lacs et du Saint-Laurent.

CE13 0823 - 5 juin 2013 - Autoriser la dépense relative au déplacement, du 19 au 21 juin 2013, de Mme Josée Duplessis, membre du comité exécutif, afin de participer au conseil d'administration et au congrès de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui se tiendra à Marquette, dans l'état du Michigan (États-Unis).

CE12 0684 - 9 mai 2012 - Autoriser le déplacement de M. Alan DeSousa, vice-président du comité exécutif, à Québec, du 26 au 28 juin 2012, afin de participer au conseil d'administration de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

CE11 1957 - 30 novembre 2011 - Autoriser une dépense estimée à 1 607,16 \$, relative au déplacement de monsieur Alan DeSousa, vice-président du comité exécutif, afin de participer au conseil d'administration de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui se tiendra à Chicago du 2 au 3 décembre 2011.

DESCRIPTION

Rencontre des membres du conseil d'administration de l'AVGLSL, à Toronto en Ontario, le 10 et 11 décembre 2015. Ce congrès est une opportunité de rencontrer divers représentants et maires de plusieurs villes et permet d'échanger sur des sujets préoccupants de l'environnement et des enjeux qui affectent la région et des solutions qui assureront la protection, la restauration et la promotion de l'inestimable ressource que constitue le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent où vivent 40 millions de citoyens. Chaque année, l'Assemblée annuelle et congrès de l'AVGLSL rassemble des représentants des municipalités, des états, des provinces et des gouvernements fédéraux, des citoyens engagés et plusieurs autres intervenants.

JUSTIFICATION

Le 4 décembre 2013, le maire de Montréal a désigné madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, pour le représenter et agir en son nom auprès du conseil d'administration l'AVGLSL La Ville étant membre de l'exécutif de cette association, madame Rouleau représente le maire à toutes les réunions du comité exécutif ainsi qu'aux assemblées générales. Trois à quatre rencontres ont lieu par année dans une ville différente des deux côtés de la frontière et monsieur Roger Lachance, directeur du Service de l'environnement, accompagne l'élue responsable du dossier et assure les suivis administratifs, tandis que le Bureau des relations gouvernementales et municipales assure le suivi avec le bureau montréalais qui coordonne les activités de l'AVGLSL dans la menée des dossiers de nature gouvernementale.

Le maire de Montréal a été nommé vice-président de l'AVGLSL lors du conseil d'administration qui a eu lieu le 17 juin 2015, à Sarnia, Ontario. À l'instar du système électif de la Fédération canadienne des municipalités, ce poste d'une durée d'un an mène à la présidence, au cours du mandat 2016-2017, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale qui se tiendra à Montréal en 2017. Le président actuel de l'Alliance est le maire de la Ville de Huron-Kinloss (Ontario), monsieur Mich Twolan, et le vice-président est le maire de la Ville de Montréal, monsieur Denis Coderre. Madame Rouleau assurera la représentation de la Ville et le maire de Montréal sera présent lors de la rencontre semestrielle du Conseil d'administration en décembre 2016 ainsi qu'à l'assemblée annuelle de juin 2017 qui se tiendront à Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	625 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible à la loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

C'est l'occasion pour Montréal de participer aux décisions concernant les Grands Lacs et le Saint-Laurent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis DOLBEC, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-30

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-11-30



Dossier # : 1156811012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer Monsieur Jean-François Parenteau, maire de l'arrondissement de Verdun, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Grand Sud-Ouest

Il est recommandé de :

Désigner Monsieur Jean-François Parenteau, maire de l'arrondissement de Verdun, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Grand Sud-Ouest.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-09-22 16:19

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156811012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Désigner Monsieur Jean-François Parenteau, maire de l'arrondissement de Verdun, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Grand Sud-Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de loi 28 : Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, adopté le 20 avril 2015 comme chapitre 8 des lois de 2015, prévoit, par la modification de diverses dispositions concernant la gouvernance municipale en matière de développement local et régional, que l'agglomération de Montréal doit mettre en place un point de service pour le territoire composé de celui des arrondissements de Verdun, LaSalle et du Sud-Ouest.

Suite à la restructuration des centres locaux de développement sur le territoire de la ville de Montréal, le nouveau centre local de développement du Grand Sud-Ouest est maintenant en activité. Ce dernier porte maintenant la désignation PME MTL Grand Sud-Ouest. Le PME MTL Grand Sud-Ouest accueille les entrepreneurs, les résidents et les organisations des arrondissements de Verdun, LaSalle et du Sud-Ouest qui souhaitent obtenir du soutien en matière d'entrepreneuriat ou de développement de la main-d'œuvre.

Assurant la relève du mandat CLD de Verdun il offre des services d'accompagnement et de financement adaptés aux entreprises privées et d'économie sociale situées sur son territoire. De plus, le PME MTL Grand Sud-Ouest, en collaboration avec Emploi-Québec, offre un service de placement aux chercheurs d'emploi (prestataires de l'assurance-emploi ou sans revenu de tous âges), des conseils personnalisés de même que l'accès à un réseau d'employeurs et d'organisations de développement de l'employabilité.

Il a été convenu que la gouvernance de ce point de service sera établie à partir d'un nouvel organisme, le PME MTL Grand Sud-Ouest dont la composition du conseil d'administration sera adaptée afin de prévoir une représentation provenant de chacun des territoires. Le conseil d'administration sera composé de 13 personnes, soit 3 élus et 10 personnes des milieux d'affaires incluant le président. Pour Verdun, la représentation sera d'un élu et de 3 personnes d'affaires. Les personnes d'affaires n'ont pas à être nommées par le conseil d'arrondissement.

En ce sens, le conseil d'arrondissement de Verdun recommande au conseil d'agglomération

d'entériner la nomination d'un représentant élu de l'arrondissement pour siéger au conseil d'administration et au comité exécutif de l'organisation de développement économique locale, PME MTL Grand Sud-Ouest.

Le conseil d'arrondissement doit recommander au conseil d'agglomération la nomination d'un représentant élu au conseil d'administration du PME MTL Grand Sud-Ouest. Monsieur Jean-François Parenteau, maire de l'arrondissement de Verdun, est désigné pour siéger à ce titre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Recommander au conseil d'agglomération d'entériner la nomination de Monsieur Jean-François Parenteau, maire de l'arrondissement de Verdun, pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique locale, PME MTL Grand Sud-Ouest, desservant le territoire composé de celui des arrondissements de Verdun, LaSalle et du Sud-Ouest, à compter d'octobre 2015.

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration et au comité exécutif de la nouvelle organisation de développement économique locale a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La nomination d'un représentant élu au conseil d'administration de la nouvelle organisation de développement économique locale, par le conseil d'arrondissement en septembre et par le conseil d'agglomération à la fin septembre, est primordiale afin de ne pas retarder davantage le démarrage des activités de l'organisation ainsi que l'accompagnement et le financement des projets d'affaires des entreprises de l'arrondissement de Verdun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Nomination par le conseil d'agglomération du 29 octobre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service du développement économique , Direction (Martine ÉTHIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane VALLÉE
Directrice

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-14

Michèle GIROUX
Directrice - Aménagement urbain et services
aux entreprises



Dossier # : 1151333014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Mettre fin à la nomination de Madame Lorraine Pagé, à titre de représentante de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au conseil d'administration de la CDEC Ahuntsic-Cartierville

Il est recommandé au conseil d'agglomération
DE mettre fin à la nomination de madame Lorraine Pagé à titre de représentante de
l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au conseil d'administration de la CDEC Ahuntsic-
Cartierville.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-11-16 09:39

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1151333014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au Conseil d'agglomération de mettre fin à la nomination de Madame Lorraine Pagé, à titre de représentante de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au conseil d'administration de la CDEC Ahuntsic-Cartierville

CONTENU

CONTEXTE

Désignées en vertu d'une résolution du conseil d'agglomération (CG14 0037) pour représenter l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au comité exécutif et au conseil d'administration de la CDEC Ahuntsic-Cartierville, Madame Lorraine Pagé, conseillère de la ville du district du Sault-au-Récollet et Madame Émilie Thuillier, conseillère de la ville du district d'Ahuntsic, occupent ces fonctions depuis 2014.

Toutefois, en raison de la récente réorganisation du réseau montréalais de soutien aux entreprises, la CDEC Ahuntsic-Cartierville maintient uniquement ses activités liées au mandat confié par Développement économique Canada.

Dans ce contexte, il a été convenu de mettre fin à la nomination de Madame Lorraine Pagé auprès de la CDEC et que Madame Émilie Thuillier continue d'y représenter l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0037 - Recommander au Conseil d'agglomération d'entériner les nominations de deux représentants élus de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de la CDEC d'Ahuntsic-Cartierville.

DESCRIPTION

Recommander au Conseil d'agglomération de mettre fin à la nomination de Madame Lorraine Pagé, à titre de représentante de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au conseil d'administration de la CDEC Ahuntsic-Cartierville.

JUSTIFICATION

La participation de deux représentantes élues de l'arrondissement au conseil d'administration et au comité exécutif de la CDEC Ahuntsic-Cartierville n'est plus requise considérant les activités restreintes de la CDEC. Le maintien d'une représentante élue au

comité exécutif et au conseil d'administration de la CDEC permettra d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de la CDEC et de l'arrondissement, notamment celles concernant le projet Revitalisons Gouin Ouest et celles de mobilisation du milieu d'affaires en vue de la création d'une SDC dans le District central.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette décision va permettre de rendre une élue disponible pour d'autres activités pouvant bénéficier à la communauté d'Ahuntsic-Cartierville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

oui

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François SOULIERES
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Jocelyn JOBIDON
Directeur du développement du territoire

Le : 2015-11-04



Dossier # : 1155892003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 1 201 776,19 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la réalisation du plan stratégique de densification des espaces administratifs de l'édifice Louis- Charland (0410). Ce montant servira pour le remboursement des travaux d'améliorations locatives à la Société Brennan Duke, ainsi que pour les réaménagements nécessaires dans cet édifice.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 201 776,19 \$, taxes et contingences incluses, pour la réalisation du plan stratégique des espaces administratifs, applicable à l'édifice Louis-Charland (0410) comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-25 14:16

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1155892003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 1 201 776,19 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la réalisation du plan stratégique de densification des espaces administratifs de l'édifice Louis-Charland (0410). Ce montant servira pour le remboursement des travaux d'améliorations locatives à la Société Brennan Duke, ainsi que pour les réaménagements nécessaires dans cet édifice.

CONTENU

CONTEXTE

L'édifice Louis-Charland situé au 801 Brennan est le plus important centre administratif de la Ville de Montréal, en superficie, mais aussi en nombre d'employés qui y travaillent (1413 personnes). Aménagé en 2006 pour regrouper plusieurs services corporatifs sous un même toit, le bail avec la Société en commandite Brennan Duke, agissant par son seul commandité 9095-5139 Québec inc., se termine en 2026. L'édifice loge actuellement une partie de la Direction générale adjointe à la qualité de vie (soit le Service de la Culture, le Service de la diversité sociale et des sports et le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal), le Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT), un pôle du Service des ressources humaines, des Communications, de l'Approvisionnement, du Service des finances, le Service des technologies d'information (STI). Les trois plus grands occupants de l'édifice sont le SQV, le SIVT et le STI.

Depuis 2012, l'Administration municipale connaît une importante réorganisation. Les services municipaux, dorénavant regroupés sous plusieurs directions générales, et souhaitant optimiser la synergie d'équipe et l'efficacité opérationnelle, ont formulé des demandes au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour regrouper leurs effectifs selon leurs nouvelles structures. Un plan directeur a été réalisé pour l'édifice administratif Louis-Charland, suivant le plan directeur immobilier des édifices corporatifs. Des réaménagements et des déplacements sont à prévoir sur 8 des 10 étages de l'édifice.

Par ailleurs, certains services corporatifs ont modifié leur méthode de gestion du travail au cours des dernières années et certaines tâches sont maintenant assumées par des consultants externes de la Ville, logés dans les bureaux de la Ville. De ce fait, certains services sont en croissance d'effectifs et le taux d'occupation a grimpé à plus de 100 % des aires de travail pour l'édifice Louis-Charland. Faute de postes de travail disponibles, des aires de rencontres ont été converties en espaces de travail, faisant passer les ratios d'aires partagées en-dessous des standards prévus dans la norme de dotation d'espace.

Ainsi, pour chaque catégorie d'employé de la Ville de Montréal, la norme de dotation d'espace détermine la superficie et la configuration de l'aire de travail personnelle ainsi que les espaces partagés à prévoir. Des investissements doivent être faits rapidement pour optimiser les aménagements et permettre de créer plus de postes de travail afin de libérer ces espaces partagés occupés. L'ajout de nouveaux postes et la modification des postes existants conformément aux fonctions des employés des nouvelles équipes regroupées sont les stratégies retenues pour l'édifice.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0089 - 26 février 2015 - Approuver le projet de 3e modification de sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Tata Communications (Canada) ULC, des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 1555, rue Carrie-Derick (8170) à Montréal, utilisés pour les besoins administratifs de plusieurs services, pour une durée de 5 ans et 8 mois, soit du 1er mai 2015 au 31 décembre 2020.

CM05 0104 - 2005-02-21 Approuver le regroupement des services corporatifs au 31, rue Duke et approuver les projets de baux avec la Société en commandite Brennan-Duke, la SDM et l'administration portuaire de Montréal.

DESCRIPTION

Pour le projet de densification des espaces administratifs de l'édifice Louis-Charland, en vertu du bail, le propriétaire fera réaliser les travaux d'amélioration locative. Conformément aux règles de délégation, le Service de la gestion et de la planification immobilière s'occupera de coordonner tout le processus d'achat du mobilier, à l'intérieur des ententes cadres conclues entre la Ville et les fournisseurs de mobilier. La Ville de Montréal demeure propriétaire de tout le mobilier et des équipements de télécommunication après la réalisation du projet. Les pièces retirées lors de l'adaptation du mobilier existant seront conservées en inventaire pour des adaptations futures de postes de travail dans l'édifice.

L'objet de la présente demande d'autorisation vise à faire approuver les crédits nécessaires aux projets.

JUSTIFICATION

Cette cascade administrative permettra une densification des espaces administratifs de plus de 16,6 % pour l'édifice Louis Charland, ce qui diminue également les besoins en matière de location.

Au total, la Ville anticipe des économies qui varient (selon le taux de location) entre 22,9 M \$ et 26,7 M \$ sur une période de dix (10) ans.

La proposition de ce projet permettrait à la Ville un gain net qui se situe entre 12 898 223,81 \$ et 15 248 223,81 \$ sur dix (10) ans.

Les professionnels du propriétaire seront mandatés pour fournir les plans et devis nécessaires afin d'effectuer des travaux conformes.

L'estimation des coûts du projet a été réalisée par le SGPI sur une base comparative de coûts suite à des appels d'offres publics pour des projets semblables exécutés par le passé.

Si les crédits sont autorisés, l'octroi de contrat à l'entrepreneur, par le propriétaire, sera réalisé dans le courant du mois de janvier. Le propriétaire est tenu, par ses propres encadrements, de procéder à un appel d'offres public pour les travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce dossier est de 1 201 776,19 \$, taxes, contingences et incidences incluses, Il sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 729 478,15 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-005 du règlement – Travaux de rénovation et de protection d'immeubles.

Un montant maximal de 472 298,04 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corporatif 15-006 du règlement – Travaux de rénovation et de protection d'immeubles.

Cette dépense sera assumée à 39,30 % par l'agglomération et à 60,70 % par la Ville centre.

La totalité du montant devrait être dépensée en 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal s'applique à toutes les activités immobilières de la Ville.

Les directives de développement durable, notamment celles de la gestion des déchets, seront respectées dans le cadre du présent projet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un refus d'autoriser la dépense, les unités ne pourront pas être regroupées selon leur besoin.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Hiver 2016 :

- Travaux de mise aux normes du 8e étage
- Déplacement du SIVT au 8e étage à Louis-Charland
- Travaux de mise aux normes du 9e et du 10e étage
- Densification des espaces du SIVT
- Densification des espaces du STI

Printemps 2016 :

- Regroupement de la Direction de la Diversité sociale et des Sports au 4e étage de l'édifice Louis-Charland
- Regroupement du SIVT à Louis Charland

Il est à noter que les travaux d'améliorations locatives sont tributaires des clauses au bail pour chacune des locations. Puisque les travaux doivent être effectués par le propriétaire, le calendrier des déplacements a été ajusté selon l'échéancier des travaux de celui-ci.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nadia SEMAAN, Service des infrastructures_voirie et transports
Sylvie CLOUTIER, Service des technologies de l'information
Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Nadia SEMAAN, 24 novembre 2015
Johanne DEROME, 24 novembre 2015
Sylvie CLOUTIER, 23 novembre 2015

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie ORTEGA
Gestionnaire immobilier

André CAZELAIS
Chef de section - Corporatif
514 872-2419

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2015-11-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carlos MANZONI
Directeur par intérim

Approuvé le : 2015-11-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2015-11-25



Dossier # : 1153515001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Approuver la modification des services offerts par la patrouille aqueduc de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à compter du 1er janvier 2016 et le retour des charges inter-unités excédentaires aux arrondissements concernés.

JE RECOMMANDE :

1. d'approuver la modification des services offerts par la patrouille aqueduc de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à compter du 1er janvier 2016;
2. d'approuver le retour des charges inter-unités excédentaires aux arrondissements concernés conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-11-24 16:30

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1153515001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Approuver la modification des services offerts par la patrouille aqueduc de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve à compter du 1er janvier 2016 et le retour des charges inter-unités excédentaires aux arrondissements concernés.

CONTENU

CONTEXTE

La patrouille d'aqueduc agit en quelque sorte comme premier répondant au niveau des réseaux d'aqueduc et d'égout lors de situations d'urgence notamment, lorsqu'il y a une fuite d'eau. Dans un tel cas, elle s'assure de la fermeture des vannes selon les procédures établies. Elle fait ensuite le relais de l'information aux équipes des arrondissements concernés qui seront responsables de la réparation de la conduite.

Actuellement, deux patrouilles d'aqueduc desservent les neuf (9) arrondissements issus de l'ex-ville de Montréal. La patrouille d'aqueduc de l'Est dessert les cinq arrondissements suivants :

- Ahuntsic–Cartierville;
- Villeray–St-Michel / Parc-Extension;
- Rosemont–La Petite-Patrie;
- Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
- Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

La patrouille de l'Ouest, basée dans l'arrondissement Sud-Ouest, dessert les quatre (4) autres.

Les cinq (5) employés cols bleus qui constituent la patrouille de l'Est se relaient afin de donner un service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à l'année longue. Ils relèvent de la division de la voirie de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Le présent sommaire vise à optimiser les services offerts par cette patrouille d'aqueduc en s'assurant de maintenir le service en période critique et à retourner les charges inter-unités excédentaires aux arrondissements concernés.

Pour ce faire, une proposition a été élaborée suite à des rencontres tenues avec les Directeurs des travaux publics des arrondissements desservis par la patrouille de l'Est.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s. o.

DESCRIPTION

Le budget de cette activité est important, soit près d'un demi million de dollars (dont près de 100 000 \$ en temps supplémentaire; voir premier tableau de la pièce jointe) pour desservir le territoire de ces cinq arrondissements.

À l'origine, la patrouille d'aqueduc se voulait un service d'urgence, prête à intervenir à tout moment, sur le réseau (fermeture des vannes) en cas de fuite afin de minimiser les dommages causés par celles-ci.

Or, dans une année, la patrouille ne réalise que très peu d'interventions jugées urgentes et essentielles reliées à la fermeture de vannes lors d'une fuite d'eau qui cause des dommages à la propriété. Les principales activités réalisées par les patrouilleurs touchent la fermeture des vannes de service afin de permettre à des plombiers de réaliser des travaux sur le réseau privé, la fermeture des vannes lors des travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc, (travaux qui pourraient être réalisés par les équipes locales d'aqueduc), une tête de puisard à replacer, la recherche de clés ou de téléphones tombés dans un puisard, le ramassage des animaux morts, etc.

Par ailleurs, lorsqu'il y a une fuite d'eau qui cause une infiltration dans un bâtiment, les premiers répondants des services d'urgence, soit les pompiers, interviennent déjà afin de minimiser les dommages aux citoyens ou à leur propriété.

Ayant un seul effectif en poste pour 5 arrondissements, les patrouilleurs doivent énormément se déplacer pour répondre aux diverses demandes. Il est alors possible que celui-ci ne puisse intervenir à un endroit stratégique dans un délai raisonnable s'il a déjà été appelé ailleurs pour régler un autre dossier.

À notre connaissance, aucun autre arrondissement ou ville du Québec n'a de patrouille d'aqueduc 24 heures sur 24, et ce 365 jours par année;

En conclusion et considérant les demandes des quatre arrondissements concernés, nous proposons donc, à compter du 1er janvier 2016, de maintenir la patrouille en période critique, soit de nuit, sept jours sur sept, pendant toute l'année. Les activités normalement prises en charge de jour et de soir par la patrouille d'aqueduc seront désormais assumées par les équipes d'aqueduc, de voirie ou de propreté locales.

En lien avec cette proposition, le tableau comparatif montrant les nouvelles charges inter-unités qui seraient facturées aux arrondissements est joint à la présente en pièce jointe. Plus spécifiquement, le budget équivalent à 2,3 p/a est conservé afin de couvrir les vacances, les congés fériés, etc. Les charges inter-unités résiduelles sont remises aux arrondissements en fonction du pourcentage respectif payé en 2014. Les arrondissements auront le loisir d'utiliser ce montant à leur guise pour former ou consolider leur propre équipe en dehors des heures de disponibilité de la patrouille.

Voici l'horaire que nous proposons de mettre en place :

- Horaire de semaine: 21 h 30 à 6 h 30;
- Horaire de fin de semaine: 18 h 30 à 6 h 30.

Il est à noter que, pour l'horaire de semaine, le seul horaire de nuit disponible dans notre entente locale est le suivant: 00 h 30 à 9 h 30. Si le présent projet est autorisé, nous tenterons d'ajouter l'horaire de semaine 21 h 30 à 6 h 30 pour le 1er janvier 2016 afin de mieux desservir notre clientèle.

JUSTIFICATION

Les arrondissements ont des ressources locales pour intervenir sur des bris d'aqueduc qui pourraient survenir en dehors des heures de couverture de la patrouille.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Suite à cette réduction, voici les ajustements nécessaires aux charges inter-unités pour l'année 2016 pour chaque arrondissement participant à :

Arrondissement	Charges inter-unités actuelles	Nouvelles charges inter-unités nécessaires	Réduction des charges inter-unités pour atteindre la nouvelle cible
Ahuntsic-Cartierville	97 600 \$	54 500 \$	-43 100 \$
RDP / PAT	109 500 \$	61 100 \$	-48 400 \$
Villeray / St-Michel / PE	74 900 \$	41 800 \$	-33 100 \$
Rosemont--Petite-Patrie	71 700 \$	40 000 \$	-31 700 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La diminution du nombre de déplacements de la patrouille d'aqueduc suite à des appels qui seront dorénavant pris en charge par les équipes locales diminuera l'utilisation de carburant à l'origine des gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1er janvier 2016: mise en place du nouvel horaire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En tous points conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Julien LIMOGES-GALARNEAU)

Avis favorable avec réserve :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Michel JOBIN)

Avis favorable avec commentaires :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Yves GRAVEL)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (David MARCAURELLE)

Avis favorable :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Louise BACHAND)

Avis favorable avec commentaires :
Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics (Louis LAPOINTE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable avec commentaires :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Nadine GIRARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Soraya CALVO
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Pierre MORISSETTE
Directeur

Le : 2015-02-06

CE : 30.009

2015/12/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1151673005

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division rayonnement et relations avec les publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception de contributions financières totalisant 5 500 \$ provenant de partenaires, tel que prévu dans le cadre du projet de développement de la stratégie numérique et participative d'Espace pour la vie financé en partie par le volet Initiatives stratégiques du programme de financement du Fonds du Canada pour l'investissement en culture du ministère du Patrimoine canadien. Autoriser un budget additionnel de dépense équivalent à ce revenu supplémentaire.

Il est recommandé:

1. d'autoriser la réception de contributions financières de 500\$ des Amis de l'Insectarium et de 5 000 \$ des Amis du Jardin botanique, tel que prévu dans le cadre du projet de développement de la stratégie numérique et participative d'Espace pour la vie financé en partie par le volet Initiatives stratégiques du programme de financement du Fonds du Canada pour l'investissement en culture du ministère du Patrimoine canadien;
2. d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent à ce revenu supplémentaire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-11-27 13:54

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151673005

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division rayonnement et relations avec les publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception de contributions financières totalisant 5 500 \$ provenant de partenaires, tel que prévu dans le cadre du projet de développement de la stratégie numérique et participative d'Espace pour la vie financé en partie par le volet Initiatives stratégiques du programme de financement du Fonds du Canada pour l'investissement en culture du ministère du Patrimoine canadien. Autoriser un budget additionnel de dépense équivalent à ce revenu supplémentaire.

CONTENU

CONTEXTE

Espace pour la vie est le plus grand complexe en sciences de la nature au Canada. Il regroupe sur un même site, le Jardin botanique de Montréal, l’Insectarium, le Biodôme et le Planétarium Rio Tinto Alcan. Chaque année, près de 2 millions de personnes fréquentent l’une ou l’autre de ces institutions. Toujours dans l’objectif d’améliorer l'expérience des visiteurs, Espace pour la vie utilise des outils numériques permettant les échanges, le partage et l'interactivité. À l’instar des grandes institutions muséales, Espace pour la vie mise sur la création d’espaces collaboratifs en ligne et d’une application mobile; des outils interactifs efficaces et innovants pour favoriser le rapprochement et le dialogue entre l’institution et le visiteur.

En juin 2014, l'administration a accepté une contribution du gouvernement du Canada d'un montant maximum de 295 000 \$ provenant du volet « Initiatives stratégiques » du programme de financement du Fonds du Canada pour l’investissement en culture du ministère du Patrimoine canadien afin de permettre à Espace pour la vie de poursuivre le virage technologique déjà amorcé dans les dernières années par l’implantation d’un blogue (2011), la refonte du site web et l’intégration des médias sociaux dans les actions de communication et marketing (2012), le développement d’une billetterie en ligne (2013) de même que d’une version mobile du site web (février 2014).

Le protocole d'entente relatif à cette contribution prévoit une participation financière de partenaires de la communauté. Aussi, les Amis de l'Insectarium souhaitent contribuer à hauteur de 500 \$ à ce projet et les Amis du Jardin botanique à hauteur de 5 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0863 (11 juin 2014) Approuver un accord de contribution de 295 000 \$ à intervenir entre Sa Majesté La Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal provenant du volet Initiatives stratégiques du programme de financement des Fonds du Canada pour

l'investissement en culture émanant du ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre du projet intitulé Développement d'une stratégie marketing numérique et participative (Web 2.0 et application mobile) (#1143426001)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser la réception d'une contribution de 500 \$ des Amis de l'Insectarium et de 5 000\$ des Amis du Jardin botanique, dans le cadre de l'accord de contribution du volet "Initiatives stratégiques" du programme de financement des Fonds du Canada pour l'investissement en culture émanant ministère du Patrimoine canadien, pour la mise en oeuvre de la stratégie numérique et participative d'Espace pour la vie.

Ce projet comporte 3 volets :

1. Développer une application mobile interactive
2. Créer deux types d'espaces collaboratifs en ligne
3. Élaborer un plan de marketing en appui au lancement des espaces collaboratifs et à l'application mobile

Le premier est déjà réalisé, l'application mobile est disponible gratuitement sur les plateformes de distribution et offre les fonctionnalités suivantes:

- géolocalisation avec carte interactive (affichage et repérage des points d'intérêt) et des propositions d'itinéraires ciblés (parcours thématique pour les jeunes, les personnes à mobilité réduite, etc.);
- notifications pour informer le visiteur en temps réel de la programmation des quatre institutions et d'autres renseignements tels que les offres promotionnelles, etc.;
- compléments muséaux en réalité augmentée;
- calendrier personnalisable en fonction des centres d'intérêt du visiteur;
- liens directs avec les réseaux sociaux.

Le deuxième volet sera mis en place avant la fin de 2015 et permettra des forums de discussion et un blogue citoyen. Les forums seront des lieux de discussion et seront basés sur des principes d'entraide et de collaboration. Le blogue favorisera la contribution des visiteurs. Un extranet - système d'abonnements en ligne « Mon espace » - donnant accès aux espaces collaboratifs sera implanté et permettra une meilleure gestion des utilisateurs. L'extranet facilitera l'accès client aux nouveaux outils, et permettra la collecte de données et de feedback des utilisateurs.

L'élaboration du plan de marketing, le troisième volet, sera également complété avant la fin de 2015.

Le développement technique (espaces collaboratifs en ligne et application mobile) se fait en partenariat avec le Service des technologies de l'information (STI) et la Division des communications numériques et graphiques (DCNG) de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

La participation financière de partenaires de la communauté est un élément conditionnel à la subvention; en acceptant les contributions des Amis de l'Insectarium de Montréal et des Amis du Jardin botanique de Montréal, Espace pour la vie se conforme aux exigences de l'accord de contribution avec Patrimoine canadien.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget additionnel de dépenses de 5 500 \$ est requis. Cette dépense sera assumée par la Ville centrale.

Cette dépense additionnelle provenant de contributions des Amis de l'Insectarium et des Amis du Jardin botanique sera consacrée à couvrir différentes dépenses de fonctionnement relatives au projet des développement de la stratégie numérique et participative du service de l'Espace pour la vie.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du Service de l'Espace pour la vie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas accepter les contributions des Amis de l'Insectarium de Montréal et des Amis du Jardin botanique de Montréal compromettrait les sommes déjà reçues dans le cadre de l'Accord.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le présent dossier ne prévoit aucune action de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2015 - Envoi des preuves d'encaissement des chèques à Patrimoine Canada tel que demandé.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie LAPOINTE)

Avis favorable :
Service des communications , Direction (Louis BEAUCHAMP)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie ROCHETTE
Agent(e) de marketing

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-10-28

Albane LE NAY
C/D Rayonnement et relations avec les
publics

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2015-11-27



Dossier # : 1150957002

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction , Division des communications corporatives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 270 000\$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications, afin de réaliser les opérations de communication liés aux travaux nécessaires dans l'intercepteur Sud-est et dans les installations de sa station d'épuration, ainsi qu'à la construction de la chute à neige Riverside, reliée à cet intercepteur sous la rue Mill, entre les rues Riverside et Bridge.

Autoriser un virement budgétaire de 270 000\$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications, afin de réaliser les opérations de communication liés aux travaux nécessaires dans l'intercepteur Sud-est et dans les installations de sa station d'épuration, ainsi qu'à la construction de la chute à neige Riverside, reliée à cet intercepteur sous la rue Mill, entre les rues Riverside et Bridge.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-09 11:16

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1150957002

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction , Division des communications corporatives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 270 000\$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications, afin de réaliser les opérations de communication liés aux travaux nécessaires dans l'intercepteur Sud-est et dans les installations de sa station d'épuration, ainsi qu'à la construction de la chute à neige Riverside, reliée à cet intercepteur sous la rue Mill, entre les rues Riverside et Bridge.

CONTENU

CONTEXTE

Nature du projet

La Ville de Montréal est propriétaire du tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prennent fin. Plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, contribue à renouveler une entrée majeure du centre-ville et à retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents.

Historique et état d'avancement du projet - Développement du concept d'aménagement

Au printemps 2009, un avant-projet détaillé a été rendu public pour le Projet Bonaventure. La même année, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été mandaté afin de mener une consultation sur cet avant-projet. À la lumière des recommandations de l'OCPM, trois séries d'ajustements au Projet Bonaventure ont été approuvées par la Ville respectivement en août 2010 (CE10 1239), en décembre 2012 (CE12 1994) et en décembre 2014 (CE14 1963).

Historique et état d'avancement du projet - Réalisation des travaux

Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure ont débuté à

l'automne 2011. De façon générale, le chantier ont été divisés en trois grandes étapes portant respectivement sur :

1. le remplacement de la majorité des infrastructures souterraines du secteur de même que l'ajout d'un égout sanitaire dans certains tronçons de rues;
2. la réalisation des travaux associés à la construction du nouveau boulevard urbain et à la destruction conséquente de l'actuelle autoroute sur pilotis;
3. le réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que l'aménagement de lieux publics.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux compris dans le Projet Bonaventure ont été divisés en lots. Le lot de travaux lié au présent dossier est décrit dans le tableau ci-dessous.

Principaux travaux faisant l'objet du présent dossier

	Montant prévu au dossier décisionnel	Date de début	Date de fin
Lot 10 - Chute à neige Riverside (entre les rues Riverside et Mill) : construction de la chute à neige Riverside, l'enlèvement du cintrage existant dans l'intercepteur sud et le réaménagement de surface afférent.	2 273 000,00 \$, taxes incluses	octobre 2015	décembre 2015

Lors de ces travaux, le Service de l'eau a intégré et coordonné la fermeture de l'intercepteur pour combiner une série de travaux nécessaires dans l'intercepteur sud-est et dans les installations de la Station Jean-R.-Marcotte. Ces travaux, réparations ou inspections ont été effectués sur différents points dans l'intercepteur de l'ouvrage Riverside jusqu'à la station d'épuration. Une partie des travaux effectués dans l'intercepteur Sud-est et à la station ont été faits durant les 7 jours prévus pour les modifications de la chute Riverside.

Afin de rendre les travaux possibles et sécuritaires pour les travailleurs, il était nécessaire de maintenir un tronçon de l'intercepteur Sud-est au sec. Cette mise à sec a impliqué des rejets en continu d'eaux usées non traitées vers le fleuve Saint-Laurent à 24 points de déversement.

De plus, afin d'établir la nouvelle chute à neige, il a fallu construire une paroi du bas de l'intercepteur (quelque 30 mètres sous la surface) et ce, jusqu'en haut, pour isoler un escalier d'accès existant. Ce processus s'est déroulé durant 20 jours non consécutifs à raison de 7 h par jour.

Afin d'alléger le sommaire, la liste des travaux complétés et subséquents est présentée en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1009 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la construction de la chute à neige Riverside, l'enlèvement du cintrage existant dans l'intercepteur sud et le réaménagement de surface afférent - Projet Bonaventure - Lot 10. Dépense totale de 2 273 000,00\$ taxes incluses (contrat: 2 088 000,00\$+incidences: 185 000,00\$). Appel d'offres public 214712 - 4 soumissionnaires
CE15 0363 - 11 mars 2015 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises

en lien avec divers lots de travaux débutant en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE15 0362 - 11 mars 2015 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour la réalisation des travaux qui débuteront en 2015 des lots 10, 22, 24, 25, 30C, 34A et 34B dans le cadre du projet Bonaventure.

CG15 0090 - 26 février 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William. Dépense maximale de 24 218 587,47 \$, taxes incluses.

CG15 0023 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la reconstruction d'infrastructures souterraines et réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de structures et pour les travaux d'éclairage et de feux de signalisation dans les rues de Nazareth et Notre-Dame. Dépense maximale de 10 443 514,69 \$, taxes incluses.

CG14 0205 - 1^{er} mai 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc. pour la reconstruction d'un égout collecteur, d'une conduite d'eau principale et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue William. Dépense totale de 5 231 100,00 \$, taxes incluses.

CG14 0152 - 27 mars 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc. pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires et pour la reconstruction de trottoirs dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington. Dépense totale de 14 457 641,57 \$, taxes incluses.

DA134435001 - 10 mars 2014 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par son ministre de l'Environnement agissant pour les besoins de l'Agence Parcs Canada, une parcelle de terrain située sur la propriété du 1156, rue Mill, désignée par une partie du lot 2 160 233 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. La dépense totale pour la durée, incluant les taxes, est de 16 374,46 \$.

CE11 2050 - 14 décembre 2011 - Autoriser le lancement d'appels d'offres quant à divers lots de travaux, dont le lot 5, relativement à la mise en oeuvre du Projet Bonaventure (phase 1).

DESCRIPTION

Autoriser un virement budgétaire de 270 000\$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications, pour la réalisation des opérations de communication liées aux travaux nécessaires dans l'intercepteur Sud-est et dans les installations de sa station d'épuration, ainsi qu'à la construction de la chute à neige Riverside, reliée à cet intercepteur sous la rue Mill, entre les rues Riverside et Bridge.

Le budget, administré dans le respect des orientations de gestion du Service des communications, a permis d'avoir recours, sur une base exceptionnelle, aux différents services techniques, afin d'informer la population sur les mesures favorisant la gestion responsable et durable de l'eau. Le budget a permis d'intensifier les efforts de la Ville de Montréal pour sensibiliser les citoyens, notamment les citoyens corporatifs que sont les industries et commerces, quant aux rejets des eaux usées, et ce, tout au long de l'année. Les opérations de communication ont également permis de prévenir et de maintenir un risque minimal lié au contact avec l'eau près des 24 points de déversement.

JUSTIFICATION

La réalisation de ces travaux, touchant au réseau principal d'égout, dans ce cas-ci l'intercepteur, a nécessité le déploiement de mesures pour informer les partenaires concernés ainsi que les entreprises et les citoyens qui, de par leurs actions, ont pu contribuer à réduire le volume de rejets en continu d'eaux usées non traitées, et ce, bien que les précipitations aient été moins abondantes en cette période.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour 2015, les crédits nécessaires à la réalisation de ce dossier ont été assumés à même les dépenses contingentes imprévues administration, donc il n'y a eu aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

Le partage du financement de l'imputation de cette dépense de 270 000\$ entre les compétences a été établi en respectant le principe d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification). Ainsi cette dépense a été assumée par l'agglomération à la hauteur de 52,5% pour une somme de 141 750 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le déploiement des activités de communication se fera tout au long de la réalisation des travaux, selon l'évolution du chantier.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luis Felipe GUAL)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Sébastien DESHAIES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julien BAUDRY
Conseiller en communication

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-21

Louis BEAUCHAMP
Directeur de service

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain DG MARCOUX
Directeur général

Tél : 514 872-5753

Approuvé le : 2015-11-05



Dossier # : 1151081004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 651 000 \$ en provenance des dépenses contingences imprévues d'administration vers le Service du matériel roulant et des ateliers afin de permettre la continuité des opérations

Il est recommandé :

D'autoriser un virement budgétaire de 651 000 \$ en provenance des dépenses contingences imprévues d'administration vers le Service du matériel roulant et des ateliers afin de permettre la continuité des opérations.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-27 13:06

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1151081004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 651 000 \$ en provenance des dépenses contingences imprévues d'administration vers le Service du matériel roulant et des ateliers afin de permettre la continuité des opérations

CONTENU

CONTEXTE

Le budget pour les pièces nécessaires au Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) pour la réparation des différents véhicules de la Ville est sujet à plusieurs éléments incontrôlables tels que le taux de change US et les conditions climatiques. Les opérations 2015 ont été fortement éprouvées par ces éléments.

Par ailleurs, certaines activités ont été rapatriées des différents services centraux et arrondissements au SMRA engendrant une augmentation des travaux d'entretien de véhicules. De plus, la réduction des délais d'immobilisation des véhicules du SIM a permis d'augmenter le nombre d'entretiens. L'ensemble de ces situations s'est traduit par une augmentation d'acquisition de pièces et de matériau d'atelier, sans modifier son budget de dépenses. Les délais de facturation (2 à 3 mois) ne permettent pas une démonstration immédiate.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Autoriser un budget de dépenses additionnel de 651 000 \$ à partir des frais de contingences d'administration afin de permettre la continuité des opérations du Service du matériel roulant et des atelier.

JUSTIFICATION

Ces budgets additionnels sont requis suite à la récupération des entretiens pour les véhicules légers de plusieurs services de la Ville et d'arrondissements (SIM, SPVM, SGPI,

Plateau Mont-Royal et Rosemont-La Petite-Patrie) et pour le gain d'efficacité dans les délais d'immobilisation des véhicules d'incendie du SIM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget additionnel pour 2015 provenant des dépenses de contingences d'administration pour une somme totale de 651 000 \$ est requis. Cette dépense sera assumée localement à 47,573 % pour un montant de 309 700 \$ et par l'agglomération à 52,427 % pour un montant de 341 300 \$.

Le budget additionnel sera consacré à couvrir les différentes dépenses de fonctionnement relatives à l'achat de pièces pour l'entretien des véhicules et la fabrication des biens destinés aux magasins.

Ce montant additionnel devra, par conséquent, être transféré au budget de fonctionnement du Service du matériel roulant et des ateliers.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus de la Ville de donner suite à cette recommandation, la continuité des opérations du Service du matériel roulant et des ateliers serait sérieusement compromise en 2015 ainsi que la capacité de répondre aux urgences en cette période de l'année où l'hiver s'installe.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lyne LAMBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude SAVAGE
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Claude SAVAGE
Directeur

Le : 2015-10-28



Dossier # : 1153228003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Sud
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser un virement budgétaire additionnel, jusqu'à concurrence de 3 000 000 \$ pour l'année 2015, en provenance du Service de l'eau vers les arrondissements (excluant Ville-Marie) dans le cadre de la réalisation d'activités d'entretien systématique et de la récupération du déficit d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout.

Il est recommandé :
d'autoriser un virement budgétaire additionnel, jusqu'à concurrence de 3 000 000 \$ pour l'année 2015, en provenance du Service de l'eau vers les arrondissements (excluant Ville-Marie) dans le cadre de la réalisation d'activités d'entretien systématique et de la récupération du déficit d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-12-03 10:17

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153228003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Sud
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser un virement budgétaire additionnel, jusqu'à concurrence de 3 000 000 \$ pour l'année 2015, en provenance du Service de l'eau vers les arrondissements (excluant Ville-Marie) dans le cadre de la réalisation d'activités d'entretien systématique et de la récupération du déficit d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a pour mission, entre autres, de s'assurer d'une gestion optimale des activités de l'eau, et plus particulièrement d'encadrer et d'aider les arrondissements de la Ville de Montréal à réaliser les activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout qui leur sont déléguées.

En 2009, la DGSRE établissait à l'aide du consortium CGT et des arrondissements de la Ville le premier bilan d'état des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout. Ce bilan a permis d'identifier clairement, selon les meilleures pratiques, les activités d'entretien devant être réalisées, leur fréquence et les coûts associés.

Dès lors, un déficit d'entretien des réseaux a pu être identifié. Ce déficit s'expliquait principalement par une sous dotation des arrondissements, un manque d'effectifs pour réaliser les activités déléguées, une méconnaissance, dans certains cas, des meilleures pratiques d'entretien de même que la nécessité d'améliorer les processus organisationnels et opérationnels des équipes en place. Ce bilan démontre aussi que les équipes d'entretien des arrondissements sont aux prises avec un réseau vieillissant qui nécessite un grand nombre d'interventions ponctuelles et un besoin récurrent d'entretien que l'on pourrait qualifier de normal à majeur afin de maintenir une intégrité minimale au réseau et un niveau de service adéquat aux citoyens.

Dans le but d'augmenter le niveau de réalisation des activités, la DGSRE a mis en place à partir de 2009 des ententes de partenariat avec tous les arrondissements pour identifier les activités d'entretien financées par la DGSRE. Par conséquent, à chaque début d'année, une entente de partenariat est préparée et signée par la DGSRE et les arrondissements pour définir entre autres les activités d'entretien à réaliser pour l'année.

En début d'année 2015, nous avons aboli le système de facturation interne entre la DGSRE et les arrondissements afin de réduire le nombre d'intervenants et les délais de traitement. Nous avons plutôt opté pour un modèle de virement budgétaire direct tel qu'utilisé depuis 2013 avec l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre d'un projet pilote de trois ans. Ce

modèle permet à l'arrondissement d'avoir les budgets requis de façon plus rapide ce qui contribue à l'avancement des travaux à réaliser tout en réduisant les délais administratifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1254 - 25 juin 2015 - Autoriser un virement budgétaire, jusqu'à concurrence de 10 939 600 \$ pour l'année 2015, en provenance du Service de l'eau vers les arrondissements, excluant l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre de la réalisation d'activités d'entretien systématique et de la récupération du déficit d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Afin d'identifier les montants requis pour les virements budgétaires à réaliser en arrondissement, ceux-ci auront la responsabilité d'actualiser le suivi de leurs activités d'entretien dans le tableau des cibles (TDC) et fournir cette information à la DGSRE. Ils devront également s'assurer que les données contenues dans le TDC concordent avec les données saisies dans l'application « Gestion d'entretien des actifs ».

Les montants respectifs à virer seront évalués, par le Service des finances – Point de service Eau et la DGSRE, en fonction des montants indiqués dans les ententes de partenariat, des activités hors entente convenues avec la DGSRE, des budgets dédiés à l'eau et de la dépense réelle, des activités réalisées et compilées dans les outils corporatifs, ainsi que de l'approbation finale de la DGSRE.

Lorsque la DGSRE aura donné son accord, un avis favorable sera transmis au Service des finances pour procéder au virement budgétaire à la hauteur de ce qui aura été convenu.

La DGSRE pourra réallouer des sommes prévues à des arrondissements vers d'autres arrondissements dans le cas où le niveau de réalisation des activités présente une variation importante comparée aux objectifs établis en début d'année. La DGSRE continuera de maintenir son rôle de leadership auprès des arrondissements dans le but de maximiser le niveau de réalisation des activités d'entretien et de s'attaquer au déficit d'entretien important de ses infrastructures souterraines.

JUSTIFICATION

En juin 2015, la DGSRE a fait la demande d'autoriser un virement budgétaire au montant de 10 939 600 \$ pour couvrir les 18 ententes de partenariats (Ville-Marie étant exclue). De ce montant, 8 939 600 \$ étaient prévus pour les ententes et 2 000 000 \$ étaient prévus pour les imprévus.

Jusqu'à présent, nous avons procédé au virement de la totalité du montant de 10 939 600 \$. En fonction de la dépense réelle à ce jour et des dépenses à venir, nous estimons qu'un montant additionnel de 3 000 000 \$ est requis pour couvrir l'ensemble des activités d'entretien qui seront réalisées d'ici la fin de l'année 2015.

Afin d'expliquer ce montant additionnel, nous avons vécu en 2015 une situation exceptionnelle au niveau du dégel des conduites et des branchements d'aqueduc en raison des conditions météorologiques. Les températures anormalement froides de cet hiver ont causé le gel des conduites et des branchements dont il a fallu dégeler, ainsi qu'un nombre plus élevé de bris de conduites et branchements d'aqueduc. De plus, des réparations majeures de conduites d'égouts ont été réalisées en 2015. L'ensemble de ces interventions ont engendré des coûts supplémentaires de main-d'oeuvre, de matériaux et de disposition des sols. Les travaux publics ont dû déboursier des montants non prévus au budget pour réaliser ces activités en 2015. Afin d'éviter des déficits en arrondissement au niveau des

budgets dédiés à l'eau, la DGSRE souhaite procéder aux virements budgétaires requis en fonction des besoins réels de chaque arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires pour ce dossier proviendront de l'enveloppe budgétaire dédiée à l'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout disponible au budget de fonctionnement de la DGSRE du Service de l'eau.

Les demandes de virement des arrondissements seront traitées par le Service des Finances - Point de service - Eau suite à l'approbation de la DGSRE. Ces virements feront l'objet d'une analyse de la DGSRE et du Service des Finances - Point de Service Eau avec le suivi des activités contenues dans le tableau des cibles (TDC), les outils corporatifs de suivi des activités et l'avancement des activités dans le système comptable Simon. L'arrondissement devra démontrer une utilisation maximale de ses budgets avant de demander un virement budgétaire additionnel. La DGSRE fera l'approbation finale du virement.

Le montant maximal qui sera versé aux arrondissements dans le cadre de ce dossier est de 3 000 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est important de procéder au virement budgétaire le plus rapidement possible, et ce, avant les dates butoirs d'exercice de fin d'année, car sinon des déficits budgétaires seront créés dans les budgets dédiés à l'eau en arrondissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'action de communication prévue pour ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas .

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme à l'encadrement administratif sur les virements de crédits budgétaires.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathy DAVID
Chef de division

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-12-01

Dominique DEVEAU
Directrice

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2015-12-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-12-02

CE : 30.014

2015/12/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1151652002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire au montant de 1,7 M\$ en provenance du Service de la gestion et de la planification immobilière vers l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans le cadre du projet de réalisation de la Maison du Citoyen

Il est recommandé au comité exécutif :

D'autoriser un virement de crédits entre le Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville Centre et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles d'un montant de 1 700 000 \$ dans le cadre des contrats octroyés pour le projet de réalisation de la Maison du Citoyen, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-12-03 15:57

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1151652002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire au montant de 1,7 M\$ en provenance du Service de la gestion et de la planification immobilière vers l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans le cadre du projet de réalisation de la Maison du Citoyen

CONTENU**CONTEXTE**

Dès 2008, un règlement d'emprunt corporatif a été autorisé par le conseil municipal à la hauteur de 13,7 M \$, dont 3,1 M \$ sont à la charge des citoyens de l'arrondissement (CM08 0502).

Depuis trois règlements d'emprunt (RCA11-E083, RCA12-E088, RCA13-E103) représentant 6,7 M \$, et le financement comptant 1,4 M \$, ont été votés par le conseil d'arrondissement pour un total de 8,1 M \$.

Ce présent dossier vise à autoriser l'utilisation d'un règlement d'emprunt corporatif, à hauteur de 1,7 M \$, afin de faire face aux dépenses imprévus et pour compléter les travaux de la Maison du Citoyen (incluant les services administratifs et des services aux citoyens) dans les délais prévus permettant ainsi un déménagement dès janvier 2016.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carlos MANZONI, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1151652002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 760 245,38 \$ taxes incluses au contrat octroyé à CONSTRUCTION CYBCO INC. (soumission RP-DGP14-001 - Maison du citoyen - phase 2) dans le cadre du projet de réalisation de la Maison du citoyen; faisant passer le contrat de 14 201 916,65 \$ à 15 962 162,03 \$ taxes incluses. Autoriser une dépense additionnelle de 101 476,26 \$ taxes incluses au contrat accordé à Héloïse Thibodeau Architecte Inc. et Cima+ S.E.N.C. (soumission PRO-DGP13-001 - Honoraires professionnels) pour correspondre à la valeur réelle des travaux réalisés; faisant passer le contrat de 689 447,55 \$ à 790 923,81 \$ taxes incluses. Autoriser un virement de crédit entre le Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville Centre et l'arrondissement pour 1 700 000,00 \$ à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de construction de la Maison du citoyen ont débuté le 18 août 2014 et ceux-ci auraient dû être complétés à ce jour. Malgré l'augmentation des crédits obtenus en juillet 2015, ceux-ci s'avèrent insuffisants en raison des divers problèmes rencontrés en chantier. Les causes sont multiples et celles-ci sont actuellement analysées. Il faut souligner que la réfection d'un bâtiment historique comme celui de la Maison du citoyen représente un risque supérieur à celui de construire un nouveau bâtiment d'autant plus qu'il ne s'agissait pas de la vocation première dudit immeuble. Par conséquent et compte tenu que les lieux doivent être occupés au plus tard le 18 décembre 2015, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles (ci-après l'« Arrondissement ») a convenu avec le Service de la gestion et de la planification immobilière (ci-après le « SGPI ») de travailler avec l'entrepreneur et le professionnel au dossier pour tout mettre en œuvre pour atteindre cet objectif ce qui implique notamment d'obtenir les crédits additionnels requis pour accélérer et compléter les travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le 7 mars 2006 (CA06 30 03 0058) - Le conseil d'arrondissement mandatait le directeur d'arrondissement pour entreprendre les démarches requises pour la construction de la maison de la culture de Rivière-des-Prairies et celle d'un bureau d'arrondissement, suite à l'acceptation du projet de la maison de la culture dans le cadre du Forum des équipements culturels de la Ville de Montréal.

Le 15 août 2007 (CE07 1341) - Le comité exécutif mettait à la disposition de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles un montant de 9,6 M \$

correspondant aux loyers actuellement payés pour des locaux qui seront fermés suite au transfert d'effectifs dans le futur bureau d'arrondissement .

Le 4 mai 2010 (CA10 3005 0126) - Le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles approuvait la mise en place de la Politique de développement durable des édifices de la Ville de Montréal, pour les projets à réaliser sur le parc immobilier de l'arrondissement.

Le 7 juin 2011(CA11 3006 0172) - Le conseil d'arrondissement approuvait le projet d'acte par lequel les Soeurs de la congrégation de Notre-Dame vendent à la Ville de Montréal, un immeuble sis au numéro 12090, rue Notre-Dame Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Le 6 décembre 2011(CA11 3012 0421) - Le conseil d'arrondissement autorisait la déconstruction partielle, l'enlèvement de l'amiante et la gestion environnementale des matières résiduelles à la maison du citoyen (1043) et octroyait un contrat à Services Environnementaux Delsan-AIM inc. pour le faire.

Le 5 juin 2012 (CA12 3006 0157) - Le conseil d'arrondissement octroyait un contrat à Réal Paul architecte pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie portant sur la conception et la réalisation de la maison du citoyen (1043).

Le 18 octobre 2012 (CA12 30 10 0348) - Le conseil d'arrondissement octroyait un contrat à Norgereq Ltée, pour la restauration de la maçonnerie et la déconstruction du gymnase existant à La Maison du Citoyen (# 1043)

Le 3 décembre 2013 (CA13 3012-0345) - Le Conseil d'Arrondissement résiliait le contrat de services professionnels, accordé antérieurement à la firme Réal Paul Architecte - C-12-1043 -005- appel d'offres RP-DSA12-010.

Le 19 décembre 2013 (CA 13 30 12 0485) - Le conseil d'Arrondissement octroyait un contrat à la firme Héloïse Thibodeau architecte au montant de 470 017,80\$ taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie, pour la conception et la réalisation de la Maison du citoyen, conformément aux documents de la soumission déposée numéro PRO-DGP13-001 (2soumissionnaires).

Le 21 mai 2014 (CA14 30 05 0176) - Le conseil d'Arrondissement octroyait un contrat à la firme Construction Cybco inc., pour la somme de 11 905 084,08 \$, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-DGP14-001 (2 soumissionnaires) et autorisait une dépense de 12 533 657,02 \$ taxes incluses, pour le projet de la Maison du Citoyen- Phase 2- Agrandissement, ajout d'un nouvel ascenseur, mise aux normes parasismiques et réaménagement;

Le 7 juillet 2015 (CA15 30 07 0205) - Le conseil d'arrondissement autorisait une dépense additionnelle de 2 296 832,57 \$ taxes incluses au contrat octroyé à CONSTRUCTION CYBCO INC. (soumission RP-DGP14-001 - Maison du citoyen - phase 2) dans le cadre du projet de réalisation de la Maison du citoyen; faisant passer le contrat de 11 905 084,08 \$ à 14 201 916,65 \$ taxes incluses. Autoriser une dépense additionnelle de 219 429,75 \$ taxes incluses au contrat accordé à Héloïse Thibodeau Architecte Inc. et Cima+ S.E.N.C. (soumission PRO-DGP13-001 - Honoraires professionnels) pour correspondre à la valeur réelle des travaux réalisés; faisant passer le contrat de 470 017,80 \$ à 689 447,55 \$ taxes incluses. Autoriser une affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 1 399 193,29 \$ et des virements de crédits à cet effet.

DESCRIPTION

Les crédits additionnels demandés totalisent 1 861 721,64 \$ taxes incluses.

De cette somme, un montant 1 760 245,38 \$ taxes incluses pourra être utilisé, le cas échéant, pour compléter et accélérer les travaux de construction, répartis ainsi :

- corrections non prévues 1 440 000\$
- mesures d'accélération 245 000\$
- mesures transitoires en matière de sécurité incendie 15 000\$

L'autre montant de 101 476,26 \$ taxes incluses sera utilisé pour payer les professionnels

puisque ces derniers sont rémunérés suivant un pourcentage appliqué à la valeur réel des travaux.

Le présent dossier chemine également au Comité Exécutif de la Ville de Montréal, afin que ce dernier autorise un virement de crédits au montant de 1 700 000\$ vers l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.

JUSTIFICATION

Par cette décision, l'Arrondissement n'aura pas à prolonger les baux locatifs en cours et les employés pourront être relocalisés à la Maison du citoyen. De plus, l'Arrondissement va mettre de l'avant des moyens additionnels pour s'assurer du respect de l'enveloppe budgétaire additionnelle allouée, des objectifs initiaux du projet et sans compter la qualité de construction pour ce type d'immeuble.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal pour l'augmentation du contrat pour les travaux de construction de la Maison du citoyen est de 1 760 245,38 \$ taxes incluses faisant passer le contrat de 14 201 916,65 \$ à 15 962 162,03 \$ taxes incluses.

Le coût total maximal pour l'augmentation du contrat pour les services professionnels pour les travaux de la Maison du citoyen est de 101 476,26 \$ taxes incluses faisant passer le contrat de 689 447,55 \$ à 790 923,81 \$ taxes incluses.

Ces deux augmentations de contrats seront financés par un règlement d'emprunt corporatif, précisé par le Service des finances.

De plus, un virement de crédit devra se faire entre la SGPI et l'Arrondissement pour un montant de 1 700 000,00 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette décision, la livraison du bâtiment sera encore retardée, engendrant des coûts additionnels de chantier. Cela occasionnera également des frais de location supplémentaires pour les locaux où sont hébergés les employés actuellement, l'échéance des baux étant le 31 décembre prochain. Ces baux représentent une dépense mensuelle de l'ordre de 100 000,00\$

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication interne est déjà en vigueur et nous déclencherons celui pour l'externe dès cette décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Martine HÉBERT)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carlos MANZONI, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin COUTU
Directeur d'arrondissement adjoint -
Responsable des grands projets et Directeur
du développement du territoire et études
techniques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-27

Martin COUTU
Directeur d'arrondissement adjoint -
Responsable des grands projets et Directeur
du développement du territoire et études
techniques

**Dossier # : 1155075002**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090)»

Il est recommandé au conseil municipal :
d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090) »

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-16 11:48**Signataire :**

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155075002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090)»

CONTENU

CONTEXTE

Afin de se conformer aux pratiques existantes et assurer la continuité de la réalisation des activités dans le cadre des services de proximité, le conseil d'agglomération a délégué aux villes liées certaines activités d'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout selon le règlement RCG 05-002.

Pour les mêmes raisons, la Ville de Montréal délègue ces activités aux arrondissements par le règlement de subdélégation 05-090.

Des modifications ayant été adoptées au règlement de délégation, il s'impose de modifier pareillement le règlement de subdélégation aux arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0305 - 30 avril 2015 - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002).

CM14 0643 - 16 juin 2014 - Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090).

CM12 1016 - 19 novembre 2012 - Adopter le règlement modifiant le règlement du conseil de ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux arrondissements (05-090) (réf. annexe D).

CM10 0140 - 22 février 2010 - Modification au règlement du conseil de ville sur la

subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux arrondissements (05-090).

CM05 5063 - 19 décembre 2005 - Adoption du règlement du conseil de ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090).

CG05 0020 - 19 décembre 2005 - Adoption du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002).

DESCRIPTION

Délai de facturation

Dans le but de refléter la réalité opérationnelle, le règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) a été modifié afin de remplacer le délai stipulé au chapitre IV, article 8, du règlement de délégation RCG 05-002, pour le dépôt des documents requis au remboursement des activités d'entretien du réseau principal, par le délai suivant :

- 90 jours suivant la fin de l'exercice financier pour toute intervention liée à la délégation de l'entretien des conduites principales d'aqueduc et d'égout

Étant donné la délégation par la Ville de Montréal des activités d'entretien aux arrondissements, il est requis de modifier le premier paragraphe de l'article 6 du règlement de subdélégation 05-090: *"Le conseil d'arrondissement doit, dans les 90 jours de la fin des travaux pour les travaux d'urgence et les réparations ou dans les 90 jours suivant la fin de l'exercice financier pour les contrats d'entretien annuel pour une activité liée à la subdélégation prévue à l'article 2, transmettre une facture avec pièces justificatives à la Ville de Montréal."* en le remplaçant par le texte suivant:

Le conseil d'arrondissement doit, dans les 90 jours suivant la fin de l'exercice financier pour toute intervention liée à la subdélégation prévue à l'article 2, transmettre une facture avec pièces justificatives à la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

La révision du règlement de subdélégation 05-090 suivant l'adoption par le conseil d'agglomération du règlement modifiant le règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) permet de refléter la réalité opérationnelle qui prévaut pour l'entretien standard des équipements d'agglomération et l'opération du comité technique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service de l'eau rembourse aux arrondissements et aux villes liées les coûts d'entretien et de réparation des infrastructures déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Mise à jour du règlement du conseil de ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux arrondissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission du règlement aux arrondissements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle MARIN
Agente technique

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-05-05

Hervé LOGÉ
Chef de division Gestion durable de l'eau

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2015-05-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-05-22



Dossier # : 1156032002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé «Règlement modifiant le règlement sur l'utilisation des pesticides (RVM 04-041)»

Il est recommandé d'adopter le règlement intitulé «Règlement modifiant le règlement sur l'utilisation des pesticides (RVM 04-041)».

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-16 11:47

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156032002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé «Règlement modifiant le règlement sur l'utilisation des pesticides (RVM 04-041)»

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil municipal a adopté, le 25 mai 2015, une résolution (CM15 0701) visant à interdire l'utilisation des insecticides de la famille des néonicotinoïdes sur l'île de Montréal. Les néonicotinoïdes sont des pesticides qui sont employés en tant qu'insecticides pour lutter contre différents types d'insectes. Au Canada, plus d'une centaine de pesticides à base des matières actives faisant partie de la famille des néonicotinoïdes (acétamipride, clothianidine, imidaclopride, thiaclopride, thiaméthoxame) sont homologués. À cet égard, la Ville s'est engagée à modifier le Règlement sur l'utilisation des pesticides (RVM 04-041) d'ici la fin de l'année 2015.

Selon cette même résolution, elle s'est engagée à faire pression auprès du gouvernement du Québec pour mettre en place un plan d'action visant à bannir ou réduire considérablement l'usage des néonicotinoïdes au Québec. Une lettre du maire de Montréal , M. Denis Coderre, a été adressée au Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) le 3 juillet 2015 pour travailler en partenariat sur cet enjeu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0701 - 25 mai 2015 - Interdire l'utilisation des insecticides de la famille des néonicotinoïdes sur l'île de Montréal

CM15 0686 - 25 mai 2015 - Adoption du Règlement modifiant le règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 040-41-2)

CM06 0855 - 27 novembre 2006 - Adoption du Règlement modifiant le règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 040-41-1)

CM04 0316 - 26 avril 2004 - Adoption d'un règlement relatif à l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041)

DESCRIPTION

Le «Règlement» est un outil qui permet de réduire les utilisations de pesticides sur le territoire. Il vise, en raison des risques que présentent les pesticides pour la santé humaine et l'environnement, à protéger la qualité de vie des citoyens et à préserver la biodiversité des espaces verts de Montréal. L'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides est assumée par les arrondissements. Un bilan annuel faisant état de l'application du Règlement est déposé au conseil municipal par les arrondissements.

Bien que le Règlement interdise de manière générale l'utilisation de pesticides à l'extérieur des bâtiments, des cas d'exceptions sont prévus pour permettre l'utilisation de pesticides sous certaines conditions. Les modifications réglementaires proposées visent l'interdiction complète des néonicotinoïdes, sans exceptions, à l'extérieur des bâtiments sur le territoire de la Ville. Les municipalités reconstituées de l'agglomération ont une réglementation identique ou similaire à celle de Montréal. Des démarches seront faites afin que ces municipalités adoptent cette modification réglementaire.

Une définition des « néonicotinoïdes » sera introduite (art. 2) . D'autres modifications viseront à interdire l'usage de néonicotinoïdes pour les cas d'exceptions prévus au Règlement (art. 4). Un pesticide contenant de l'acétamipride ne pourra plus être considéré comme un pesticide autorisé en tout temps (art 4, par.1).

Les néonicotinoïdes ne pourront plus être utilisés sur les terrains de golf et de bowling ainsi que les propriétés utilisées à des fins agricoles ou horticoles (art.4, par.4, art. 8, art. 15). Les agriculteurs ont les outils en main (solutions de rechange) pour effectuer ce changement dans leurs pratiques.

Un citoyen ou une entreprise ne pourra plus obtenir un permis temporaire d'utilisation de pesticides pour utiliser des néonicotinoïdes pour les cas prévus d'infestation, de contrôle de la vermine ou de contrôle des fourmis (art. 4. par. 2, 5 et 7). Les citoyens ont accès à d'autres alternatives pour ces cas d'exception.

Les autres modifications concernent les règles qui sont propres au Service de l'Espace pour la vie, autrefois nommé « Institutions scientifiques de la Ville ». Espace pour la vie ne pourra plus utiliser de néonicotinoïdes à l'extérieur des bâtiments (art 4, par.5, art. 20). Un alinéa portant sur l'affichage à respecter avant l'épandage de pesticides est supprimé (art.20, 2e alinéa). La dernière modification est relative à la date de dépôt du bilan annuel au conseil municipal qui est reportée au 31 mars (art. 23). Pour ce dernier point, cette mesure est mise en place par souci d'uniformité avec le dépôt des bilans annuels des arrondissements qui est dorénavant le 31 mars.

JUSTIFICATION

En raison des risques que présentent les néonicotinoïdes pour la santé humaine et l'environnement, lors du conseil municipal du 25 mai 2015, une résolution fut adoptée (CM15 0701) visant à interdire l'usage des insecticides de la famille des néonicotinoïdes sur l'île de Montréal. Par conséquent, les modifications qui sont proposées au Règlement feront en sorte que les pesticides de la famille des néonicotinoïdes seront interdits pour toute utilisation à l'extérieur des bâtiments à Montréal.

En vue de préserver l'intégrité physique de ses collections, Espace pour la vie peut utiliser des pesticides dans les serres intérieures du Jardin botanique de Montréal. Aucune modification réglementaire n'est nécessaire pour ce cas puisque la réglementation vise les utilisations de pesticides faites à l'extérieur des bâtiments. Toutefois, dans une perspective de lutte intégrée, Espace pour la vie s'engage à n'utiliser ces pesticides que dans la mesure où aucune autre solution de rechange n'est possible. Les résultats de ces démarches seront

présentés dans les prochains bilans annuels (art. 23) et plans de réduction des pesticides (art. 22) que devra déposer le Service de l'Espace pour la vie.

L'application du Règlement réalisée par les arrondissements sera similaire malgré cette interdiction, car plusieurs autres pesticides qui ne peuvent être utilisés normalement à l'extérieur des bâtiments, sont par ailleurs disponibles en vente libre auprès des citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun aspect financier supplémentaire n'est à prévoir.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Règlement RVM 04-041 existe déjà. Il s'appuie sur les réglementations fédérales et provinciales qui s'appliquent par rapport aux pesticides, notamment le Code de gestion des pesticides du gouvernement du Québec. Les modifications proposées visent à améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts, en concordance avec l'action 34 du plan corporatif de développement durable dont l'objectif est de renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion au conseil municipal en décembre 2015

Adoption par le conseil municipal en janvier 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil municipal dispose des pouvoirs de réglementation en cette matière.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas DEDOVIC
Conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-10-26

Émilie CHARBONNEAU
c/s developpement et projets speciaux en
environnement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2015-11-16



Dossier # : 1150706008

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption, Règlement autorisant un emprunt de 4 650 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 650 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructure permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-11-30 15:49

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150706008

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption, Règlement autorisant un emprunt de 4 650 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2010, la Ville de Montréal signait une entente avec le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) afin de réaliser la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA), se doter d'un plan d'action en faveur des aînés de la ville et répondre adéquatement aux besoins exprimés par ces derniers.

L'ancienne Direction de la diversité sociale (DDS), qui avait été mandatée pour réaliser le plan d'action, a sollicité la participation et la collaboration des directions centrales, des arrondissements, des instances locales et des organismes partenaires attentifs à la cause des aînés.

Dans le cadre de la démarche, un portrait bilan des services offerts aux aînés a d'abord été dressé. Quatre forums visant à préciser les enjeux et les attentes des aînés ont ensuite été tenus, en février 2012. Le projet de Plan d'action a été soumis en assemblée publique le 12 juin de la même année. Après bonification, en réponse aux commentaires obtenus, il a été adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 24 septembre 2012 et la DDS a été mandatée pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre du « Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 ». Depuis son adoption, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dispose d'un montant au Programme triennal d'immobilisation (PTI) afin de réaliser des projets visant l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées. Ces disponibilités financières sont présentement encadrées par le « Programme Municipalité amie des aînés - Montréal 2015-2017 » qui sera prochainement bonifié pour y ajouter un volet en accessibilité universelle afin de favoriser l'application des principes inscrits au « Plan d'action 2015-2018 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal ».

Le « Programme Municipalité amie des aînés et accessibilité universelle - Montréal 2016-2018 » est en préparation et sera soumis aux instances pour approbation. Quant au Programme triennal d'immobilisations 2016-2018, il était à l'ordre du jour du conseil municipal du 17 novembre 2015 pour adoption.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1248 - 26 octobre 2015

Adopter le Plan d'action 2015-2018 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal et

mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour en assurer le suivi

CG15 0203 - 26 mars 2015

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructure permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

CM15 0359 - 23 mars 2015

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$, pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

CM12 0850 - 24 septembre 2012

Adopter un projet de Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015, élaboré dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA) / Mandater la Direction de la diversité sociale pour réaliser la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015

DESCRIPTION

Afin de réaliser des projets permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et l'accessibilité universelle des installations municipales, le Service de la diversité sociale et des sports dispose d'un montant de 7,15 M\$ au PTI 2016-2018 réparti comme suit : 2,25 M\$ pour 2016, 2,4 M\$ pour 2017 et 2,5 M\$ pour 2018.

Le présent dossier a pour but de faire adopter, par le conseil municipal, un règlement d'emprunt de 4,65 M\$. Cette enveloppe financière couvre les années 2016 et 2017 et servira au financement des projets des arrondissements et des services centraux dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et accessibilité universelle - 2016-2018.

JUSTIFICATION

La Ville a reconnu que parmi les enjeux importants liés au vieillissement et à l'accroissement de la longévité se trouvent l'adaptation des services municipaux ainsi que la pleine participation des aînés et des personnes ayant des limitations fonctionnelles à la vie sociale, culturelle et économique du milieu. Le « Plan d'action municipal pour les aînés 2013 -2015 » et le « Plan d'action 2015-2018 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal » visent à instaurer, au sein de l'appareil municipal, le « réflexe aîné » et l'engagement à développer des initiatives qui répondent mieux aux principes d'accessibilité universelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent règlement d'emprunt servira au financement de projets déposés dans le cadre du « Programme Municipalité amie des aînés et accessibilité universelle - Montréal 2016-2018 » prévu à la programmation du PTI 2016-2018. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les actions visant l'inclusion des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles s'inscrivent dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'action 36 où la Ville s'engage à être équitable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra de financer des projets pour améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2015 Présentation du dossier au comité exécutif

Décembre 2015 Présentation au conseil municipal pour avis de motion

Janvier 2016 Présentation au conseil municipal pour adoption

Mars-Avril 2016 Approbation du règlement d'emprunt par le gouvernement du Québec

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole CHOUINARD
conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2015-11-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME

Directrice

Tél :

514 872-6133

Approuvé le :

2015-11-18



Dossier # : 1151097009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ pour le financement de travaux d'implantation de rues piétonnes et partagées sur le réseau routier

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ pour le financement de travaux d'implantation de rues piétonnes et partagées sur le réseau routier », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-12-01 15:46

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1151097009**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ pour le financement de travaux d'implantation de rues piétonnes et partagées sur le réseau routier

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2016-2018, des investissements sont prévus pour des travaux d'implantation de rues piétonnes et partagées dans les réseaux de voirie artérielle et locale.

Le projet s'adresse aux 19 arrondissements de la Ville de Montréal. Il offre un soutien technique et financier aux arrondissements retenus à la suite d'un appel à projets où cinq nouveaux projets seront sélectionnés à chaque année. Par son déploiement, la Ville souhaite favoriser l'émergence d'initiatives de rues partagées et de piétonnisation variées, propres aux différents milieux montréalais.

La formule de financement privilégie la mise en place de mesures temporaires lors de la 1e et 2e années des projets, ce qui permet d'évaluer l'utilisation des nouveaux aménagements et le niveau de satisfaction des citoyens en vue de la transformation pérenne de la rue en rue piétonne lors de la 3e année. Un budget de fonctionnement est nécessaire afin de financer le soutien technique et la mise en oeuvre des projets pilotes de rues piétonnes et partagées lors des deux premières années. Lors de la troisième année, les projets seront réalisés de manière permanente et financés par le programme triennal d'immobilisation.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 22 000 000 \$ afin de financer pour les dix prochaines années les travaux permanents pour l'amélioration de la circulation piétonnière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2016 et suivantes, le projet ci-dessous qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2016-2018

- \$ 22,0M : 59020 – Amélioration de la circulation piétonnières (années 2016+)

Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser des aménagements permanents à divers endroits du réseau de voirie artérielle relevant de la compétence du conseil municipal et du réseau de voirie locale, afin d'implanter des rues piétonnes et partagées. Plus spécifiquement, ces interventions visent à transformer les rues en espaces publics et en lieux de rencontres animés et à accroître progressivement la superficie de l'espace public dédié aux piétons pour encourager la pratique de la marche. Ces travaux sont effectués dans les réseaux de voirie artérielle et locale. Lorsque les travaux ont lieu sur le réseau de voirie locale, la Ville met à la disposition des arrondissements, les sommes nécessaires aux fins de la réalisation de ces travaux.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et les instances décisionnelles du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal - volet local.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption du règlement d'emprunt permettra de modifier l'aménagement de certaines rues afin de contribuer à:

- une collectivité au cœur du développement durable par la mise en oeuvre de mesures visant à améliorer l'accessibilité universelle dans les rues,
- une protection accrue de l'environnement par la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages,
- une meilleure qualité de vie par l'augmentation du verdissement et l'aménagement de quartiers durables et urbains centrés sur les déplacements actifs et collectifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise pour l'octroi de travaux d'aménagement afin d'implanter des rues piétonnes et partagées. Sans ce règlement d'emprunt, des projets d'amélioration de la circulation piétonnière, prévus en 2016 et au cours des prochaines années, seraient compromis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux permanents d'implantation de rues piétonnes et partagées: 2016 à 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Guy PELLERIN
Chef de division

Le : 2015-11-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-12-01



Dossier # : 1151097010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux de sécurisation des passages inférieurs du réseau routier artériel

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux de sécurisation des passages inférieurs du réseau routier artériel », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-12-01 15:43

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151097010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux de sécurisation des passages inférieurs du réseau routier artériel

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, des investissements sont prévus pour des travaux de sécurisation de passages inférieurs dans le réseau routier artériel qui relève de la compétence du conseil municipal.
Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer ces investissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM15 0358 - 24 mars 2015 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 66 600 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2016 et suivantes, le programme ci-dessous qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2016-2018

- \$ 10,0M : 59029 – Sécurisation des passages inférieurs du réseau artériel

Le projet consiste à implanter des mesures de sécurisation dans les passages inférieurs du réseau artériel de la Ville jugés problématiques afin d'accroître la sécurité des cyclistes et des piétons y circulant. Les travaux de sécurisation envisagés dans les passages inférieurs sont:

- le remplacement de l'éclairage,

- le réaménagement de rues et de trottoirs,
- la modification de la signalisation et du marquage,
- l'installation de dispositifs de sécurité tels que des glissières, des clôtures et des bollards.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et les instances décisionnelles du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal – volet local.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption du règlement d'emprunt permettra de sécuriser des passages inférieurs afin de contribuer à l'aménagement de quartiers durables et urbains centrés sur les déplacements actifs et collectifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise pour l'octroi des travaux de sécurisation de passages inférieurs. Sans ce règlement d'emprunt, des projets de sécurisation de passages inférieurs, prévus en 2016 et au cours des prochaines années, seraient compromis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2015

- Inventaire et analyse de chaque passage inférieur avec identification des sites critiques en termes de sécurité des cyclistes et des piétons.
- Pour les sites critiques, réaliser une étude de sécurité et émettre des recommandations de mesures de sécurisation permanentes pour les cyclistes et les piétons.

2016

- Plans et devis pour la réalisation des mesures de sécurisation permanentes pour les cyclistes et piétons.
- Devis et appel d'offres pour la conversion de l'éclairage dans tous les passages inférieurs.
- Début des travaux de conversion des luminaires.

2017 à 2020

- Réalisation des travaux de sécurisation (mesures permanentes) pour les cyclistes et piétons dans les passages inférieurs identifiés comme sites critiques.
- Suite et fin des travaux de conversion des luminaires.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Guy PELLERIN
Chef de division

Le : 2015-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-12-01



Dossier # : 1155025002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic destinés au secteur du centre-ville.

Il est recommandé :
d'adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000\$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic destinés au secteur du centre-ville", sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-27 12:01

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155025002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic destinés au secteur du centre-ville.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, des investissements sont prévus en 2016 et 2017 afin de financer le programme des feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic pour le réseau routier situé dans le secteur du centre-ville, relevant de la compétence du conseil de l'agglomération.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt au montant de 3 000 000 \$ afin de permettre de financer ces investissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0660 - 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG11 0471 - 16 décembre 2011 - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation routière et lampadaires (GDD 1110824006 – RCG 11-027).

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2016 et 2017, le programme ci-dessous qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2016-2018.

- \$ 3.0M: 59002 - Feux de circulation & Équipements de gestion du trafic

En 2004, la Ville de Montréal a amorcé la modernisation de ses équipements électromécaniques qui lui permettra de disposer des avantages technologiques dont profitent déjà la plupart des autres grandes villes canadiennes. Le programme de modernisation comporte entre autres le remplacement des contrôleurs de feux de circulation avec des équipements de contrôle électronique de dernière génération offrant de nouvelles possibilités, ce qui permettra, désormais, à la Ville de développer un système intégré répondant tant à ses besoins qu'à ceux de ses partenaires. Les caractéristiques de ces nouveaux contrôleurs offrent la possibilité de les opérer à distance de façon centralisée. Le projet de mise aux normes des feux de circulation vise entre autres à rendre conforme à

la réglementation provinciale l'ensemble des quelques 2200 feux de circulation situés sur le territoire montréalais. La Ville de Montréal a amorcé ce travail en 2004 et le poursuit afin de répondre à l'échéancier de 2017 fixé par le ministère des Transports. Le fait de ne pas respecter cet échéancier positionnerait la Ville en situation d'illégalité.

Le projet a été divisé en deux phases. La première s'est terminée en 2010 avec la réalisation des travaux d'environ 800 intersections, dont environ 200 sur le réseau local. La deuxième phase est déjà amorcée et concerne 1083 feux de circulation uniquement sur le réseau artériel.

Depuis la réforme du financement des arrondissements, les feux de circulation sur le réseau local sont devenus de responsabilité centrale. Une troisième phase de mise aux normes des feux de circulation est donc nécessaire afin de compléter les travaux sous la responsabilité de la ville-centre. Cette phase sera aussi l'occasion de revoir les feux pour piétons de la première phase, en fonction des nouvelles pratiques de la Ville.

Ce règlement d'emprunt sert à financer l'achat des équipements et services suivants :

- des feux de piétons à décompte numérique;
- des feux sonores pour les personnes avec déficience visuelle;
- des feux prioritaires pour les autobus (transport en commun);
- des fûts, potences et têtes de feux de circulation;
- des contrôleurs électroniques;
- des études de gestion de feux pour la synchronisation optimale des feux;
- des travaux de réalisation des systèmes de feux incluant les plans et devis.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et les instances décisionnelles du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal - volet agglomération.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise aux normes des feux de circulation s'inscrit dans une perspective de développement durable de différentes façons. Premièrement, la mise aux normes des feux permet d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. De plus, la mise aux normes intègre au fonctionnement des feux de circulation de nouveaux paramètres favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite, ce qui permet des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs. Finalement, en favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour le transport collectif, la mise aux normes des feux favorise le développement économique de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce règlement d'emprunt, la poursuite en 2016 et durant les années suivantes de l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic destinés au secteur du centre-ville serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du présent règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Poursuite de l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic destinés au secteur du centre-ville: année 2016 et suivantes.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-19

Son Thu LÊ
CHEF DE DIVISION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-26

Approuvé le : 2015-11-27



Dossier # : 1151097017

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement géométrique du réseau routier artériel dans le secteur du centre-ville

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement géométrique du réseau routier artériel dans le secteur du centre-ville », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-12-01 15:43

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151097017

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement géométrique du réseau routier artériel dans le secteur du centre-ville

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, des investissements sont prévus pour des travaux de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel qui relève de la compétence du conseil de l'agglomération. Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer le programme de réaménagement géométrique du réseau routier artériel dans le secteur du centre-ville, relevant de la compétence du conseil de l'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0660 - 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2016 à 2018, le programme ci-dessous qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2016-2018:

- \$ 2,5M : 59009 – Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel

Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser des projets de réaménagement géométrique et de sécurisation à divers endroits du réseau routier artériel relevant de la compétence du conseil de l'agglomération afin d'améliorer la fonctionnalité et la convivialité en accord avec les orientations du Plan de transport. Plus spécifiquement, ces interventions visent à améliorer la sécurité routière, la qualité de l'air, le verdissement et l'accessibilité universelle

de même qu'à augmenter la part des modes de transports actifs (piétons et cyclistes) et collectifs ainsi que l'attrait de la Ville, le plaisir d'y vivre et d'y faire des affaires.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations 2016 à 2018 planifiés au PTI 2016-2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation par le gouvernement du Québec et les instances décisionnelles du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal - volet agglomération.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption du règlement d'emprunt permettra de modifier l'aménagement de certaines rues afin de contribuer à :

- une collectivité au cœur du développement durable par la mise en oeuvre de mesures visant à améliorer l'accessibilité universelle dans les rues,
- une protection accrue de l'environnement par la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages,
- une meilleure qualité de vie par l'augmentation du verdissement et l'aménagement de quartiers durables et urbains centrés sur les déplacements actifs et collectifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise pour l'octroi des travaux de réaménagement des rues. Sans ce règlement d'emprunt, des projets de réaménagement et de sécurisation de rues, prévus en 2016, 2017 et 2018 seraient compromis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des travaux des nouveaux projets de réaménagement géométrique: Mai 2016 à décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Pierre SAINTE-MARIE, 20 novembre 2015

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Guy PELLERIN
Chef de division

Le : 2015-11-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-12-01

CE : 40.008

2015/12/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1154631011

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) afin de répondre aux principales recommandations du Bureau de l'inspecteur général sur le déneigement et ses pratiques à Montréal.

Il est recommandé:

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement 08-055 sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-12-07 09:37

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1154631011

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) afin de répondre aux principales recommandations du Bureau de l'inspecteur général sur le déneigement et ses pratiques à Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le 23 novembre 2015, le Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal déposait au conseil de la ville son rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal. Ce rapport fait suite au rapport annuel de l'exercice de 2013 du vérificateur général de la Ville qui attirait l'attention du Directeur général de la ville et des arrondissements sur plusieurs indices de collusion dans le secteur du déneigement.

Après enquête administrative, l'Inspecteur général conclut à la présence de différents stratagèmes de nature collusoire et à des tentatives de contrôle du marché. Ses recommandations au conseil de la ville sont les suivantes :

- Compléter la Politique de déneigement en centralisant la détermination d'exigences techniques obligatoires communes à tous les arrondissements et les devis;
- Concevoir et rédiger un cahier de charges spécifiquement dédié à cette activité, et;
- Fixer les modalités de lancement d'un seul appel d'offres applicable à l'ensemble des secteurs dont les contrats viennent à échéance.

Pour répondre à ces recommandations, le conseil de la ville doit autoriser la modification du Règlement 08-055 sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissements afin de revoir le partage des rôles et responsabilités des arrondissements en matière de déneigement. Mentionnons que le conseil de la ville s'est déclaré compétent, en août 2015, à l'égard du déneigement sur le réseau de la voirie locale dans le but d'adopter la nouvelle Politique de déneigement. C'est pourquoi seule une modification réglementaire est nécessaire pour limiter la délégation aux arrondissements aux activités opérationnelles, de façon à ce que le conseil de la ville conserve la compétence sur la planification intégrée des opérations, le lancement des appels d'offre et l'octroi des contrats.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1002 - 17 août 2015 - Dans le cadre de la révision et de l'amélioration du processus de déneigement à la Ville de Montréal, adopter une résolution du conseil de la ville visant à déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville

compétent à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale pour une période de deux ans.

CM 15 1130 - 21 septembre 2015 - Dans le cadre de la révision et de l'amélioration du processus de déneigement à la Ville de Montréal, adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055), afin notamment d'approuver la Politique de déneigement de la Ville de Montréal par son introduction dans le Règlement 08-055.

DESCRIPTION

La révision des exigences contractuelles en matière de déneigement passe par la planification intégrée de toutes les opérations de déneigement effectuées en arrondissement. Par la modification réglementaire proposée, le conseil de la ville, par le service de la concertation des arrondissements, conservera cette compétence. La délégation aux arrondissements se limitera désormais aux activités opérationnelles, notamment :

- Fourniture de ressources humaines et de machinerie;
- Compilation de données et gestion administrative des activités;
- Gestion des contrats en fait de respect, par les cocontractants, des obligations et des travaux qui y sont prévus et à l'application des pénalités, le cas échéant;
- Gestion des requêtes des citoyens.

De cette manière, le conseil de la ville sera l'instance compétente quant à la planification intégrée des opérations de déneigement ainsi qu'à la coordination de la gestion des appels d'offres et l'octroi des contrats, lui permettant ainsi de répondre aux recommandations de l'Inspecteur général.

Les principales modifications apportées au Règlement 08-055 sont les suivantes :

- Modification de l'article 2 afin d'ajouter un alinéa qui vient limiter la délégation aux arrondissements en matière de déneigement aux activités d'opérations en lien avec cette compétence notamment le suivi et la gestion des contrats de déneigement, la fourniture de ressources humaines et de machinerie directement liées à ces opérations et la compilation et la gestion administrative des activités;
- Suppression de l'article 4.2 relatif au lancement d'appel d'offres et octroi de contrats par les arrondissements;
- Modification au troisième alinéa de l'article 8 afin de préciser que les crédits seront versés pour les chargements supplémentaires "exécutés en régie";

Le Règlement modifiant le Règlement 08-055 prévoit par ailleurs une disposition transitoire à l'effet que jusqu'au 31 mars 2016, les arrondissements continuent d'assumer à même leur budget, les dépenses associées aux contrats de déneigement.

JUSTIFICATION

Les modifications réglementaires proposées permettront au conseil de la ville de revoir complètement la planification des opérations de déneigement, répondant ainsi aux recommandations du Bureau de l'inspecteur général.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2017, les budgets des arrondissements relatifs aux contrats de déneigement seront transférés au Service de la concertation des arrondissements.

L'année 2016 sera donc une année transitoire durant laquelle les arrondissements poursuivront, à même le budget qui leur a été versé, le paiement des fournisseurs et

l'application de pénalités, le cas échéant. Cette façon de faire sera maintenue jusqu'à la fin de la saison hivernale, soit le 31 mars 2016. Par la suite, ces budgets seront rapatriés au service de la concertation des arrondissements. Un sommaire décisionnel détaillant les sommes qui seront récupérées sera présenté aux instances dans les prochains mois.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Plusieurs contrats viennent à échéance à la fin de l'hiver 2015-2016. Le moment est donc idéal pour repenser la planification des opérations de déneigement dans plusieurs secteurs. Comme les appels d'offres doivent être lancés au plus tard au printemps 2016, la modification réglementaire est requise dès maintenant pour respecter cette échéance.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion au conseil de la ville : 14 décembre 2015
Adoption du règlement modifiant le règlement 08-055 : 25 janvier 2016
Lancement des appels d'offres : avril 2016
Octroi des contrats : juin 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-03

Valérie MATTEAU
Conseillère en planification

André HAMEL
C/d - proprete_ denoigement et concertation
des arrond

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Guylaine BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757

Approuvé le : 2015-12-03

CE : 50.001
2015/12/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.002
2015/12/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1153624076

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections _du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154338003 - Conclure avec les firmes Énergie Valero inc. (20 226 835,78 \$) et la firme Pepco Énergie Corp. (7 450 697,82 \$) des ententes-cadres collectives pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard pour une période de trois ans avec deux possibilités de prolongation d'une année chacune, suite à l'appel d'offres public 15-14232 (6 soum.).

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154338003 - Conclure avec les firmes Énergie Valero inc. (20 226 835,78 \$) et la firme Pepco Énergie Corp. (7 450 697,82 \$) des ententes-cadres collectives pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard pour une période de trois ans avec deux possibilités de prolongation d'une année chacune, suite à l'appel d'offres public 15-14232 (6 soum.).

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-12-04 15:40

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624076

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154338003 - Conclure avec les firmes Énergie Valero inc. (20 226 835,78 \$) et la firme Pepco Énergie Corp. (7 450 697,82 \$) des ententes-cadres collectives pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard pour une période de trois ans avec deux possibilités de prolongation d'une année chacune, suite à l'appel d'offres public 15-14232 (6 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE154338003 reçu du comité exécutif le 25 novembre 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure avec les firmes Énergie Valero inc. (20 226 835,78 \$) et la firme Pepco Énergie Corp. (7 450 697,82 \$) des ententes-cadres collectives pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard pour une période de trois ans avec deux possibilités de prolongation d'une année chacune, suite à l'appel d'offres public 15-14232 (6 soum.).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 2 décembre 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE154833003 reçu du comité exécutif le 25 novembre 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre

du dossier visant à conclure avec les firmes Énergie Valero inc. (20 226 835,78 \$) et la firme Pepco Énergie Corp. (7 450 697,82 \$) des ententes-cadres collectives pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard pour une période de trois ans avec deux possibilités de prolongation d'une année chacune, suite à l'appel d'offres public 15-14232 (6 soum.).

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-12-03

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-12-04



Dossier # : 1153624077

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153855001 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes: EnGlobe Corp. (3 149 337,71 \$), Groupe Qualitas inc. (2 918 065,50 \$), Groupe ABS inc.(2 759 905,89 \$), Labo S.M. inc. (2 352 445,99 \$), Consultants GHD Ltée (2 244 771,90 \$) et Solmatech inc. (1 831 839,19 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 15-14689 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153855001 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes: EnGlobe Corp. (3 149 337,71 \$), Groupe Qualitas inc. (2 918 065,50 \$), Groupe ABS inc.(2 759 905,89 \$), Labo S.M. inc. (2 352 445,99 \$), Consultants GHD Ltée (2 244 771,90 \$) et Solmatech inc. (1 831 839,19 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 15-14689 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-12-04 15:41

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624077

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153855001 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes: EnGlobe Corp. (3 149 337,71 \$), Groupe Qualitas inc. (2 918 065,50 \$), Groupe ABS inc.(2 759 905,89 \$), Labo S.M. inc. (2 352 445,99 \$), Consultants GHD Ltée (2 244 771,90 \$) et Solmatech inc. (1 831 839,19 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 15-14689 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE153855001 reçu du comité exécutif le 25 novembre 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes: EnGlobe Corp. (3 149 337,71 \$), Groupe Qualitas inc. (2 918 065,50 \$), Groupe ABS inc.(2 759 905,89 \$), Labo S.M. inc. (2 352 445,99 \$), Consultants GHD Ltée (2 244 771,90 \$) et Solmatech inc. (1 831 839,19 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 15-14689 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 11 novembre 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE153855001 reçu du comité exécutif le 25 novembre 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes: EnGlobe Corp. (3 149 337,71 \$), Groupe Qualitas inc. (2 918 065,50 \$), Groupe ABS inc.(2 759 905,89 \$), Labo S.M. inc. (2 352 445,99 \$), Consultants GHD Ltée (2 244 771,90 \$) et Solmatech inc. (1 831 839,19 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 15-14689 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin. À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-12-03

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-12-04